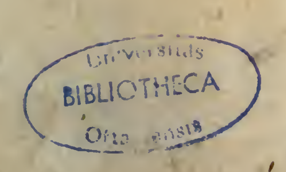






Bon d'Annemetz, Jacques Daniel, seigneur de

MEMOIRES
D'UN FAVORY
De ſon Alteſſe Royalle
MONSIEUR
LE DUC
D'ORLEANS.

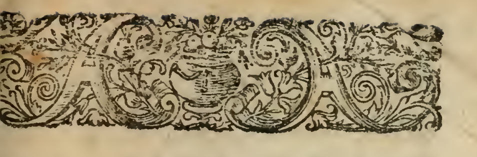


A LEYDE,
Chez IEAN SAMBIX le jeune à la Sphere.
M. D. C. LXVIII.

AU LECTEUR

Ces memoires m'estants tombées heureusement entre les mains, je n'ay pas songé long temps à les mettre en lumiere principalement ayant consideré la connexion qu'elles ont avec les deux Parties qui ont esté imprimées des Memoires de Monsieur de Montresor, que tout le monde a reçeu avec un accueil admirable. En effet comme cet Autheur les commence par la Retraite que fit Monsieur à Bruxelles à cause que l'on avoit fait mourir le Duc de Montmorency non obstant toutes ses prieres, celuy-cy commence les siennes depuis la naissance de son Altesse, jusques à la ditte retraitte. Je vous asseure que vous y trouverez beaucoup des choses remarquables & dignes de vostre attention, principalement

ment ſon education, ſes qualitez, les intrigues de la Cour pendant ſa minorité, l'empriſonnement de Monſieur de Vendoſme & ſon Frere le grand Prieur, les diſgraces de Chalais, & du Mareſchal d'Ornano, ſon mariage, ſes querelles avec le Cardinal de Richelieu, juſques à ſa derniere ſortie de France. De ſorte qu'elles peuvent ſervir avec raiſon de premier tome aux dittes Memoires de Montreſor, qui ſont effectivement la ſuitte de celles cy.



MEMOIRES

D'un Favory de S. A. R. Monseigneur le Duc

D'ORLEANS.

LE desir que j'ay de satisfaire au commandement que vous m'avez fait, m'oblige à tracer ces memoires, qui pouroient avecque raison porter le titre d'histoire si l'on considere leur verité: & bien qu'il me semble que je sois suspect en la matiere dont j'ay à traitter, ayant à parler de plusieurs personnes que j'ay extremement honorées pendant leur vie; je vous asseureray neantmoins que ma narration sera simple, sans y adjoûter ny diminuer. Je croy qu'il seroit inutile de vous

 parler

parler en ce lieu de la naissance de Monseigneur le Duc d'Orleans, bien qu'il fasse la principale partie de nos memoires, puis que tout le monde sçait qu'il est né à Fontainebeleau en 1608. le 25. Avril sur le dix heures du matin. Je passeray sous silence le temps qu'il a esté entre les mains des femmes, & vous diray seulement que la Reyne Mere suivit l'intention du feu Roy, qui apres avoir consideré tous les hommes de son Royaume, avoit enfin fait élection de la personne de Monsieur de Breves, pour élever sa jeunesse, personnage certes digne de l'honneur qu'il reçevoit, tant pour la grande connoissance qu'il avoit des pays étrangers, que pour ses autres vertus: & l'on peut dire avec verité, que pendant le temps qu'il fut aupres de Monseigneur le Duc d'Anjou (je l'appelle ainsi jusqu'à ce que je sois au temps de son mariage, auquel temps il prit le nom d'Orleans) que l'on n'a point veu de Prince eslevé avec plus de soins, tant pour les sciences, que pour les exercices qu'il pouvoit faire pendant un si jeun âge. Ce fut pour luy que l'on trouva l'invention d'aprendre aux enfans en joüant cette doctrine qui leur paroit si pleine d'espines,

pines, & qui bien souvent les rebute, de sorte qu'ils apprehendent autant l'estude que le fouet. Il aprit donc la Grammaire en peu de temps, & pour luy faire aprendre l'histoire, Monsieur de Breves trouva moyen de faire deux partis, auxquels il donna la discipline Romaine: & pour faire que son invention reussit plus aisement, & qu'elle profitast d'avantage à Monseigneur. Il fit en sorte que l'un des partis fust gouverné par les Consuls & le peuple, l'autre par un Empereur. Ce passetemps pleut en sorte à ce jeune Prince, qu'en moins de rien, il fut tres-sçavant en l'histoire, Lors que l'un ou l'autre party remportoit quelque victoire, on decernoit l'honneur du triomphe à celuy des Consuls, qui s'étoit trouvé à l'action; Ces honneurs estoient ou plus grands ou plus petits, selon que la victoire estoit grande. Je vous demande pardon, de vous entretenir si long temps des passetemps de son enfance. Je vous diray seulement en passant, que je ne veux toucher aux affaires d'estat, n'ayant pour but, que de vous faire sçavoir ce que je sçay de la vie de ce jeune Prince; & si quelquefois je suis obligé d'en parler, je vous

puis asseurer que je me tiendray dans les bornes que je me suis prescrites, qui sont de ne toucher rien que ce qui sert à mon sujet. Peu de temps apres la signalée perte qu'il fit en la mort du plus glorieux Monarque qui aye jamais porté Couronne, nostre jeune Prince commença à sentir les coups de la fortune : on ne sçauroit imaginer combien dans une si tendre enfance, ou il n'avoit que deux ans, il ressentit sa perte, ayant dit plusieurs-fois qu'il n'avoit plus rien à perdre, puisque Dieu luy avoit osté celuy duquel il pouvoit tout esperer. Lors que ce funeste accident arriva, qui fit perdre à la France l'esperance qu'elle avoit conceuë de se voir maistresse de tout le monde, ce grand Prince avoit temoigné à Monseigneur d'Anjou toutes les affections qui se peuvent imaginer, & l'on peut dire avec verité que luy seul a plus reçeu de caresses de luy, que S. M. qui estoit alors Monseigneur le Dauphin, ny aussi que Monseigneur d'Orleans, qu'il pleut à Dieu d'appeller tost apres la mort de ce grand Prince, & je vous puis asseurer qu'une des plus grandes marques que S. A. aye jamais reçeuës de sa bonne volonté, a esté celle de l'éle-

l'élection qu'il avoit faite de Mademoiselle de Montpensier, Princesse aussi sage que belle, pour estre un jour sa femme. Il ne se passa rien digne de remarque depuis ce temps jusques à celuy auquel la Reyne sa mere se retira à Blois, qui a bien esté un des coups où sa jeunesse a eu le plus de besoin de l'assistence du ciel : il me seroit impossible de vous representer sa douleur, & aussi il luy arriva bien-tost apres un accident où toute autre constance que la sienne seroit succombée. Car le Roy commánda à Monsieur de Breves de se retirer, & mit en sa place Monsieur le Comte du Lude, personnage qui aymoit ses plaisirs, & qui fut malheureux au rencontre qu'il fit des personnes qu'il mit aupres de Monseigneur. On osta insensiblement d'aupres de S. A. tous ceux que l'on croyoit avoir eu quelque part en l'estime de Monsieur de Breves, Monsieur de Mansan fut le seul qui demeura aupres de luy, de ceux que le feu Roy y avoit destinez. Monsieur de Puylaurens le pere, gentilhomme de Lymosin que Monsieur de Breves avoit aproché pres de Monseigneur, fut chassé. Monsieur de Coutade fut mis en sa place, homme le plus perni-

cieux qui eut jamais peu aborder ce jeune Prince, il ne pouvoit dire trois parolles sans jurer, & il luy estoit impossible de cacher le peu de creance qu'il avoit en Dieu. Monseigneur fut pris de la petite verollé à Chancheurré, où Monsieur de Puylaurens le fils, que Monsieur de Breves avoit mis aupres de Monseigneur en qualité d'enfant d'honneur, fut chassé. On voyoit dez ce temps, naistre cette grande inclination que Monseigneur a eu depuis pour luy. Je ne puis me ressouvenir de ce temps là qu'avec deplaisir, puis qu'il est vray que Monseigneur aprit plus de mal en 7. ou 8. mois, qu'on ne sçauroit s'imaginer, il n'y eut sorte d'ordure, dont il ne reçeut les instructions, il n'y eut impieté qui ne fût proferée devant luy. Le bon Dieu qui a tousjours eu un soin tres-particulier de sa personne, retira le Comte du Lude de ce monde, & fit que le Roy mit en sa place un homme de la plus haute vertu qui ayt esté depuis long-temps, digne rejeton de ce grand Alphonse qui en fidelité n'a jamais eu de compagnon. Le Roy donc fit élection de Monsieur le Colonel d'Ornano, lequel fit tous ses efforts pour essayer d'estouffer ses mauvaises habi-

habitudes dans leur naiſſance : il y travailla ſi puiſſament, qu'en moins de 6. mois on vit un changement tout entier dans ſa façon de vie. Ses eſtudes furent reglées, ſes paſſetemps moderez, les ſermens abolis, & enfin on vit éclater la vertu au lieu du vice. On ne ſçauroit s'imaginer quel proffit il fit en peu de temps dans l'hiſtoire : il n'avoit pas encore onze ans qu'il entendoit mieux les fortifications qu'homme du Royaume. Il n'y avoit point de pilote qui ne fut confus de l'entendre parler de la marine & des vents: il n'y avoit point d'homme qui euſt voyagé qui ne fuſt eſtonné de voir à ſon retour ce jeune Prince luy dire exactement les villes par où il avoit paſſé, les rivieres qu'il avoit traverſées, & les habitudes des pays qu'il avoit veus. En ce temps-là le Roy luy témoigna deſirer qu'il l'accompagnât à ſon voyage de Montauban, où Dieu nous le penſa ravir, ayant eſté attaqué d'une fievre continüe peſtilentielle à Moiſſac. Je croirois manquer ſi je paſſois ſous ſilence le ſoin que Monſieur le Colonel & Madame ſa femme prirent à le ſervir, eſtant tres aſſeuré qu'ils ne decoucherent jamais de ſa chambre pour crainte du pe-

ril qui estoit tout evident, n'y ayant eu un seul de ceux qui l'approcherent pendant ce mal qui ne tombât malade à l'instant, ou incontinent apres. Chazan, qui estoit Secretaire de ses commandements, en mourut, la place duquel fut remplie d'un tres-homme de bien nommé Cavault, digne de la charge, & de tout autre employ, homme genereux, & qui depuis a bien temoigné que l'élection que Monsieur le Colonel fit de sa personne, estoit avec justice, & eut esté à souhaiter pour mondit Sieur le Colonel, qu'il eut conservé les sentimens qu'il estoit obligé d'avoir des services que luy & son pere avoient reçeus de luy : il seroit encores en vie. Cecy se dira en un autre temps. Je fis ce voyage estant dans la Cour sans beaucoup la voir, mon dessein n'ayant esté que de voir la guerre, & essayer si mes jeunes épaules pouvoient souffrir la pesanteur du harnois.

Le Roy desira aussi que Monseigneur l'accompagnât lors qu'il partit de Paris, pour empécher les efforts que les mécontents eussent peu faire dans la province de Normandie, qui sans sa promté diligence se mettoit hors de son obeissance. Il commanda

manda à Monsieur le Colonel d'aller devant à Roüen, où il s'achemina èn diligence. Il rassûra en peu de temps les cœurs de ceux qui s'estoient retirez de leur devoir, & fit en sorte que le Roy à son arrivée reçeut tout le contentement qu'il pouvoit desirer. De là il vint à Caen, où il fit peu de sejour, ayant emporté cette place apres la 3. sommation. Il arriva pendant le sejour de S. M. que Monsieur le Comte du Lude, fils de celuy qui avoit esté Gouverneur de Monseigneur, essaya de prendre un pretexte de quereller Monsieur le Colonel, s'estant imaginé que le Roy luy avoit fait esperer la charge de premier Gentilhomme de la chambre de Monsieur, chose qui n'estoit pas probable, cette charge ayant tousjours esté jointe avec celle de Gouverneur que possedoit Monsieur le Colonel. Ce different fut appaisé, sans qu'il y ayt jamais eu beaucoup d'amitié. Depuis le Roy continua sa route, & en passant par le pont de Ce, fit voir à tout le monde qu'il sçavoit aussi bien pardonner que vaincre. Ce fut peu de temps apres que l'on vit avec quelles tendresses une mere ayme ses enfans, puisque la veüe du Roy &

de Monſeigneur tira des larmes des yeux de la Reyne-mere, que toutes les afflictions n'avoient pas eſté capable d'émouvoir. Le Roy acheva ce grand voyage de Bearn, & voulut que Monſeigneur fut témoin de ſa pieté, comme il l'avoit eſté de ſes victoires. La Cour revient à Paris : auſſi-toſt qu'elle fut arrivée, on ſongea aux preparatifs de ce long & facheux voyage de Montauban, où S. M. deſira que Monſeigneur le ſuivit: ce qu'il fit, & s'en fallut peu que ce voyage ne luy coutât la vie, & à la France des larmes eternelles. L'accident qui arriva de la mort du Favory, ramena la Cour à Paris, & changea la face des affaires. Monſieur de Pizieux rentra en grace, & commença à manier les affaires avec Monſieur de Schomberg. Pendant que le Roy fut à Paris je rentray dans l'academie, où j'eus l'honneur de voir ſouvent S. A. je vis ce Prince ſi vertueux, & reçeus tant de temoignages de ſa bonne volonté, que dez lors je fis une puiſſante reſolution de le ſervir. Ce fut en ce lieu que nous liâmes cette eſtroite amitié qui depuis a paru entre Monſieur de Puylaurens le fils, & moy, qui en ce temps là ne voyoit Monſeigneur

que

que par rencontre. C'eſtoit une merveille de voir ce jeune Prince à cheval, qui en moins d'un rien, fut plus adroit à courir la bague, que ceux qu'il y avoit deux & trois ans qui eſtoient dans l'academie. Il choiſit quinze ou vint Gentilshommes, deſquels il forma une compagnie avec ceux de ſa maiſon, auxquels il faiſoit faire l'exercice trois-fois la ſemaine, & celà avec tant d'adreſſe, qu'en peu de temps il rendit ſa compagnie parfaitement bien diſciplinée. Il me fit l'honneur de m'y enroler: j'y demeuray peu, ayant eſté obligé d'aller à l'armée, & de ſuivre le Roy à ſon voyage de Montpellier. Je pris congé de S. A. & avec ſa permiſſion, je joignis le Roy à Toulouſe. Il fit ſejour à Caſtelnaudary s'eſtant trouvé un peu mal, delà il ſe rendit à Beziers où il commanda à Monſieur le Prince d'aller aſſieger Lunel, Sommiers, Mazilargues, & Emargues, leſquelles furent en moins de quinze jours remiſes ſous l'obeiſſance du Roy. Je m'arreſte trop long-temps à vous deduire ce voyage, eſtant traitté aſſez au long dans le Mercure François. Je laiſſeray Monſieur de Schomberg malade à l'extremité pour venir re-

trouver

trouver S. A. à Paris laquelle de jour en jour ſe perfectionnoit, c'eſtoit une merveille de voir avec combien de ſoin ſes heures eſtoient reglées, & avec quelle auſterité Monſieur le Colonel l'obligeoit à ne perdre une ſeule de ſes leçons. La paſſion qu'il a eu dez ſon enfance pour les eaux, obligea Monſieur le Colonel à luy faire baſtir une petite barque qui avoit la forme d'une galere, laquelle il fit armer de petits canons de fonte. C'eſtoit dans ce petit vaiſſeau que ce jeune Prince paſſoit une partie de ſes heures inutiles, & on avoit eu ſoin de faire venir de vieux mariniers, avec leſquels il parloit tantoſt de la marine, tantoſt des vents, & bien ſouvent des pays où ils avoient eſté. Il paſſa ce temps avec aſſez de douceur, & je puis dire qu'il ne luy arriva point d'accident conſiderable que celuy qui penſa nous le ravir. Il arriva qu'eſtant dans la galerie des peintures, où il faiſoit faire l'exercice à ſa jeuneſſe, il s'approcha d'un jeu de billard, ſur lequel s'eſtant aſſis tenant la pique en main, il ſe mit à faire tourner un gros globe qui eſtoit pendu à une chaine de fer qui avoit une viſſe au bout, laquelle eſtant tournée de l'autre

ſens,

ſens, fit enfin que cette maſſe tomba aux pieds de S. A. apres neantmoins luy avoir un peu touché la teſte, & meſme fait une petite ouverture. Je ne vous ſçaurois repreſenter quel fut l'eſtonnement de Monſieur le Colonel voyant rapporter ſon maiſtre paſle, ſanglant, & en eſtat qu'il ne ſçavoit s'il eſtoit bleſſé ou mort. Cet accident le toucha ſi puiſſament qu'il tomba evanouy: ſa femme qui eſtoit dans ſa chambre, accourut au bruit, & fut en peine lors qu'elle entra, ſi elle iroit á ſon maiſtre ou á ſon mary, & je vous dis une merveille, en vous diſant qu'elle laiſſa ſon mary qu'elle aymoit uniquement, pour courir embraſſer ſon bon maiſtre, qu'elle trouva revenu de la ſincope où il eſtoit tombé. Les Chirurgiens apres avoir conſideré ſa playe, aſſeurerent que ce n'eſtoit rien; ce qui remit les eſprits de tous ceux qui au bruit de ce malheureux accident eſtoient accourus prés de luy. Auſſi toſt apres eſtre guery, il aprit un petit ballet, qu'il dança avec tant de grace, qu'il donna envie au Roy apres ſon retour de Languedoc de le voir. Monſieur de Piſieux appella aupres du Roy Monſieur

de la Vieville, pour eſtre Surintendent de ſes Finances, apres avoir fait donner commandement à Mr. de Schomberg, de ſe retirer en ſa maiſon. On peut dire avec verité, qu'une ſi haute vertu, & une ſi entiere fidelité, ne pouvoient pas demeurer long temps ſans calomnies, étant revenu bien-toſt apres (cōme nous dirons en ſon lieu) auſſi glorieuſement qu'il avoit été chaſſé honteuſement. Le Sr. d'Andilly qui le trahît, a reçeu depuis le payement de ſon ingratitude. Le Marquis de la Vieville donc fut inſtalé dans les Finances, deſquelles il ſe fût tres-dignement aquité, ſi ſon caprice ne l'eût pas porté à vouloir gouverner l'état. La premiere choſe où il travailla, fut à détruire ſon bienfacteur, & à faire porter à ce grand Chancellier de Sillery, le méme pacquet que Mr. de Schomberg avoit reçeu par ſon miniſtere, peu de temps auparavant. Il demeura abſolu ſanas voir perſonne à luy contredire. L'éloignement de Mr. de Pizieux, étant ſpecifié dans le congé de ſon pere, on appella Mr. d'Aligre pour eſtre garde des Sçeaux. Cette élection fut entierement deuë au Roy, ayant choiſi cet homme pour étre eſtimé un des plus hommes de bien, qui fut dans la robbe. Mr. de la
Vie-

Vieville n'ayant plus à desirer, que la possession de la mere & du frere, commença à y travailler par des moyens si contraires à sa fin, que ce qu'il croyoit qui serviroit à son établissement, a esté le faix qui l'a accablé: étant tres asseuré qu'il luy eût mieux valu demeurer eternellement Capitaine des Gardes du Corps, Sgr. de trente mil écus de rente, que d'étre entré dans les affaires, pour y perir avec ignominie. Il prit pour venir à la fin de ses intentions deux moyens, l'un pour gagner la Reyne-mere de luy donner part dans les affaires, & ensemble aprocher ce grand esprit qui depuis a fait voir à ce malheureux, qu'il étoit aussi éloigné de ses pretensions que du bon sens: il mit donc Mr. le Cardinal de Richelieu dans les affaires. L'autre fut qu'au mesme temps il travailla à détruire le Colonel, faisant croire au Roy qu'il ne pouvoit s'assurer de la personne de son frere, tant que Mr. le Colonel seroit aupres de luy. Je le laisseray bâtir ce dessein, & en jetter les fondemens pour venir retrouver Mgr. & Mr. le Colonel, lequel à mon retour de Montpellier je fis supplier d'avoir agreable que je visse Mgr. ce qu'il temoigna agreér: ce fut à Fontainebleau. Depuis je me
sen-

rendis assez assidu, & assayé de cultiver les inclinations qu'il paroissoit que Monseigneur avoit pour moy, en peu de temps je pris creance aupres de Monsieur le Colonel & de Madame sa femme; cette bonne intelligence dura jusqu'à ce que le Roy fut à S. Germain, où en un instant, je vis que l'un & l'autre me tourna le dos,& me sembloient faire aussi mauvaise mine qu'ils me la faisoient bonne auparavant. Je fus estonné de ce rencontre, & apres avoir examiné ma conscience, je me treuvay innocent. J'apris bien-tost apres que c'estoit un mauvais office qu'on m'avoit rendu, duquel je fis tous mes efforts pour me justifier, ce qui me fut impossible. Il ne me deffendit pas alors tout à fait la maison, mais bien me fit il connoistre par le refus qu'il me fit de la permission d'acheter une charge aupres de Monseigneur, qu'il seroit bien aise que je ne le visse plus si souvent. Je ne vous sçaurois exprimer quels furent mes sentimens, & avec combien de douleur je reçeus le message qu'il me fit faire bien-tost apres, de ne voir Monseigneur que deux fois la semaine, je pensay desesperer,

perer : j'employa tous mes amis pour eſſayer de luy deraciner une opinion qu'il avoit ſi puiſſament conceüe, qu'il fut impoſſible de la luy faire perdre. Il avoit une ſi grande paſſion de conſerver la vertu dans l'eſprit de S. A. qu'il y avoit imprimée, qu'il ne pouvoit ſouffrir une perſonne aupres de luy qu'il ne creut tres-vertueuſe ; & bien que Monſieur de Benjamin, auquel il deferoit beaucoup pour le jugement de la jeuneſſe, luy eut aſſeuré qu'il me pouvoit retenir avec ſeureté aupres de Monſeigneur, ſi eſt ce qu'il creut davantage aux parolles de ceux qui avoient deſiré mon eloignement. Je me retiray chez moy, & laiſſay Monſieur de la Vieville qui aſſayoit de parvenir à ſes fins, & qui ſe ſervoit de quelques perſonnes qui avoient eſté, ou eſtoient encores aupres de Monſeigneur, la Mare, qui avoit eſté premier valet de chambre de S. A. un gentilhomme nommé Ronſeroles, un autre nommé la Bretonniere, & pluſieurs autres qui ſuivoient leur paſſion, & qui attribuoient la ſeverité de Monſieur le Colonel à mépris, une des choſes du monde qui touche le plus un

bon

bon courage. Mr. le Colonel fut aussi persecuté par un de ses neveux nommé S. Just, méchant esprit, & qui en trois mois osta la paix d'une maison où elle avoit esté jusques alors. Le Roy partit de Paris, & s'en alla à Compiegne. Mgr. luy demanda permission de demeurer à Paris, attendu les exercices qu'il seroit obligé de discontinuer: ce qui luy fut accordé. Trois semaines apres il luy fut commandé de la part du Roy de l'aller trouver. Mr. le Colonel eut divers avis que l'on avoit dessein sur sa personne. Celà ne l'empécha pas neantmoins, se confiant sur son innocence, de hâter le voyage de S. A. & de se rendre à Compiegne, où trois jours apres il reçeut commandement de se retirer. Ce fut en ce lieu que le Marquis de la Vieville se trouva tres-empéché à combattre cette orgueilleuse probité, étant vray que l'on n'a jamais veu homme chassé de la Cour, qui aye reçeu tant de témoignages de bonne volonté que luy, ayant été visité par toute la Cour à Compiegne, & de tout ce qui étoit resté à Paris, avec une telle affluence, qu'il étoit presque impossible d'entrer dans son logis. C'est icy où je voudrois cou-

couvrir le viſage de mon maître, d'un voile, me trouvant bien plus empéché, que le Peintre qui entreprit de peindre Agamemnon au Sacrifice de ſa fille, & à n'en point mentir, je tiendrois à courtoiſie qu'il vous pleut me diſpenſer de vous écrire icy les ſentimens du maître & de la femme de cet affligé; & il me ſemble que je vous dis aſſez du premier, quand je vous dis, que ſon 1. Aumonier étant entré dans ſa chambre pour eſſayer de faire ceſſer ſes larmes, qu'il luy dit alors: Que je ne vous voye jamais, vous avez perſecuté la plus haute vertu qui fût dans le ſiecle. J'auray au moins ce contentement que ſes ennemis ne ſe prevaudront pas de ſa perte. Et en méme temps fit faire commandement à ceux qu'il creut eſtre complices de ſon deplaiſir, de ſe retirer, & depuis n'a pardõné à un ſeul de ceux qu'il chaſſa en ce temps là, qu'à ſon 1. Aumonier nõmé la Roche, qui eſt maintenant Mr. l'Evéque de Cahors, lequel trouva moyen de rentrer, ſinon en grace, au moins dans la maiſon Le Roy commanda à Mr. de Marcheville, qui étoit ſous-Gouverneur à Mr. de Chaudebonne, à Mrs. de Maſargues & d'Ornano, à Delphin, à Pelgrin

&

& quelques autres de se retirer, & mit en leurs places Monsieur Depreaux, qui avoit eu l'honneur d'estre son sous Gouverneur, en quoy Monsieur de la Vieville témoigna son peu d'esprit, en mettant cet homme pour estre aupres de S. A. sans qualité, & qui à vray dire estoit indigne d'en avoir, bien qu'il eût eu l'honneur d'estre sous-Gouverneur du Roy. Il fut assez maltraitté, aussi bien que toutes les vieilles gens qui furent laissez aupres de luy, c'estoient Messieurs Delbene, Douailly, de Mansan. S. A. les nommoit Barbons, & prennoit un plaisir singulier à les faire enrager. Monsieur Cavault fut la seule creature de Monsieur le Colonnel qui demeura, dont bien luy en prit, l'ayant servy tres-dignement, dont il a esté tres-mal recompensé depuis. J'étois pour lors en Normandie, j'arrivay tost apres à Paris, où j'appris comme quoy le Roy avoit fait faire commandement à Monsieur le Colonel de se retirer en Dauphiné: ce qu'il refusa de faire avec tout le respect qu'il se pouvoit, ayant répondu à l'exempt qui luy apporta ce commandement, que si sa fidelité avoit

esté

esté mise en compromis par ses ennemis, lors qu'il en donnoit des preuves assurées, qu'il leur seroit beaucoup plus facile, lors qu'il seroit éloigné de S. M. de le rendre criminel. On luy reitera deux fois ce commandement, auquel il ne voulut obeïr, aymant mieux choisir la Bastille pour demeure, que de s'eloigner de son bon maistre. On n'a jamais veu une constance pareille, puis qu'il est tres-asseuré, qu'il ne fut émeu, ny des larmes de ses amis, ny des plaintes de sa sœur & de ses niéces, ny mesme de sa pauvre femme. On n'a jamais veu une creature si desolée, elle s'evanouit deux fois lors qu'on luy arracha son mary d'entre les bras. On luy commanda bien-tost apres de sortir de Paris, ce qu'elle fit, elle se retira à S. Ouyn, où je la laisseray plaindre son malheur, assistée de Madame de Verderonne, pour aller retrouver Monseigneur à Chantilly, où il estoit allé se divertir de son ennuy. Le Roy luy avoit preté ses chiens pour la chasse du chevreuil : lors que j'arrivay je joignois mes larmes aux siennes, luy estant impossible de voir quelqu'un de ses serviteurs qu'il n'eut encore veus, qu'il

ne rentra dans les premiers sentimens de sa douleur ; il ne respiroit que vengeance, & témoignoit bien qu'il estoit d'un naturel tout contraire à celuy des jeunes gens, qui sont ravis lors qu'on leur oste leurs Gouverneurs. Je luy demanday permission de traiter d'une charge de ses ordres, ce qu'il me permit, ne voulant plus estre à la misericorde de ceux qui l'approcheroient. Je trouvay son esprit absolument occupé par un jeune garçon qui avoit esté noury aupres de luy, depuis trois ou quatre ans, nommé Raray, fils d'un nommé Lancy, Financier de Paris, lequel tailloit du Favory, & qui en effet avoit grande part dans l'esprit de son Maistre. Il prit pour compagnon de sa fortune un Gentilhomme Normand, nommé Blaru, garçon fort adroit aux exercices, qui eut esté assez accomply, s'il eut eu l'esprit aussi adroit que le corps. Monsieur le Comte de Moret estoit en ce temps entre les mains des Gouverneurs, & estoit encore sujet au College : Monseigneur luy fit dire qu'il desiroit qu'il vint à Chantilly, ce qu'il fit, où il fut veu de bon œil de S. A. S'il eut osé, il eut

tra-

travaillé auſſi puiſſamment à faire mal aux affligez qu'il a fait depuis. Raray luy donna quelque part dans la confiance de Monſeigneur, & luy teſmoigna qu'il deſiroit eſtre ſon ſerviteur. Il revint à Paris, & Monſeigneur à Compiegne : auſſi-toſt qu'il fut arrivé, Monſieur de la Vieville luy envoya mil Piſtoles dans une bourſe, qu'il refuſa genereuſement, & luy fit dire qu'il n'avoit point beſoin d'argent, & qu'il avoit des ſerviteurs, qui ne l'en laiſſeroient pas manquer. Choſe certe remarquable que le frere du Roy neceſſiteux, ayme mieux emprunter de l'argent, que d'en reçevoir du Roy, par le moyen de ſon ennemy. On commanda à un nommé Monſieur de Montgenou, qui eſtoit ſon Aumoſnier ordinaire, de ſe retirer: on appella en ſa place Monſieur Paſart, Meſſieurs de Puylaurens, pere & fils, revinrent á Compiegne, où ils furent bien reçeus de S. A. Nous renouvellames cette eſtroite amitié, qui avoit eſté entre le fils & moy dans l'Academie, & cela de ſorte que Raray, Eſprit ombrageux, eſſaya dez lors de nous

ruy-

ruyner tous deux dans l'eſprit de Monſeigneur. Il luy fut aſſez difficile de ruyner Puylaurens, à cauſe qu'il ſervoit ſecretement, & ſans ſon ſçeu, Madame la Marquiſe de Montlor, par le moyen de Madame de Verderonne ſa tante. Il luy eſtoit facile de donner des lettres ſouvent à S. A. Il ſe penſerent brouiller Raray & luy: je m'offris pour luy ſervir de ſecond, & s'en fallut peu que je ne l'allaſſe appeller de ſa part, ils furent accommodez, & Raray ſçeut que j'avois pris le party de Puilaurens, ce qui l'obligea a mettre toute pierre en œuvre pour me ruyner. Il fit croire à S. A. que j'eſtois ennemy de Monſieur le Colonel, il fit en ſorte que Monſeigneur ſe deffia autant de moy, qu'il s'y eſtoit confié peu auparavant. Il prit encore pour pretexte la parenté qui eſt entre Monſieur de Manſan & moy, & fit croire à Monſeigneur que je prefererois ſes intereſts aux ſiens. Je vis en un inſtant changer le viſage de S. A. ſans ſçavoir pourquoy. Il s'en alla à Verneuil, & delà à Chantilly, où nous eſtions logez Puilaurens & moy, qui fit la plus grande lacheté qui ſe verra jamais. Nous eumes brouil-

brouillerie, Raray & moy, laquelle se passa en gourmades, son courage ne l'ayant porté à rechercher autre contentement de l'offense, qu'il pretendoit avoir reçeuë de moy. Le bruit de nostre brouillerie alla aussi aux oreilles de Monseigneur, qui temoigna estre offensé de ce que j'avois donné un soufflet à son Favory, & qu'en suitte nous nous fussions donnez des coups fourrez dans la cour du Chasteau. Je voulus sortir, bien que je ne fusse offensé : je fus abandonné de Puylaurens, qui alla s'offrir à Raray. C'est la premiere des perfidies qu'il a exercées en mon endroit, estant vray qu'il n'avoit aucune particuliere amitié avec luy, & qu'il estoit obligé, quand ce n'auroit esté, qu'à cause de ce que nous estions logez ensemble, à m'assister. Pardonnez moy, si je m'arreste trop à ce rencontre. Monseigneur fit ses chasses, & s'en retourna à Compiegne, où il avoit fait venir sa galere. Il se resolut se promenant sur la riviere de fortifier une pointe qui est à demy lieuë de la ville, où on trouva des marques d'un vieux retranchement. Il me commanda d'entreprendre ce travail que je luy mis en quinze

jours en deffense : il en passa son temps ; & me commanda lors qu'il fut prest à s'en aller, de le faire sauter avec une mine devant la Reyne sa mere : elle fit son effet. S. A. demanda permission au Roy, d'aller à nostre Dame de Liesse, où il fut, & trouva à son retour le Roy prest à s'en revenir à Paris. Il voulut faire ce voyage par eau : il arriva à Paris, où il reçeut plus souvent des nouvelles de Madame la Marquise de Montlor, estant plus proche du lieu où elle estoit. Monsieur le Colonel avoit esté mené peu auparavant à Caen, entre les mains du Marquis de Mony, qui pour lors en estoit Gouverneur, dont il reçeut toutes sortes de courtoisies, ne luy estant rien refusé que la liberté. Monseigneur tarda peu à Paris, ayant esté obligé d'aller à S. Germain, où Monsieur d'Elbeuf travailla puissament à la liberté de Monsieur le Colonel, il acquit grande creance aupres de Monseigneur, & fit en sorte que S. A. traitta Madamoiselle de Montpensier avec plus de civilité qu'il n'avoit accoutumé. Il la voyoit quelquefois chez Madame la Princesse de Conty, où il luy faisoit bon visage. Il perdit en

ce

ce temps ſon pucelage, Monſieur d'Elbeuf luy ayant fait conduire une aſſez vieille garſe, nommée la de Serre dans le parc de Madrid, où il la vit une fois, il la vit une autre fois à la Muette à S. Germain. Il me commanda de luy faire un autre Fort dans une iſle, vis à vis des terraces du Chateau-neuf. Je fis ſi bonne diligence que je le mis en 15. jours en eſtat, qu'il eut eſté difficile de le forcer ſans canon. Ce ſeroit choſe inutile de vous raconter icy les combats qu'il y fit, les aſſauts qu'il y donna, ceux qu'il y ſouſtint, & enfin comme quoy il l'aborda par tranchée, de quelle ſorte il perça le foſſé, bref, comme quoy il fit voir qu'il ne luy manquoit que la matiere pour s'occuper.

La faveur qui quitte Mr. de la Vieville m'oblige de l'aller trouver, abandonné de tout le monde, & en eſtat de ſe voir dechirer par les marmitons: il y avoit quelques jours qu'il couroit un bruit ſourt de ſa deroute, & le jour avant qu'il fut pris, on croioit qu'il devoit avoir ſon congé: On le vit neantmoins aller à Ruel, où eſtoit la Reyne mere, qui prenoit des

eaux. Il y tint Conseil avec elle, & on le vid revenir peu apres à S. Germain, ce qui fit croire qu'il étoit remis. Les marmitons ne laisserent pas neantmoins de luy donner une serenade avec leurs ustanciles de cuisine, qui le mit en doute d'avoir pis. Monsieur le Cardinal l'alla visiter, qui le r'assura: il luy fit ce bon office avec celuy de luy faire passer la nuit plus doucement, qu'il ne l'eust passée, s'il eut creu reçevoir le message qu'il reçeut le lendemain matin ayant esté arresté, mis dans un carosse, & conduit à Amboise. On escrivit aussi-tost à Monsieur de Schomberg de revenir, auquel on envoya un bâton de Mareschal de France. On depécha un Courier à Monsieur le Marquis de Mony, qui luy portoit commandement de ramener Monsieur le Colonel, qui fut remis dans sa premiere dignité, avec autant de gloire, qu'il en avoit esté chassé avec infamie. Ie serois empesché de vous dire si Monseigneur reçeut plus de joye du retour de Monsieur le Colonel, qu'il n'en avoit reçeu de la disgrace de Monsieur de la Vieville. S. A. alla le jour mesme que le Courier fut depesché à Caen, à S. Oüin visiter Madame

la

la Marquise de Montlor, qui pensa mourir de joye, voyant son bon Maistre si prés d'elle, apres en avoir pleuré si long temps l'absence; les larmes luy tomboient de joye, ayant fait voir que cet une source qui ne tarit jamais que celle des yeux, estant vray que depuis trois mois, qui est le temps que son mary avoit esté arresté, elle répandit assez de larmes pour faire un juste torrent, si elles eussent esté toutes ramassées ensemble. Laissons la femme dans l'esperance & la joye, pour aller retrouver le mary qui arriva ce soir mesme à S. Germain, & voyons avec combien d'aplaudissement il fut receu de leurs Majestez, & de S. A. Le Roy luy témoigna par le bon accueil qu'il luy fit, qu'il estoit hors de doute de sa fidelité, mais plus encores lors qu'il luy dit, qu'il le remettoit aupres de S. A. non plus comme son Gouverneur, mais bien comme son premier Gentilhomme de sa Chambre, & Surintendant general de sa maison. Il fut visité le soir & le lendemain de toute la Cour. S. A. fut seule avec luy une partie du soir, & une partie du lendemain. Je vous puis asseurer que ce fut une allegresse generale, & croy que Raray &

Blaru furent les seuls avec leurs partisans ; qui n'eurent point de part á cette joye, voyant bien un peu trop tard que Monsieur le Colonel n'estoit pas homme à partager une chose dont il avoit eu le tout. Je le vis à son retour, & le suppliay d'agréer que je fusse de ses amis, ce qu'il me témoigna desirer. Je fus pres de 8. jours à S. Germain depuis son retour, auquel temps je pris congé de S. A. & de luy, pour aller chez moy, où il y avoit quelque temps que je n'avois esté. Vous ne sçaurez croire combien il fut estonné lors qu'il trouva au lieu de la vie reglée, qu'il avoit laissée, une vie absolument dissoluë. Il faut que je vous die que son estonnement fut si grand, qu'il creut long-temps resver, & mesmes qu'il desira plusieurs fois d'estre encore à Caen, pour n'avoir le deplaisir de voir ce qu'il avoit empéché jusques alors. Il desespera plusieurs fois d'y pouvoir donner remede, & luy en ay veu les larmes aux yeux, il prit neantmoins courage avec une resolution ferme, de ne se point souvenir du mal qui luy avoit esté fait, & pardonna generalement à tous ses ennemis ; l'ayant veu plusieurs

sieurs fois prier S. A. de ne point parler du Marquis de la Vieville, qui avoit esté son plus cruel ennemy : la seule faute qu'il fit, fut de mettre dans sa confiance le Sieur d'Andilly, estant vray qu'il fut depuis la seule cause de sa perte. Il se treuva surpris, lors qu'il vit que S. A. ne deferoit plus à ses conseils, ce qu'elle y avoit autrefois deferé, & au lieu de cela qu'elle se portoit à luy dire des choses qui eussent outragé toute autre patience que la sienne. Son premier but fut de tirer Raray & Blaru de la confiance de Monseigneur, le second fut d'oster à Monsieur d'Elbeuf, la creance que S. A. avoit prise en luy pendant son absence, & faut que je dise, que je ne le sçaurois excuser d'avoir esté tres-ingrat envers celuy, aux soins duquel il devoit en partie son élargissement. Monseigneur cessa de visiter Madame de Guise, si non tout à fait, au moins en sorte qu'il estoit aisé à voir que son affection estoit diminuée. Je revins de Normandie, & treuvay que Raray & Blaru ne faisoient plus que languir, leur faveur estant presque éteinte. Monsieur le Colonel me témoigna

agréer les visites que je luy rendis avec soin, & prit confiance en moy, il nous racommoda Puylaurens le fils & moy, & fit que j'oubliay la sorte dont il avoit traitté avec moy à Chantilly. L'envie commença à ronger ceux qui voyoient que Monseigneur montroit bien par le bon traictement que je reçevois de luy, que s'il m'avoit persecuté, ce n'avoit esté que par la contrainte qui luy en avoit esté faite par ceux qui le possedoient. Cela obligea mes ennemis à porter un nommé le Baron Du Jour, qui avoit esté noury page de S.A. à me faire appeller par le Comte de Louvigny, qui en ce lieu fit la seule bonne action qu'il ayt faite en sa vie. Vn de mes freres, nommé Racqueville, me servit de second, lequel n'avoit qu'une espée ordinaire, le Comte de Louvigny en avoit une fort longue: lors que nous fumes en presence Du Jour & moy, nous portames forces estocades, puis vinmes aux prises sans estre blessez, ny l'un, ny l'autre, auquel estat Du Jour commença à crier: Lacquais; ce qui obligea mon frere à tourner la teste, & à mesme temps il reçeut un coup d'épée dans le costé, apres en avoir don-

donné un à Louvigny dans la main Mon frere craignant que le Lacquais de Du Jour ne me fit ſupercherie, dit au Comte de Louvigny: allons ſeparer nos amis, à quoy il s'accorda. D'abord qu'ils nous eurent joints, ils nous prierent de nous ſeparer: nous eſtions convenus alors de nous quitter,& de nous remettre en garde. Nous revinmes à Paris, Louvigny & Du Jour chez Monſieur de Bellegarde, mon frere & moy chez Monſieur de Longueville, où Monſeigneur m'envoya viſiter. Monſieur le Colonel me vint voir, & Meſſieurs ſes freres; je fus viſité de toute la maiſon. Ie vis Monſeigneur le ſoir meſme. Mon frere ſortit du lit au bout de 10. jours, & je retournay au Louvre, comme j'avois accouſtumé. Cecy fut au commencement de l'Advent, dans lequel temps d'Andilly faiſoit ſes efforts pour debuter Monſieur Cavaült, faiſant croire à Monſieur le Colonel, qu'il falloit qu'il dependit d'une autre puiſſance que la ſienne, puis qu'il s'eſtoit conſervé dans ſa diſgrace. Il travailla ſi puiſſament à mettre cette impreſſion dans l'eſprit de Madame la Colonelle, & de Madame de Maſargues, qu'elles n'eu-

rent point de cesse, qu'elles neussent obligé Monsieur le Colonel à traitter Monsieur Cavault de sorte qu'il desira de se retirer, & pria Monsieur le Colonel d'avoir agreable de le luy permettre, puisque sa fidelité & son affection luy estoient imputez à crime. Estrange aveuglement de Monsieur le Colonel, qui contre son sentiment, luy accorda sa priere, & jetta au mesme temps les yeux sur un petit homme nommé Goulas, qui estoit lors pres de S. A. pour l'instaler dans une charge, ou quinze jours apres estre receu, il luy montra qu'il estoit aussi ingrat que son predecesseur estoit homme de bien: & diray qu'il m'est encore impossible de comprendre, comme quoy Monsieur le Colonel, qui estoit tres habile homme, se put resoudre en donnant permission à Monsieur Cavault de quitrer la charge, de mettre celuy qu'il mit en sa place. La seule raison qu'il a eüe, a esté le dessein de d'Andilly, qui ayant obtenu la charge d'Intendant, pretendoit de faire celle de Secretaire, & croyoit en mettant cet homme, ne mettre qu'un porte-sac. Le jour de Noël Puylaurens se battit contre Brian-

Briançon brave Gentilhomme, il a esté nourri y enfant d'honneur de Monseigneur. Cet une chose estrange, que leur querelle arriva en presence de plusieurs personnes, qui n'y prirent pas garde. Je m'offris à Puylaurens, qui m'assura que s'il estoit appellé, & qu'il eut besoin de second, il se serviroit de moy. J'envoyay un Lacquais à la porte de son logis, lequel s'endormit: il se battit aupres des Thuileries, où d'abord qu'ils furent en presence, Puylaurens reçeut un coup dans le gros doit : ce qui fut cause qu'il fut contraint de mettre la main gauche à tenir son espée: Briançon luy demanda s'il en avoit assez : Puylaurens, luy ayant témoigné qu'il estoit content, ils s'en revindrent, Puylaurens chez un Chirurgien, & Briançon chez Monsieur d'Elbeuf. Puylaurens m'envoya querir; je fus faché de le voir blessé, & neantmoins bien aise de ce qu'il ne l'estoit pas davantage. C'estoit en ce temps là, que l'on traitoit le mariage d'Angleterre, qui depuis fut effectué. Le jour de la Chandeleuse Mr. de Briançon alla appeller Mr. de Puylaurens, de la part d'un Gentilhomme nommé S. Fleurant.

Puy-

Puylaurens m'envoya querir: je le fus trouver aussi-tost chez luy; nous allâmes au mesme lieu où il s'estoit battu le jour de Noël, où apres que Monsieur de S. Fleurant & moy nous nous fûmes visitez, & que Monsieur de Puylaurens, & Monsieur de Briançon en eurent fait de méme, nous mismes pourpoint bas, & l'épée à la main. Nous n'eusmes pas tiré 4. estocades, que je fus estonné que je vis S. Fleurant, qui avec l'espée de Puylaurens, & la sienne, me dit de demander la vie: je luy dis qu'il voyoit l'estat où nous estions, & que je luy demandois en grace qu'il nous permit d'achever: ce qu'il estoit pres de faire, lors que Puilaurens le conjura du contraire. Briançon luy dit qu'il ne desiroit point que l'on m'obligeat à rien, estant vray que nous n'avions point d'avantage l'un sur l'autre; à quoy S. Fleurant s'accorda, & me dit que Puylaurens luy avoit rendu son espée, apres avoir reçeu un petit coup au bras, qui ne faisoit que l'egratigner. Nous revinmens à Paris, & nous retirames à l'Escurie de Monseigneur. C'est trop vous parler de procedez, il faut trouver quelque matiere qui vous plaise davanta-

ge. S. A. commença à aprendre un balet, qu'il dansa depuis devant le Roy, & par la Ville. Le Roy le voulut voir à son retour d'un petit voyage ; il luy donna plaisir & & envie d'en commencer un magnifique. Le Comte de Carlile essayoit d'accomplir le mariage de Madame Sœur du Roy, avec le Prince de Galles, qui bien-tost apres fut Roy par la mort de son pere. Ils furent fiancez le jour de l Ascention, & mariez bien-tost apres. Le Cardinal Barbarin fut envoyé à Paris, pour traitter de cette grande affaire qui avoit esté depuis si long-temps en dispute. Il vint donc pour trouver un accommodement pour la Valteline, & assayer de maintenir en paix ces deux puissances, qui seules empechent que les petits Estats de la Chrestienté, ne soient soûmis à la tirannie du Grand Seigneur. Le Roy desira que Monseigneur l'allât reçevoir au Fauxbourg S. Jacques, & l'accompagna jusques à nostre Dame ; où il arriva, que les soldats du Regiment des Gardes, voulans piller la mule du Legat, firent un tel desordre, que le cheval de S. A. se sentant chatouillé des piques, se cabra, & eut sans doute renversé S. A. si

ses

ses Escuyers n'eussent eu soin de sa personne. La ceremonie finie, on songea à mener la Reyne d'Angleterre à Boulogne; le Roy la vint conduire jusqu'à Compiegne; les Reynes passerent plus outre, & vinrent jusques à Amiens, où l'on fit quelque sejour, attendu que la Reyne mere se trouva mal; on fit pendant ce sejour force festins: Monsieur de Chaunes traitta S. A. à la Citadelle, où il convia le Duc de Boukingan avec les autres Ambassadeurs. On n'a jamais veu la Cour plus leste, qu'elle fut ce jour là, & faut avoüer, que le Duc de Boukingan avoit le plus bel habillement, & mieux assorti, qui se verra jamais. Je me sens obligé de vous le descrire: il estoit de Satin Grisdelin en broderie de perles, la broderie estoit par bandes, les perles du milieu de la bande, pouvoient valoir dix escus piece: celles qui faisoient le costé, en valoient bien vint: les boutons estoient de perles de 100. escus piece: les esguilettes estoient en broderie de perles, & les fers étoient faits aussi de plusieurs perles qui alloient en diminuant, il avoit une chaine qui luy faisoit six tours de perles de tres grande valeur, son

cor-

cordon fait de mesme estoffe, valoit bien 30000. mil escus, il avoit à son chapeau un bouquet de plumes de Heron, au pied duquel il avoit une enseigne, où il n'y avoit que 5. diamans d'une excessive grandeur, avec 3. perles en poire excellement belles: il en avoit une à l'oreille tres grosse, avec un gros Diamant à sa boucle, qui ne paroissoit presque point, à cause que ses cheveux, qui estoient fort longs, & fort frisez, en deroboient la veuë: son Ordre de S. George estoit attaché par le haut de cinc grosses perles, & par bas il en pendoit six avec l'ordre. Son Ordre de la Jarretiere n'avoit pas esté oublié, où il y en avoit une fort grosse: ses roses estoient faites d'une quantité de perles mises, de telle sorte, qu'elles faisoient admirer & l'ouvrier & la matiere: la cappe estoit de mesme broderie que l'habit. On alla l'aprez-dinée au Baptesme du fils de Monsieur de Chaunes, auquel la Reyne & Monseigneur donnerent le nom: le lendemain il y eut Bal, où le Duc de Boukingan fit avoüer à toute l'assemblée, qu'il estoit digne de posseder les bonnes graces de son Maistre. La Reyne mere ne put pas-

passer outre, ce qui l'obligea à donner la conduite de la Reyne d'Angleterre à Monseigneur. Elle commanda à Monsieur le Mareschal de Bassompiere, à Monsieur le Mareschal de la Force, à Monsieur le Vicomte de Brigueil, & à Monsieur d'Alincourt, d'accompagner S. A. On fit entrée à la Reyne d'Angleterre par toutes les villes où elle passa. Elle arriva à Boulogne le Mardy, où elle fut obligée de demeurer jusques au Dimanche. On vit arriver ces grands vaisseaux qui depuis en deux occasions differentes se sont veus à nos costes, une fois comme amis, l'autre comme ennemis : c'estoit une chose admirable de voir ce superbe appareil : on ne se le peut representer si on ne s'imagine de voir une grande ville flotante ayant plusieurs clochers. S. A. se promenoit souvent sur la mer dans des chaloupes : elle eut nouvelles que le Mareschal de Roquelaure estoit mort, ce qui l'obligea d'envoyer un des siens, nommé Rames, vers le Roy, pour le supplier d'accorder sa charge à Monsieur le Colonel, qui n'avoit perdu une seule des charges de feu son pere que celle là, le feu Roy luy ayant
dit

dit en les luy donnant, que s'il avoit esté plus vieil de trois ans, il ne luy auroit non plus denié celle là, que les autres. Le voyage de Rames fut infructueux. La mere du Duc de Boukingan attendoit la Reyne d'Angleterre à Boulogne, accompagnée de la Comtesse d'Ambie, & de la Marquise d'Amilton: elles furent estonnées de voir avec combien de civilité la Reyne les reçeut. Madame de Chevreuse, qui avoit esté ordonnée avec Monsieur son mary, pour passer avec la Reyne en Angleterre, leur fit confesser que toutes leurs beautez n'estoient rien au prix de la sienne. On amena deux petites barques, l'une pour la Reyne, l'autre pour ses filles & femmes, dans lesquelles, apres avoir dit Adieu à S. A. elle s'embarqua avec assez de desordre, & sans beaucoup d'apparat, elle alla joindre les grands vaisseaux, & passa ce jour là à Douvres, aussi heureusement qu'il se pouvoit. Monseigneur partit le lendemain pour s'en revenir: il arriva le jour de S. Jean à Amiens, ayant pris la poste à Abbeville, Monsieur de Chaunes le reçeut chez luy, & le traitta jusqu'à ce que ses Officiers fussent arrivez. Les Reynes

nes revinrent à Fontainebleau, où Mr. du Vernet fut commandé de se retirer, Putanges, & quelques autres de chez la Reyne. On demeura quelque temps dans cette solitude, pendant lequel S. A. alloit souvent à Paris. Le Roy revint à S. Germain, où d'Andilly en donna une des siennes à Mr. le Colonel sur le mécontentement qui arriva au Roy de ceux de la Rochelle, méme sur les avis qu'eut S. M. que ceux de la Religion desiroient brouiller, elle se resolut d'y envoyer une armée, pour les tenir en devoir. Mgr. fut avisé par d'Andilly du dessein du Roy, & luy témoigna qu'il croyoit, que s'il desiroit cet employ, qu'il l'auroit: ce jeune Prince dans l'ardeur de servir, fit demander au Roy ce commandement: on luy fit dire, que s'il vouloit l'avoir, qu'il luy étoit aisé, & que s'il vouloit éloigner Mr. le Colonel d'aupres de luy, qu'on luy accorderoit sa demande. Ce procede l'estonna, & il vit bien qu'on ne tâchoit qu'a luy oster ce fidelle serviteur; de sorte qu'il ayma mieux cesser sa poursuitte, que d'obtenir ce qu il demandoit si cherement. Il commença dez lors à s'appercevoir, que le Pere Joseph Ca-

Capucin, & d'Andilly n'alloient pas droit en besogne, & dez-lors ne se fia p'us en eux : il reconnut bien enfin, quoy que trop tard, qu'un bigot est une méchante beste. Il avoit plusieurs-fois supplié instament le Roy d'accorder à Mr. le Colonel, une charge de Mareschal de France, il continua dans ses poursuittes, & fit si bien, que lors qu'on y pensoit le moins, cette affaire fut deliberée au Conseil Secret, & fut mis en compromis, sçavoir si on s'asseureroit de Mr. le Colonel en le faisant prisonnier, ou d'une façon plus violente, en le faisant mourir, ou si on le feroit Mareschal de France. On conclud au dernier. Il avoit esté appellé peu auparavant par le Marquis de la Lande, où Mgr. luy fit voir combien il l'aymoit, & qu'il n'étoit en rien diminué de l'amitié, qu'il luy avoit fait paroistre, lors que le Baron de Beuvron, gentil Cavaillier l appella de la part de la Bretonniere. S. A. ne faisoit que commencer à disner, il sortit de table, & s'en alla par un froid tres-rigoureux apres luy à pied, n'ayant voulu attendre qu'on luy allât querir des chevaux Mr. le Colonel s'estoit sauvé avec Chaudebonne, qui luy ser-

ſervoit de ſecond par la grande galerie, au pied de laquelle ſes coureurs l'attendoient. Je reviens au temps qu'il fut fait Mareſchal de France, auquel temps Monſieur d'Elbeuf, & Monſieur le Grand Prieur beaux freres, eurent cette grande brouillerie, où ils ſe penſerent battre. Monſeigneur monta à cheval, pour aller trouver Monſieur le Grand Prieur, auquel il s'offrit. La querelle preſente fut aſſoupie, mais non la haine qui eſtoit entre eux. Monſieur le Grand Prieur, ayant pris Chalais en ſa protection, & Monſieur d'Elbeuf ceux de la maiſon du Lude, qui temoignoient deſirer prendre quelque vengeance de la mort du Comte de Pontgibaut leur frere, que Chalais avoit tué. Cette querelle dura tout l'hyver: on commença à ſonger aux balets. Monſeigneur commença en ce temps à avoir cette grande paſſion qu'il a eu depuis pour les medailles, raretez, & ſtatues antiques & modernes: je vous diray un effet merveilleux de ſa memoire, en vous aſſurant qu'il n'y avoit pas une ſeule medaille d'or, d'argent, de grand, petit, & moyen, en cuivre qu'il ne nommât en voyant ſon revers.

C'eſtoit

C'estoit une chose merveilleuse de le voir parler des choses plus remarquables de l'antiquité avec autant de facilité, que si elles se fussent passées de son temps, & l'on peut dire qu'il se rendit tres-sçavant dans l'histoire Romaine, par le mesme moyen dont on s'estoit servy dans ses plus tendres années à luy apprendre les fables, n'y ayant de difference, sinon que les figures des Fables estoient de papier, & celles-cy de Metal. Ce fut une chose admirable de voir en combien peu de temps son cabinet fut remply de pieces antiques, la description meriteroit un juste volume.

Monseigneur commença à mepriser Dandilly, & à luy faire force niches, dez lors il cessa de venir si souvent au Louvre, & l'on vit en un instant finir les conferences qu'il avoit tous les jours avec S. A. Ce depit l'obligea dez-lors à procurer la ruyne de Monsieur le Mareschal Dornano, où se porta Monsieur d'Elbeuf, qui estoit fort bien avec Monsieur de Baradà, qui estoit lors Favory du Roy. Je vous avouë que je n'excuse un seul de tous ceux qui desirerent sa perte que luy, estant vray qu'il pouvoit accuser Monsieur le Mareschal d'in-

d'ingratitude, toute la maiſon de Lorraine ſe porta contre luy, attendu les difficultez qu'il apportoit au mariage de Monſeigneur avec Madamoiſelle de Montpenſier, auquel ils prenoient intereſt, bien qu'à l'entendre parler, on eut creu aſſeurement qu'il y procedoit avec toute la ſincerité qui ſe pouvoit deſirer: il m'a dit pluſieurs fois que c'eſtoit une affaire qui dependoit abſolument du Roy & de la Reyne mere, que lors qu'ils témoigneroient la deſirer, il s'y porteroit abſolument, & qu'il feroit en ſorte que S. A. quitteroit cette averſion, qu'il ſembloit qu'il euſt pour le mariage: que pour luy, il n'eſtoit point devin. Le Roy gagna le Jubilé, & partit de Paris pour aller à Fontainebleau. Monſeigneur le gagna aprez avec toute l'auſterité qui ſe pouvoit deſirer, ayant viſité par quinze jours differens les Egliſes à pied, avec toute la modeſtie imaginable. Il acheva la Semaine Sainte ſes ſtations, & fut obligé auſſi-toſt apres Paſques d'aller trouver le Roy à Fontainebleau. Monſieur le Mareſchal d'Ornano eut pluſieurs avis du deſſein que l'on prenoit de s'aſſurer de ſa perſonne, auxquels

quels il n'adjouta point de foy, estant vray que Dieu nous ferme les yeux lors qu'il consent à nostre ruyne. Monseigneur demeura quelque temps à Fontainebleau, durant lequel il témoigna au Roy qu'il luy estoit honteux dans l'âge qu'il avoit (estant né son frere) de voir qu'il n'avoit nulle part dans les affaires. Le Roy luy témoigna qu'il desiroit luy donner contentement, & l'assura qu'il le mettroit dans son Conseil estroit. S. A. fit en ce temps là le festin qu'il a accoustumé de faire tous les ans aux Grands du Royaume le jour de sa naissance; il fut salué de tous en qualité de Ministre. Il y avoit déja quelques jours qu'on luy en avoit fait la promesse, il demeura encore quatre ou cinc jours à attendre, ce qu'on resoudroit sur ce sujet sans rien dire: enfin lassé de voir, qu'on ne luy témoignoit rien, il se resolut d'envoyer Monsieur le Mareschal d'Ornano vers Monsieur le Cardinal de Richelieu à Fleury, où il estoit pour lors; Monsieur le Mareschal desira que Monsieur de Marcheville, Puylaurens le fils, & moy allassions avec luy, ce que nous fismes. Il nous parla par les chemins de la

vie de son pere, & de quelle sorte il avoit servy le Roy, lors méme qu'il estoit éloigné de la Cour, & en estat de disgrace: il nous raconta comme quoy ayant esté sollicité par le Duc de Savoye de l'assister, & de prendre telle part dans son Estat qu'il desireroit, il envoya les lettres à S. M. & celuy qui les luy avoit apportées. Il nous dit plusieurs autres choses que je vous tairay, pour vous dire qu'il luy arriva un accident digne de remarque: ayant esté saisy en se promenant dans le Jardin avec Monsieur le Cardinal, d'un tremblement si furieux dans une jambe & une cuisse, qu'il pensa tomber de son haut. Nous revinmes à Fontainebleau, où il fut resolu de demander l'execution de la promesse, qui avoit esté faite à Monseigneur. Le Vendredy donc, S. A. alla trouver la Reyne mere, & luy dit qu'il luy avoit de tres-grandes obligations, & qu'il estoit vray qu'outre la naissance il luy devoit encore tous les bons effets qu'il avoit reçeu du Roy, sçachant bien qu'il y avoit assez d'esprits brouillons dans la Cour, qui ne desiroient rien avec plus de passion, que de voir cette étroite union qu'elle avoit

tous-

tousjours entretenue entre S. M. & luy, ſi non rompue, au moins alterée : qu'à la verité, il auroit quelque ſujet de douleur de voir qu'on luy euſt fait eſperer part dans les affaires, en ayant reçeu la parole de ſa bouche, & qu'aujourd'huy, il ſembloit que le Roy s'éloignat de la promeſſe qu'il luy en avoit faite : qu'il luy ſeroit plus avantageux d'aller à Paris, paſſer ſon temps, que de demeurer plus long temps aupres de leurs Majeſtez, pour y eſtre traité d'autre ſorte que l'on n'auroit traitté ſes Predeceſſeurs, qui avoient la meſme qualité que luy. La Reyne luy promit contentement, & l'aſſura que le Roy ſçavoit que c'eſtoient de mauvais eſprits, qui luy vouloient perſuader le contraire, & qu'elle l'aſſuroit que ſa Majeſté n'avoit point de plus forte paſſion, que de le voir content. Il ſe retire ; le Roy arriva auſſi-toſt apres chez la Reine mere où Monſieur le Cardinal ſe trouva ; ce fut dans ce conſeil que l'on reſolut d'accorder à S. A. ce qu'il deſiroit : ce fut auſſi en ce meſme lieu, que la priſon de Monſieur le Mareſchal fut concluë. Le Roy parla à Monſeigneur le ſoir du Vendredy

dredy, & l'assura qu'il avoit toûjours desiré de luy accorder, ce que la Reyne mere luy avoit témoigné qu'il desiroit, & que le Dimanche suivant, il verroit l'effet de ses bonnes volontez Le soir méme S. A. me commanda d'aller treuver Me. la Mareschale d'Ornano, pour luy conter comme il étoit assuré d'avoir le contentement qu'il avoit desiré. Le Samedy se passa à Fontainebleau en courses de bagues & autres passetemps. Le Dimanche le Roy ména Mgr. au Conseil, où il demeura peu : apres le Conseil, le Roy sortit sur la terrasse de la Reyne sa mere, où voyant les chevaux de bague sur la carriere, il dit à Mr. le Mal. qu'il vouloit courre. Mr. le Mal. luy offrit son cheval, le Roy se tourna vers le Comte de Brion, gentil Cavalier tres-adroit, & qui avoit un excellent cheval, & luy dit qu'il courroit dessus: il arriva en méme temps, une petite pluye qui fit changer de dessein à S. M. Elle fit fort bonne chere à. Mr. le Mal. tout ce jour, & ne parla presque qu'à luy, luy montrant une fenestre grillée, il luy dit Mr. le Mal. cette chambre est celle où fut mis le Mareschal de Biron Ce jour se passa de la sorte, cependant on cômanda de

de renforcer les Gardes, & le Roy fit faire l'exercice dans la cour du cheval blanc à son regiment des Gardes, & luy fit faire commandement de se mettre sur les avenues de Fontainebleau. On fit le méme, commandement à la Cavalerie, qui se rendit sur les dix heures autour du chasteau. Tout cecy fut conduit si secretement, que l'on n'en sçeut chose du monde. Sur les dix heures du soir, Senneterre alla à la chambre de M. le Mareschal, qui soupoit avec M. le Cardinal de la Valette, Chaudebonne, & le Comte de Brion: il luy demanda que fait le Roy? Seneterre luy répondit, qu'il croyoit qu'il étoit retiré: il luy dit, qu'il en étoit bien fâché, & qu'il avoit à luy parler. Fort peu de temps apres un garçon de la chambre du Roy arriva, qui dit à Mr. le Mareschal d'Ornano que le Roy le demandoit: il partit à l'instant, & trouva Puylaurens le fils dans l'escalier, lequel le suivit, & fut étonné, que comme il vouloit entrer avec Mr. le Mareschal, l'Huissier luy dit que Mr. le Mal. devoit entrer seul. Il partit à l'instant, & voyant dans l'emotion qui étoit parmy les Gardes, qu'il y avoit quelque chose d'importance, il courut à la chambre de

Monseigneur, où il estoit, & luy dit qu'il croyoit que Monsieur le Mareschal estoit arresté, discours qui toucha puissamment S. A. & qui l'obligea à partir à l'instant, pour aller chez le Roy. Il trouva l'antichambre pleine de gardes: un seul des siens ne le pût suivre. Si-tost que l'on sçeut qu'il venoit, Monsieur du Haillier, qui avoit arresté Monsieur le Mareschal, le fit passer par un escalier derobé, & de là en une chambre basse, où il passa la nuit. Au méme temps un exempt alla arrester Chaudebonne. Je ne vous sçaurois exprimer les sentimens de S. A. estant vray qu'il ne dormit point de toute la nuit, suportant ce deplaisir avec tant d'impatience, qu'il ne luy restoit lieu de consolation, que celuy qu'il avoit de l'esperance de se venger. Un Page de Monsieur le Mareschal voulant passer pour apporter de ses nouvelles à Paris, fut arresté; il rendit combat, & fut blessé. Monsieur commanda à Puylaurens de m'escrire, & de me mander de le venir trouver en diligence; ce qu il fit. Il me depécha un de mes gens, qui ayant esté arresté, avala son billet, & passa, ayant esté reconnu par un nommé De-

Des Tartres, qui commandoit à ce poste. Le Lundy matin, Brunier Medicin ordinaire de Mgr. me vint trouver à cinc heures du matin, qui me dit : est ce ainsi que vous assistez vos amis au besoin? le Mareschal est pris, Ceton vint d'arriver qui a arresté ses freres. Je m'habillay en diligence, & m'en allay trouver Me. la Mareschale, qui entendoit la Messe, qui me dit : helas mon amy, vous me voyez plus affligée que jamais, je n'ay esperance qu'en Dieu, mon innocence & mon bon Maistre, je vous prie de luy dire l'estat où vous me voyez, & luy témoigner, comme quoy nous souffrons beaucoup pour luy, que la seule creance que j'ay, qu'il ne nous abandonnera pas, fait que j'endure mon mal avec patience, & que je le supplie d'avoir pitié de la maison la plus desolée qui se verra jamais. Je pris congé d'elle, & de Me. de sargues qui fondoit en larmes. Mr. de Ma-Masargues me dit en souriant: Mr. aymez nous toûjours: je l'asseuray de mon service.

Je quitte le theatre de l'inconstance de la fortune, pour venir en diligence retrouver Mgr. à Fontainebleau. J'y arrivay sur les deux heures, je rencontray à la porte

les Chevaux-legers du Roy, & ensuite un carosse de S. M. dans lequel estoit Mr. le Mareschal, qui sortit presque tout hors du carosse pour me voir; il me tendit la main, & haussant les épaules en souriant, il me sembla qu'il m'appelloit à témoin de son innocence, & qu'il me demandoit les services que je luy ay rendu depuis, bien qu'inutilement. Chaudebonne passoit d'un autre costé dans un carosse, conduit avec seure garde. Je les laisseray aller à Melun, pour aller trouver Monseigneur, lequel dez l'instant qu'il me vit, me fit entrer dans son cabinet, où apres avoir entendu le recit de ce que j'avois à luy dire de la part de la pauvre affligée, il me fit l'honneur de me dire ce qui s'estoit passé le soir auparavant, & de quelle sorte il avoit parlé au Roy, comme quoy il luy avoit proteste de l'innocence de Mr. le Mareschal, & qu'il luy avoit assuré que s'il étoit coupable, qu'il l'estoit aussi, & qu'il supplioit S. M. de croire que la fidelité n'avoit jamais paru davantage en personne de son Royaume, qu'en celle de Mr. le Mareschal, étant tres-assuré, ce que S. M. méme sçavoit bien, que s'il eust esté coupable

dez

dez la premiere prison, le Marquis de la Vieville luy vouloit assez de mal, pour ne l'avoir pas épargné ; il me dit que le Roy luy avoit dit, qu'il avoit assez fait pour faire perir vingt hommes, & qu'il sçavoit asseurement, que lors qu'il le verroit coupable, il l'abandonneroit absolument : qu'il estoit tres assuré, qu'il étoit trop bon frere, & qu'il l'avoit tousjours reconnu trop porté au bien de l'Estat, pour consentir au dessein que l'on avoit fait de le perdre, que l'on se servoit de son nom, & qu'il sçauroit fort bien separer les interests du Marechal d'Ornano, d'avec ceux de son frere ; il finit apres m'avoir protesté, & assuré tout ensemble, qu'il mourroit plustost, que d'abandonner un homme qui n'avoit d'autres crimes que celuy d'estre son serviteur. Il sortit du cabinet, & s'en alla promener au parc, où il se promena autour du canal, appuyé sur Puylaurens le fils & moy, & nous dit tout ce que la rage peut faire dire à une personne, qui se sent offensée au dernier point : il fit un jour autour du grand Canal, puis s'en revint. Je le laisseray souper, pour aller trouver

Mr. le Mareſchal que l'on conduit à Melun avec ſeure garde : auſſitoſt qu'il y fut arrivé, on le mit dans un batteau, Chaudebonne dans l'autre, ils furent conduits au bois de Vincennes, où ils furent mis en la garde d'un nommé Hecourt, homme le plus barbare qui aye jamais eſté, qui à vray dire, conſervoit pluſtoſt le naturel des beſtes, qu'il avoit accouſtumé de chaſſer que celuy de l'homme. J'oubliois à vous dire, que s'eſtans rencontrez ſur l'eau, Monſieur le Mareſchal & Chaudebonne, que Monſieur le Mareſchal luy demanda : vous aisje mis où vous eſtez, où ſi vous m'avez mis icy. Le meſme jour, Meſſieurs de Mazargues & d'Ornano furent conduits á la Baſtille, & Madame la Mareſchale menée par un Enſeigne des gardes, nommé Fougueroles à Gentilly. Le lendemain Meſſieurs de Modéne & Deagent, furent conduits à la Baſtille. Cependant S. A. faiſoit tous ſes efforts pour eſſayer de gagner S. M. & la Reyne ſa mere, par ſes tres-humbles prieres, il fut reſolu auprés de Monſeigneur, que l'on envoyeroit vers Madame la Mareſchale, pour aprendre d'elle, ce que l'on auroit à faire,
&

& quels estoient ses sentimens sur les affaires presentes. Cette commission fut adressée à Puylaurens & à Goulas, qui fit bien voir en ce lieu son peu de fidelité, puis qu'il est vray, que la lettre que Me. la Mareschale luy avoit confiée, fut leüe le lendemain en plein Conseil, en la presence de Mr. chose qui l'estonna infiniment. Et à n'en point mentir, je ne puis comprendre, comme quoy Mgr. s'est servi depuis de ce petit homme, qui n'avoit une seule partie en luy, qui fust tant soit peu recommandable. Nous estions tres-empeschez, Puylaurens & moy, & il faut que je vous avouë, que ç'a bien esté le temps de ma vie que j'ay treuvé le plus fâcheux à passer. Nous estions, & luy & moy, deux jeunes gens sans experience : nous avions trois hommes en qui Monseigneur se fioit, qui le trompoient tous trois, sçavoir Goulas, d'Andilly & Marcheville, & qui tous trois estoient unis ensemble, à desirer la perte de Monsieur le Mareschal, & la nostre. Dans ce temps, d'Andilly & ses amis proposerent, qu'il estoit à propos de reduire l'affaire en negociation, & pour cet effet, qu'il se presentoit un Capucin, nom-

mé le P. Joseph, qui promettoit des merveilles. Ils le firent voir à Monseigneur le soir dans une galerie, auquel il fit des propositions si plausibles, qu'il s'en fallut peu, qu'il ne se laissât aller aux persuasions de cet homme, qui avoit esté en partie autheur de la prise de Monsieur le Mareschal. D'Andilly estoit ravy de voir que l'invention qu'il avoit trouvé, luy eust si bien succedé. Il arriva de bonne fortune, qu'il nous vint en connoissance, que ces personnes icy avoient dessein de se moquer de S. A. Cela nous obligea de luy representer, que si le Roy eut desiré que la negociation apportât quelque fruit, il luy eust envoyé une autre personne qu'un Religieux, qui n'avoit aucune mission, & qui estoit sujet à desaveu; que nous sçavions de sçience certaine, que d'Andilly avoit inventé cette fourbe, pour luy faire perdre temps, & que le meilleur conseil qu'il pouvoit prendre dans ce rencontre, estoit, de chastier celuy qui luy avoit causé tant de deplaisir, estant tres-vray, que la connoissance que l'on avoit de ce genereux ressentiment, feroit que l'on regarderoit deux fois à l'avenir, avant que de se

se resoudre à le trahir. Il gousta nos raisons, & se resolut à donner commandement à son Capitaine des Gardes, d'aller trouver d'Andilly, & luy dire, qu'il eust à sortir de la Cour dans deux heures, & à ne se trouver jamais devant luy : il obeit & partit le soir mesmes. Goules & Marcheville ne laisserent de continuer leurs menées, & firent leurs efforts, pour obliger Monseigneur à les envoyer vers Madame la Mareschale, afin de resoudre avec elle la negociation du P. Joseph, & ensemble l'obliger d'escrire à Monseigneur, de nous oster la communication des affaires, & par ainsi avoir le champ libre, pour faire leurs miquemaques, & trahir impunement S. A. en trahissant les affligez. Nous fimes connoistre à Monseigneur, la consequence de se voyage, ce qui l'obligea à leur témoigner, qu'il ne vouloit pas qu'ils continuassent, ce qui les affligea de telle sorte, que dez lors ils jurerent nostre ruyne. Nous estions extremement empéchez à trouver un homme qui eust les qualitez requises, pour bien servir S. A. Je jettay les yeux sur Monsieur le Coigneux, qui avoit acheté depuis peu la char-

ge de Chancelier, que possedoit auparavant le premier President de Verdun. J'en conferay avec Puylaurens, & je luy fis voir que c'estoit un homme qui estoit tenu pour habile, qui avoit un caractere qui luy donnoit la connoissance des affaires de S. A. sans qu'aucun autre s'en peut scandaliser, & que je croyois que luy donnant part dans la confiance de S. A. il n'en seroit pas ingrat: il me témoigna aprouver mon sentiment. Dez-lors, nous commençames à conferer avec luy. Il faut que je vous avouë, que je crois que tout autre que moy, auroit esté trompé aux sermens, qu'il me fit, & aux asseurances qu'il me donna en mon particulier, apres nous avoir assurez, que la seule chose qui l'obligeoit à entrer dans le service de Monseigneur, estoit le dessein qu'il avoit, de faire voir à toute la France, combien il estoit dés-interessé, puis qu'il preferoit le travail, & les inquietudes d'esprit, au repos qu'il possedoit alors: que pour luy, il ne desiroit point la chose qu'en tant que S. A. luy feroit connoistre, qu'elle la desireroit. Nous luy donnâmes rendevous dans le parc de Fontainebleau, où Monseigneur s'alla

s'alla promener, & ce fut là qu'il reçeut le commandement, d'agir dans les affaires de S. A. Ce fut en ce lieu, où il joüa un autre stratagéme, disant à Monseigneur, qu'il ne vouloit point y entrer avec le contre-cœur de personne, & qu'il le supplioit, que Monsieur de Goulas & Marcheville, eussent connoissance de l'honneur qu'il luy faisoit; mesmes, qu'il seroit bon, qu'ils l'en allassent prier chez luy, ce qui fut executé le lendemain. Ce soir méme, Marcheville joüa une piece assez plaisante, qui fut de prier S. A. de demander pour un nommé le Tremblaye, frere du P. Joseph, la Capitainerie de la Bastille, luy representant qu'il seroit chose agreable à la Reyne sa mere, estant une personne qui estoit à elle. Monsieur alla de ce pas trouver le Roy, qui luy accorda incontinent sa Requeste: ils luy voulurent faire passer cette affaire, pour estre de grande importance, luy disant, que c'estoit beaucoup se fier en luy, que de mettre une personne à sa recommandation, dans une place de cette importance. Nous eusmes peine à detromper S. A. & à luy faire voir que c'estoit une chose faite à la main, & que

que pour luy montrer que nous diſions vray, il n'avoit qu'à demander le Gouvernement de Vaugirard ou de Nanterre, pour l'un des ſiens, & qu'il verroit bien alors par le refus qui luy en ſeroit fait, que ſi on luy accordoit celuy de la Baſtille, c'eſtoit pour des conſiderations, où il n'avoit point de part. Pendant tout ce temps, Monſieur fut viſité de peu de perſonnes, Monſieur de Moret vint à Fontainebleau, qui alla droit chez le Roy, auquel il demanda d'abord, comme quoy il luy plaiſoit qu'il vecuſt avec Monſieur, & ſi S. M. trouveroit bon qu'il le viſt. Le Roy luy dit, qu'il le pouvoit voir: Monſieur ſe trouva un peu offenſé de ce procedé, & trouva eſtrange qu'une perſonne, qui luy avoit tant proteſté d'amitié, demandat, lors qu'il ſembloit qu'il euſt beſoin de ſes amis, comme quoy il devoit vivre avec luy. Il vint voir S. A. qui luy fit aſſez froid, il y eut force gens de grande condition, qui le virent, & qui témoignerent qu'ils deſiroient le ſervir, & entre autres Monſieur le C. Monſieur de L. Monſieur de M. Monſieur de Ch. Monſieur de M.

qui

qui l'ont trompé depuis, Mr. le grand Prieur & plusieurs autres. Le Roy parla de venir à Paris, voyage qui estonna tout le monde, estant vray qu'il ne s'en estoit point parlé auparavant. Aussi-tost que l'on y fut arrivé, on osta les sçeaux à Monsieur d'Aligre le Chancelier, qui furent mis entre les mains de Monsieur de Marillac. Nous fûmes estonnez, que le Roy dit qu'il vouloit faire voyage, & qu'il partiroit dans deux jours, & qu'il vouloit que l'on se tint prest. Monsieur le Coigneux cependant avoit continué la negociation commencée avec le Pere Joseph, il dit à son retour de la premiere conference, que c'estoit un mocqueur, & qu'il falloit traitter de blanc en blanc avec Monsieur le Cardinal. Vous allez entendre une subtilité, de laquelle se servit Monsieur le Cardinal, & la sorte dont elle fut prise par nos negociateurs. Monsieur le Cardinal voulant faire peur à Monsieur, luy voulut montrer les verges : il feignit de faire negocier le retour de Monsieur le Prince à la Cour, & en effet, fit que celuy qui agissoit pour luy eut charge de l'amener à Limours.

Cecy

Cecy fut auſſi-toſt gliſſé aux oreilles de Monſeigneur, voila une terreur panique qui le prend, on aſſemble le Conſeil, auquel je n'aſſiſte point, on reſolut qu'il falloit s'accomoder avec Monſieur le Cardinal, & que pour cet effet, il falloit l'aller trouver. On deputa Monſieur de Marcheville, qui euſt charge de luy dire, que Monſeigneur iroit diſner le lendemain avec luy. Il partit à l'inſtant, & revint le ſoir. J'entray dans le cabinet, où je fus eſtonné, que je le vis arriver, diſant à S. A. qu'il avoit ſauvé la vie à Monſieur le Mareſchal Dornano, & que Monſieur le Cardinal avoit jetté des larmes de joye, lors qu'il avoit ſçeu que S. A. prenoit la bonne voye, & qu'il luy avoit dit de l'aſſurer qu'il recevroit tout contentement. Nous partîmes le lendemain de grand matin, & nous arrivames à Limours ſur les onze heures, Monſeigneur demeura un peu avec Monſieur le Cardinal, puis vint diſner: apres ſon diſner, il fut quelque temps avec mondit Sr. le Cardinal, duquel il obtint, ce que l'on deſiroit avec paſſion de luy accorder. Nous revinmes à Paris, où l'on trouva à propos, de faire un eſcrit,

par

par lequel leurs Majeftez demeuraſſent plus aſſurées de S. A. Ce qui fut fait, & ledit eſcrit fut ſigné par Monſeigneur le ſoir meſme. Monſieur le Prince arriva à Limours, il y coucha, & s'en retourna le lendemain auſſi ſçavant, qu'il y eſtoit allé. Cependant le Roy partit, pour s'en aller, & dit à Monſeigneur, qu'il l'attendroit à Orleans, Monſieur luy dit, qu'il ne croyoit pas pouvoir partir ſi toſt, attendu que ſon equipage ne pouvoit eſtre preſt de pluſieurs jours: le Roy luy dit, qu'il le prioit de partir du jour qu'il partoit, qui eſtoit le Vendredy en huit jours, ce que Monſieur luy accorda. Cependant avis venoient de toutes parts, qu'il ſe braſſoit quelque grand deſſein, eſtant impoſſible que l'on eut haſté ſi fort ce voyage, ſans quelque choſe d'extraordinaire. Monſieur le grand Prieur partit de Paris, pour aller querir Monſieur de Vandoſme ſon frere, & le faire venir en Cour. Il me tomba entre les mains des diverſes parts, juſques à treize avis, que l'on avoit deſſein ſur la perſonne de S. A. choſe qui à la verité me donna un peu de peine d'abord ſur les circonſtances que l'on adjoutoit aux avis,
qui

qui estoient veritables, à sçavoir qu'il y avoit quantité de Cavalerie qui estoit commandée pour aller aux environs de Blois & d'Amboise. Apres neantmoins que j'eus consideré, que la personne qui agissoit le plus puissament dans les affaires, etoit celle qui estoit la plus interessée à la conservation de S. A. je sortis de l'aprehension où j'estois, & ne laissay pas de montrer tous ces escrits à Monseigneur auquel je representay à l'instant qu'il n'avoit rien à craindre pour luy, mais bien pour ses amis. Monsieur le Comte demeura à Paris, avec ordre du Roy d'y commander. Mr. de Longueville s'en alla à Dieppe, de sorte qu'il ne restoit que Mr. le grand Prieur à craindre, qui en effet estoit comme tous les autres serviteur du Roy, & plus encore, si je l'ose dire, sur l'assurance qu'il avoit euë d'estre Admiral par commission, estant vray, que la derniere fois que S. A. luy fit parler, qu'il luy fit connoistre par la froideur dont il usa, que ses interests l'avoient remis absolument dans l'obeissance, & dans le service. La Reyne mere partit de Paris, elle conjura instament S. A. de ne vouloir manquer a sui-

vre

vre le Roy le jour qu'il avoit aſſuré, qu'il partiroit. Monſeigneur fit partir ſon train, & ne retint aupres de luy, que la petite troupe. Le Jeudy dont S. A. devoit partir le Vendredy, Monſeigneur reçeut ſix couriers differens de la part de la Reyne ſa mere, qui tous le conjuroient de vouloir aller diſner le lendemain avec elle. Ces meſſages ſi ſouvent reiterez, altererent un peu ſon eſprit, & le firent entrer dans une imagination où il ne s'eſtoit point porté juſqu'à lors. Il n'y avoit que moy aupres de S. A. lors que le dernier Courier arriva, qui, à la verité, fit ſon meſſage de ſi mauvaiſe grace, & avec tant d'inſtance, qu'il penſa tout perdre, eſtant vray que s'il n'eut eſté auſſi aſſuré des bonnes volontez du Roy & de la Reyne ſa mere, qu'il eſtoit, il ſe fuſt peut eſtre porté à croire des choſes où l'on n'avoit jamais ſongé. Il dit donc à ce Courier qu'il ſeroit aſſurement le lendemain au coucher à Orleans, qu'il verroit la Reyne ſa mere par les chemins, & qu'il la ſupplioit tres-humblement de l'excuſer s'il n'alloit diſner avec elle, en eſtant empéché par quelques affaires qu'il avoit, ce qui

n'e-

n'estoit en effet, que de voir une femme le soir. Il partit le lendemain sur les dix heures, sur des chevaux de poste, avec la petite troupe, & trouva la Reyne sa mere aupres Dangerville : il vit le Roy le soir à Orleans, & il avoit rencontré à Artenay Monsieur le Coigneux, Monsieur de Marcheville, & Monsieur Goulas, qui estoient partis de Paris, pour aller vers Monsieur le Cardinal, qui les obligea d'aller jusqu'à la Ferté Bernard, où Madame la Mareschalle estoit detenuë, pour aprendre ses sentimens. Ce voyage fut tres-malheureux pour elle, estant vray, que jusqu'à lors elle s'estoit maintenue, sans dire un seul mot, qui pust blesser ceux de qui elle croyoit recevoir son mal, & alors la pauvre femme, croyant estre avec des personnes en qui elle se pouvoit confier, se laissa aller aux regrets, & à dire des choses qui luy ont cousté depuis force larmes. Ceux qui estoient allez vers elle, ne s'estant pas contentez de dire à Monsieur le Cardinal ce qu'elle avoit dit, qui estoit assez, mais se porterent à dire des choses où alle n'avoit jamais songé. Le Roy s'embarqua le Samedy matin, pour aller à Blois,

Blois, Monſeigneur le ſuivit, on arriva aſſez de bonne heure. Les Meſſieurs qu'il avoit envoyez vers Madame la Mareſchale, luy rendirent compte de leur negociation, ce qu'ils n'avoient peu faire juſqu'à lors. Apres les avoir entendus en public, il prit Monſieur le Coigneux à part, auquel il demanda ce qu'il avoit trouvé: qui luy dit, qu'il croyoit que ſes deux compagnons le trompoient, & qu'il voyoit qu'il eſtoit inutile d'aller plus vers Monſieur le Cardinal, tant qu'ils ſeroient dans la negociation. Monſeigneur dez-lors ſe reſolut de n'y plus envoyer, que Monſieur le Coigneux, & tira les deux autres de ſa confiance, & de ſon ſecret. Monſieur le Coigneux fut deputé le lendemain pour cet effet, vers Monſieur le Cardinal, qui rapporta, qu'il en avoit plus apris en une ſeule conference, qu'il n'en avoit peu comprendre en toutes les autres: que pour luy, il ne vouloit point flater S. A. qu'il croyoit Monſieur le Mareſchal abſolument perdu. Ce diſcours eſtonna Monſeigneur, qui apres avoir amplement entendu ce que Monſieur le Coigneux avoit à luy dire, rompit la conference, & s'en alla

alla à sa chambre, pour donner temps à Monsieur le Coigneux de se retirer, ce qu'il fit aussi-tost. Monsieur rentra dans son cabinet, & nous rappella Puylaurens & moy : apres nous avoir témoigné son deplaisir, il nous dit, qu'il ne vouloit plus consulter, & qu'il estoit resolu à sortir de la Cour : nous luy representames ce que nous pûmes pour l'en divertir, ce qui fut inutile : il nous dit d'en chercher les moyens, & qu'il y estoit resolu ; je luy representay qu'il ne pouvoit estre en estat de partir de quelque temps, & qu'il estoit necessaire de faire continuer la negociation par Monsieur le Coigneux, & faire en sorte que la chose fut tenuë secrete. On envoya querir Monsieur le Coigneux l'apres soupé, auquel Monseigneur ordonna de retourner le lendemain à Beauregard, vers Monsieur le Cardinal, & luy dit de luy demander surceance au proces de Monsieur le Mareschal, augmentation dans sa maison de cent mil livres, permission de se marier quand & à qui bon luy sembleroit, & en attendant, assurance de luy donner son appanage au plustost. Il revint le soir, & témoigna qu'il seroit à propos

pos

pos que Monsieur de Puylaurens & moy y allassions chacun une fois, & assura que Mr. le Cardinal accorderoit ce qu'on luy avoit demãdé. On resolut de m'y envoyer le lendemain avec ordre de luy demander l'execution des quatre points cy-dessus deduits, il me fit beaucoup de difficultez, mais enfin il se resolut de me les accorder tous quatre, apres neantmoins m'avoir témoigné, qu'il avoit esté surpris, & qu'il ne seroit plus si libre à faire des propositions, puis qu'on l'obligeoit à faire les choses qu'il mettoit en avant pour trouver lieu d'accommodement, sans que S. A. fit rien de son costé des choses que le Roy desiroit de luy; que pour luy, il ne se lasseroit jamais de servir S. A. & qu'il luy feroit voir par ses actions, qu'il n'avoit jamais rien fait, qui ne fust pour son service. Cette conference dura plus de deux heures: je m'en allay à Blois, où je rendis compte de mon voyage. Mr. de Puylaurens fut ordonné pour aller remercier Mr. le Cardinal, ce qu'il fit le lendemain. Ce jour là arriverent à Blois, Mr. de Vandosme & Mr. le grand Prieur, lesquels furent le lendemain arrestez par M. du Halier, & conduits par eau à Am-

Amboiſe. Ils furent arreſtez à trois heures du matin, ſur les ſix heures, le Roy commanda à Monſieur Deſplan, de nous venir trouver Puylaurens & moy, il vint à noſtre logis, où il nous dit de la part du Roy, d'aller treuver Mr. le Garde des Sçeaux & Monſieur de Schomberg, pour aprendre les volontez de S. M. par leur bouche. Nous nous levaſmes & allâmes au logis de Mr. le Garde des Sçeaux où ils eſtoient tous deux. Mr. le Garde des Sçeaux prit la parole, & nous fit un diſcours d'un quard'heure, lequel ne tendoit qu'à nous faire connoiſtre la liaiſon des intereſts du Roy, avec ceux de Mr, la tendreſſe avec laquelle le Roy aymoit S. A. puis qu'il ne le conſideroit pas ſeulement comme ſon frere, mais comme ſon enfant : que le Roy l'avoit chargé de nous dire la confiance qu'il avoit en nous, & l'aſſurance tout enſemble, que nous ne porterions jamais S. A. à expliquer les choſes qu'il faiſoit pour la ſeureté de ſon eſtat, pour eſtre contre ſes intereſts: que le Roy s'eſtoit ſaiſi de Monſieur de Vandoſme, & de Monſieur le grand Prieur, pour de bonnes conſiderations : qu'ils eſtoient ſes fre-

res,

res, comme ceux de S. A. qu'il ne l'avoit fait qu'à l'extremité, & enfin que le Roÿ s'assuroit, que nous ferions connoistre à S. A. ses bonnes intentions: que pour nous en nostre particulier, nous pouvions nous assurer, qu'il ne se presenteroit point d'occasion de faire pour nous, que le Roy ne nous fit voir l'effet de ses bonnes volontez. Apres ce discours qui dura assez long temps, je me trouvay engagé à repondre, ce que je fis en peu de mots: j'exageray le plus qu'il me fut possible, la conjonction des interests du Roy & de Monsieur, & leur dis comme quoy j'avois tousjours reconnu les sentimens de S. A. estre portez au service du Roy, & au bien de l'estat, que je sçavois assurement qu'il n'estoit point besoin de luy representer le peu d'interest qu'il avoit à la detention de Monsieur de Vandosme & Monsieur le grand Prieur, sçachant qu'il n'avoit nulle affinité particuliere avec eux. Je leur témoignay que nous tenions à grande faveur, qu'il pleut au Roy avoir la bonne opinion qu il avoit de nous, que nous les pouvions assurer, que nous n'avions point de plus grande passion, que de servir sa

Majesté sçachant tres-bien, qu'en ce faisant, nous servions S. A. Monsieur de Schomberg prit la parole, qui en peu de mots nous toucha presque les mesmes choses que nous avoit dites M. le Garde des Sçeau. La fin de son discours fut toute sur le bien, que nous devions esperer de S. M. Lors qu'il eut fini, nous fimes une grande reverence, & nous en allâmes au Chasteau, ou nous trouvâmes Mgr. levé, qui nous voulut parler d'abord : nous luy representâmes qu'il n'estoit pas à propos de parler si-tost en particulier, & que s'il avoit agreable d'aller l'aprez-disnée à la chasse, que nous pourions luy parler plus commodement. Il s'y en alla, & apres qu'il se fut separé de son gros, feignant d'avoir perdu la chasse, il descendit de cheval, & s'assit sur l'herbe Il nous témoigna l'impatience qu'il avoit de sortir de la Cour, & son ressentiment de la captivité de Mrs. de Vandosme. Nous le suppliames tres-humblement, avant que de prendre une derniere resolution, de vouloir voir le Roy, & le supplier de luy vouloir accorder la liberté de Mr. le Mal. d'Ornano, attendu qu'il paroissoit à tous les Princes François & estran-

étrangers, que tant que cet homme demeureroit prisonnier, son honneur seroit en captivité, puis qu'il étoit impossible de separer les interests du Mareschal des siens : que pour luy, il n'auroit jamais de contentement, qu'il ne le vist delivré. S.A. trouva à propos de faire cette tentative, & le soir mesme executa son dessein. Il fit dire au Roy, qu'il avoit envie de luy parler, & qu'il desiroit que ce fust en particulier. Le Roy se coucha de fort bõne heure, & donna le bon soir à tous ceux qui avoient esté à son coucher, & aussi-tost envoya querir Mgr. qui le supplia tres-humblement, de luy accorder la liberté du Mal. d'Ornano. Le Roy luy dit, qu'il ne croyoit pas qu'il voulust proteger un méchant homme, & qu'il avoit assez de quoy en faire mourir vingt des depositions qui étoient contre luy, & que quand il voudroit, qu'il les luy feroit voir : à quoy Monseigneur consentit, disant au Roy qu'il étoit tres-assuré de l'innocence du Mareschal, qu'il s'assuroit qu il feroit connoistre à S. M. la verité, & que pour luy, s'il se trouvoit aussi coupable, qu'il avoit pleu à S. M. de luy dire, quil seroit le premier à le condamner.

Il se retira, & fit plusieurs efforts inutils, pour voir ces informations pretenduës. Cette conference confirma de plus en plus S. A. au dessein qu'il avoit de sortir de la Cour.

Ce fut en ce temps que Chalais commença à s'intriguer de ses affaires, & qu'il se declara son serviteur ; ce qu'il avoit fait auparavant, mais non à decouvert. Il estoit passionnement amoureux de Madame de Chevreuze, qui prenoit part dans les interests de Monsieur, il nous aborda un soir qu'il estoit fort tard, & nous dit, qu'il ne doutoit point, que Monseigneur n'eut la dague dans le sein ; que pour luy, il nous avoüoit qu'il avoit tousjours eu une tres puissante inclination à servir S.A. mais qu'elle estoit beaucoup augmentée, depuis qu'il avoit veu de quelle sorte l'on le traittoit, qu'il se confioit en nous, & qu'il estoit tres-asſuré, que nous sçaurions bien taire les avis qu'il donneroit a Monseigneur : que pour luy, il n'avoit autre interest, que celuy de le servir ; qu'il n'estoit pas si ignorant, qu'il ne sçeut bien qu'il estoit dans une condition si avantageuse aupres du Roy, qu'il

qu'il n'esperoit pas trouver une meilleure place aupres de Monseigneur ; que nous pouvions juger que la seule affection le portoit à faire ce qu'il faisoit ; qu'il nous avoüoit que l'interest de Monsieur le grand Prieur l'obligeoit entierement à sortir de l'obeissance ; que nous sçavions à quel point il l'avoit obligé, qu'il n'avoit que faire de nous representer, comme quoy ce Prince l'avoit protegé contre ses ennemis, qu'il nous estoit assez connu, qu'il avoit porté ses interests jusques au point de se vouloir battre pour sa consideration ; que tous ces choses nous devoient servir d'ostages, & nous obliger à croire, qu'il aymeroit mieux mourir que de tromper Monsieur, puis qu'il sçavoit que Monsieur le grand Prieur estoit son martyr. Je luy repondis avec assez de froideur, & luy dis que nous ne doutions point, qu'il ne reçeut grande joye d'aprendre son dessein ; que pour nous, il se pouvoit asseurer, que nous luy garderions une fidelité inviolable.

Nostre premiere conference se passa de cette sorte. Nous commençames cependant à essayer de faire quelques preparatifs

pour la ſortie de Mgr. L'Abbé d'Aubaſi-ne étoit arrivé à Blois, lequel avoit aſſuré Monſieur à Fontainebleau, que Mr. d'Eſpernon étoit tres-mécontent, & qu'il ne cherchoit qu'une occaſion de brouiller, & méme qu'il ſçavoit de bonne part qu'il étoit ſerviteur de S. A. Il nous confirma la méme choſe à Blois, ce qui nous obligea à donner conſeil à Monſieur, de l'envoyer vers Monſieur d'Eſpernon avec un mot de creance. S. A. eut peine à eſcrire, enfin il eſcrivit un mot que je luy dictay dans la chambre de Monſieur de Marcheville, qui étoit pres de la ſienne. Il me ſouvient, que comme il commençoit à écrire, Monſieur de Marcheville entra, ce qui l'obligea à mettre une main de papier dans ſes chauſſes, qui l'incommoda quelque temps; enfin il ſe deffit de Mr. de Marcheville avec une commiſſion qu'il luy donna, & acheva ſa lettre, qui étoit ſimplement une lettre de creance. Monſieur commanda à l'Abbé d'Aubaſine, de faire diligence.

Le lendemain, Chalais me dit ſur le Perche au Breton (c'eſt ainſi que l'on appelle une terrace, qui eſt à Blois devant le departement de la Reyne mere) qu'il de-

ſiroit

firoit de nous parler, & qu'il nous prioit de nous rendre à sa chambre, lors que tout le monde seroit retiré. Ce que nous executâmes non sans peril, à cause que sa chambre étoit tout contre la garde-robe du Roy. La premiere chose qu'il nous proposa, fut qu'il luy étoit tres facile de donner lieu de retraitte, & de rendre les passages libres à S. A. & méme qu'il pouvoit faire mettre des coureurs sur les chemins, sans que l'on se doutât pour quel sujet. Il nous proposa ensuitte d'envoyer vers Monsieur de la Valette, & en méme temps nous dit, qu'il falloit que Monsieur luy écrivit, & que luy en son particulier luy écriroit: qu'il l'assuroit qu'il étoit si fort de ses amis, qu'il ne feroit nulle difficulté de recevoir S. A. Nous luy répondîmes que la chose meritoit d'y penser, & que nous luy rendrions réponse le lendemain. En suitte il nous dit: vous voyez comme je me confie en vous, il est tres-assuré, que s'il se sçavoit quelque chose de nostre dessein, vous feriez la Mole & Coconas, & moy quelque chose de pardessus. Nous luy donnâmes le bon soir, apres l'avoir conjuré de tenir le tout aussi secret

de son costé, que nous serions du nostre.

Nous allâmes à la chambre de Monseigneur, qui nous attendoit avec impatience: d'abord qu'il nous vid de retour, il quitta le jeu, & se mit au lit; il donna le bon soir, & aussi-tost nous sortimes de la chambre, avec toute la compagnie; puis nous rentrames par une autre porte. Nous luy fimes le rapport de ce que Chalais nous avoit dit; il nous témoigna qu'il reçevoit contentement de voir quelque facilité à sa retraitte; il resolut neantmoins de ne rien hazarder mal à propos, & sur tout, de ne point escrire à Monsieur de la Valette, ne pouvant se confier à celuy que Chalais envoyeroit. Nous luy representâmes, qu'il suffisoit d'avoir escrit à Monseigneur d'Espernon, estant tres-asseuré, que s'il se portoit dans ses interests, Monsieur de la Valette feroit la mesme chose. Cecy estant resolu, nous luy dîmes comme Boyer estoit arrivé de Paris, lequel nous avoit parlé & proposé tout ensemble des moyens pour sortir de la Cour, ausquels nous n'avions rien repondu, nous semblant absolument éloigné du service

de

de S. A estant vray, qu'il ne se pouvoit retirer à la Rochelle, qu il ne se mist en estat de n'estre plus libre; de plus que c'estoit se rendre odieux à tous les corps de France, que de se jetter dans un party qui leur estoit en horreur, outre la considération de Dieu, qui est plus puissante, que toutes celles que j'ay rapportées cy devant. Nous n'eûmes pas peine à divertir Monseigneur de ce dessein, vous pouvant assurer qu'il n'y à jamais consenti. Le mesme Boyer apportoit assurance à Monsieur, de la part de Monsieur le Comte (en cas qu'il voulut broüiller) de cinc cens mil écus, de huit mil hommes de pied, & cinc cens chevaux. Monseigneur nous commanda d'eluder la proportion de la Rochelle avec adresse, & pour le reste de témoigner à Boyer, l'obligation qu'il avoit à Monsieur le Comte de ses offres, avec assurance de luy faire sçavoir de ses nouvelles au plustost. Il estoit déja fort tard, ce qui nous obligea de luy donner le bon soir, pour aller rendre réponse à Boyer.

Les negociations de Monsieur le Coigneux duroient, dans lesquelles Monsieur

le Cardinal luy demandoit ſouvent, qu'eſt-ce que Chalais ? à laquelle choſe il ne pouvoit rien répondre, aſſurant, qu'il n'avoit nulle connoiſſance des diſcours qu'il tenoit à Monſieur, & à n'en point mentir, Chalais ſe fut bien paſſé de parler ſi ſouvent à S. A. Je vous vay dire une choſe que vous ne trouverez pas mal-plaiſante, qui eſt que d'abord le pauvre Chalais vouloit trouver ſon compte de tous les côtez. Il voyoit Monſieur le Cardinal qui luy propoſoit des honneurs & des charges, en cas qu'il vouluſt ſervir le Roy aupres de Monſieur, meſme qu'il pouvoit avoir la charge de Maiſtre de Camp de la Cavallerie legere, & mettre la ſienne à couvert. Le pauvre homme luy promettoit merveilles, puis nous venoit dire le contraire.

Cette intrigue dura quelque temps, pendant laquelle Mr. de Longueville vint à Blois. Je le fus viſiter, pour me conjoüir avec luy de la naiſſance de ſon fils de la part de Monſieur ; je le fus viſiter aſſez tard, pour avoir moyen de luy parler. La premiere choſe qu'il me dit, fut : vous témoignerez au moins qu'il n'a pas tenu à moy, que les affaires ne ſoient en meilleurs

ter-

termes, vous sçavez ce que je vous dis dans mon cabinet à Paris, l'ambition du grand Prieur l'a perdu, il n'importe, il faut essayer de remettre le tout en meilleur état : vous pouvez assurer Mgr. de mon affection. Apres avoir parlé quelque temps, il arriva du monde, ce qui m'obligea de me retirer.

Les choses étant dans cette conjoncture, le Roy dit à Monsieur qu'il partiroit dans peu de jours, pour aller a Nantes, attendu que les affaires de la Province de Bretagne le requeroient ainsi. Je vous avouë que ce voyage non preveu, & si éloigné de la route que Monsieur avoit resolu de prendre, le surprit extremement. Sur cet instant S A. eut nouvelles que l'on avoit envoyé des Commissaires au bois de Vincennes qui avoient veu Chaudebonne, & méme que la prison de Me. la Mareschale d'Ornano étoit plus étroite qu'elle n'estoit au commencement. Cela piqua Monsieur, qui conservoit encore alors quelque sentiment pour eux. Il en fit parler à Mr. le Cardinal & le fit sommer de sa promesse, qui avoit été de ne point travailler au procez de Mr. le Marechal & de ses amis, sans l'en avertir. On partit de Blois, pour aller à Tours.

Mon-

Monſieur coucha dans ſon batteau, ce qui fit, qu'il arriva d'aſſez bonne heure à Tours, où Meſſieurs de Marcheville, & Goulas firent tous leurs efforts pour nous perdre; & moy en mon particulier. Monſieur Goulas fut celuy qui éclata, Monſieur le Preſident le Coigneux voulant prendre connoiſſance des affaires du dedans, comme il prenoit de celles du dehors de la maiſon, s'aviſa qu'il falloit former un conſeil, lequel ſeroit formé de luy, de Secretaire, & de l'Intendant. Goulas qui cherchoit un pretexte pour parler, s'aviſa de dire qu'on le choquoit en ſa charge, que Monſieur le Coigneux vouloit achever de le ruyner. Il s'attaqua à moy, qui à la verité le mal menay, de ſorte qu'il ne me l'a point pardonné depuis. Il dit mille choſes contre Monſieur le Coigneux, Puylaurens & moy, & que Monſieur le Coigneux l'avoit traitté d'enfant dans la derniere Conference, qu'il avoit euë avec Monſieur le Cardinal, luy ayant dit qu'il falloit trouver moyen d'eloigner Monſieur le Mareſchal, en l'oſtant de priſon, eſtant certain que Monſieur le pouvoit retirer aupres de luy par

foi-

foibleſſe. On appella Monſieur de Marcheville en témoignage, qui le ſoir dit, que le tout alloit ainſi, & le lendemain dit le contraire. Pour moy il dit, que j'avois dit chez Madame de Rohan, que j'eſtois Favory de Monſieur : cela s'eluda aiſement par la preuve que je fis, que je n'avois jamais eſté chez Madame de Rohan. Il demeura en aſſez mauvaiſe poſture, & l'on peut dire qu'il eſtoit alors Secretaire ſans ſecret. Il fit tous ſes efforts pour nous perdre aupres du Roy, & fit en ſorte, que lors que Monſieur arriva à Saumur, que le Roy luy dit qu'il ſçavoit bien qu'il eſtoit de bon naturel, & qu'il eſtoit bien averty qu'il y avoit de mauvais eſprits aupres de luy (& entre autres nous nomma Puylaurens & moy) leſquels ne tachoient qu'à luy perſuader des choſes qui n'étoient point : que Dieu luy eſtoit à témoin de la ſorte, dont il l'aymoit: qu'il croyoit qu'il ne garderoit pas des perſonnes qui eſtoient ſi contraires à leur repos, & au bien de l'Eſtat. Monſieur luy répondit ; que c'étoient de mechantes gens qui luy mettoient dans l'eſprit des choſes où nous n'avions jamais penſé, qu'il ſçavoit fort bien
que

que nous n'estions pas aymez dans sa maison, & entre autres, que nous avions deux puissans ennemis, luy nommant Goulas & Marcheville; que pour luy il n'avoit point de plus puissante passion que de le servir, l'assurant que s'il connoissoit un seul homme dans sa maison qui luy dépleut, & qui fut de l'humeur, dont il luy plaisoit de nous representer, qu'il ne le garderoit pas une minute. Monsieur prit congé du Roy, se remit dans son batteau, & alla passer la nuit dans un assez mauvais giste nommé les Rosiers; de là, il partit de grand matin & alla coucher à Ingrande. Il depecha un homme vers Mr. le Coigneux, qui se trouva à Ingrande, où apres avoir conferé quelque temps avec luy, il fut resolu de l'envoyer vers le Roy, pour luy parler des choses qui nous regardoient. Le lendemain, Marcheville & Goulas arriverent, qui furent reçeus comme ennemis declarez, un seul hõme ne les aborda, & reçeurent toute mauvaise demonstration de Monsieur. Il alla coucher à Nantes, où le Roy arriva le lendemain, un peu remis des impressions que nos ennemis luy avoient données.

L'intrigue de Chalais recommença

plus puiſſament que jamais ; Mr. le Cardinal alla loger à la Haye, auquel lieu Mr. le Coigneux faiſoit pluſieurs voyages, dans leſquels Mr. le Cardinal luy demandoit tousjours ce que c'étoit que Chalais ? luy qui veritablement ne ſçavoit ce que c'éſtoit, luy diſoit qu'il n'y comprenoit rien. Il arriva par les chemins que le Comte de Louvigny, & Mr. de Candalle ſe brouillerent; Chalais s'offrit à Mr. de Candalle, ce qui piqua Louvigny, & l'obligea à dire des choſes qui depuis l'ont fait connoiſtre pour le plus méchant de tous les hommes. Leur brouillerie étoit venuë à cauſe de Me. de Rohan, peu apres noſtre arrivée à Nantes. La Louviere arriva de Mets, qui nous rapporta que Mr. de la Valette étoit tres-humble ſerviteur de Monſieur, qu'il ſe tiendroit toûjours tres-heureux de le ſervir, qu'il le ſupplioit de luy permettre d'envoyer vers Mr. ſon pere. Cette reponſe ne nous pleut pas trop, & bien moins encore celle qui nous fut faite par un homme qui nous fut envoyé par l'Abbé d'Aubazine, qui nous rapporta que Mr. d'Eſpernon avoit refuſé d'aſſiſter Mgr Cela nous étonna, & ne nous empécha pas de ſuivre noſtre premier projet,

Sur

Sur ce temps, Monſieur d'Elbeuf qui eſtoit ennemy decouvert de Chalais, ayant ſçeu du Comte de Louvigny, les méchancetez qu'il diſoit, l'obligea de les dire à Monſieur de Baradas, qui lors eſtoit Favory, lequel les dit au Roy. C'eſtoit une ſi grande méchanceté, que j'ay horreur de le dire: car il accuſoit Monſieur de vouloir faire tuer le Roy, & diſoit que Chalais devoit eſtre l'executeur, & que tout ce que nous eſtions, devions tenir mainforte à cet horrible attentat. Ce deloyal fut aſſez hardy de porter ces parolles juſques aux oreilles du Roy, qui auſſi toſt reſolut de faire prendre Chalais: ce qui fut executé un Mercredy, & fut conduit dans une chambre du chaſteau de Nantes.

Peu de jours auparavant Madame de Guiſe, & Madamoiſelle de Montpenſier eſtoient arrivées en ce lieu, où Monſieur de Bellegarde les avoit conduits, & où elles furent fort bien reçeues du Roy & de la Reyne mere. Monſieur voyant Chalais arreſté, ſe reſolut a ſortir de la Cour à quelque prix que ce fut; & pour cet effet nous dit, qu'il vouloit partir le Vendredy. Le Jeudy l'allarme fut grande, le Roy en-

envoya querir le Preſident le Coigneux, auquel il dit: je ſçay bien que mon frere s'en veut aller, & que vous le ſçavez, ſi cela eſt, je ſçay bien comme je vous dois faire traitter. Il répondit qu'il ne croyoit point que Monſieur eut ce deſſein, le Roy luy dit, qu'il en jurât, il répondit au Roy, qu'il ne juroit de rien (Monſieur luy avoit confirmé ſon partement le jour d'auparavant.) Ce ſoupçon nous mit en peine, le Preſident vint dire à Monſieur ce qu'on luy avoit dit, & ce qu'il avoit répondu, J'eus dez cet inſtant tres mauvaiſe opinion de noſtre ſortie, la reponſe du Preſident me deplaiſoit, & me ſembloit que dans une affaire de telle importance, il n'eut pas mal fait d'aſſurer le Roy du contraire, & meſme d'en jurer. Il voulut montrer en ce lieu ſa bonne conſcience, qui n'a jamais paru qu'en ce rencontre. On agita peu apres la façon de noſtre ſortie: mon avis fut d'aller à la chaſſe, & de là prendre noſtre route ſur des Coureurs, & que nous en envoyerions le plus loin que nous pourions, pour faire des relais, & lors qu'ils nous manqueroient, nous prendrions la poſte. Celuy du Preſident eſtoit

qu'il

qu'il falloit aller à la chasse, & que dela Monsieur partiroit avec toute sa maison, & s'en iroit à ses journées. Monsieur resista au dernier avis, Puylaurens & le President se joignirent, & firent que Monsieur condescendit sur ce que le President luy representa, qu'il seroit pris s'il le laissoit derriere. Monsieur commanda le soir à tous les siens de le suivre le lendemain à la chasse; ce qui fut executé. Le soir, Puylaurens se confia à un nommé le Coudray Montpensier, qui étoit son parent: il luy dit que Monseigneur vouloit sortir de la Cour, & que pour cet effet il vouloit partir le lendemain (Le Coudray étoit, comme il a paru depuis, creature de Mr. le Cardinal.) Le Coudray faisant l'officieux, dit à Puylaurens: je suis au desespoir, que vous ne m'avez parlé plustost, j'ay une place en main, où Monsieur se pouvoit retirer avec facilité. Puylaurens luy répondit, qu'il se souvint de sa parole. Puylaurens vint chez Monsieur, auquel il dit ce que le Coudray luy avoit dit. Tout le monde se regarda, voyant qu'une affaire, qui jusqu'à lors avoit esté si secrete, fut decouverte. Je ne voulois rien dire. Monsieur

dit,

dit, que s'il y eut pensé plustost qu'il se fut retiré là. Il sortit du cabinet, laissant le President le Coigneux fort empesché de sa personne, ce sembloit, qui neantmoins sçavoit bien à quoy se termineroit le tout.

Le lendemain, Monsieur se leva sur les huict heures, entendit la Messe, monta en carosse, accompagné de toute sa maison. Il arriva estant à la Messe, que je vis d'Espagne, neveu de Mr. de Mansan, qui ne se preparoit point à venir : je luy demanday pourquoy il ne venoit point: il me répondit, qu'il n'avoit rien sçeu du commandement que Mr. avoit fait, & qu'il venoit de laisser Mrs. Delbenne, qui n'en sçavoient rien: je luy dis, je suis bien fâché qu'ils ne viennent, je vous prie de les mander, & vous je vous conjure d'y venir. Nous partons, & certes je ne puis m'empécher de rire, quand je songe à l'état, auquel le President étoit, qui étoit si étrange, qu'il n'y avoit personne qui le peut regarder sans rire. Il portoit ce jour là une épée, qui étoit attaché à une jartiere pardessus une casaque de drap gris avec des bottes, qui pour avoir été achetées à la Hale avoient esté fendues & rattachées de rubans ; son chapeau troussé

troussé d'une épingle, me faisoit croire que c'estoit quelqu'un de ces Chevaliers d'Amadis, qui estoit revenu au monde. Aussi tost que Monsieur eut disné, il nous assembla, pendant que les Gentilshommes servans disnoient. Le President s'avisa que Rames & Leuly n'estoient arrivez, & qu'il estoit à craindre qu'ils ne fussent allez avertir Monsieur le Cardinal à la Haye; que pour luy. Il croyoit qu'il estoit à propos de retourner vers Monsieur le Cardinal voir si on ne pouroit rien obtenir par la douceur. Monsieur sans consulter demande son cheval, & apres avoir commandé qu'on l'attendît, partit d'une vitesse incroyable luy huictiesme, & s'en alla à la Haye, où Monsieur le Cardinal avec trois conserves, & deux prunes de Gesnes, luy fit oublier ce qu'il avoit projetté si long temps auparavant. Il luy dit qu'il devoit songer à nostre seureté, & qu'il sçavoit tres-bien qu'on nous prendroit, si nous retournions a Nantes, chose faite à la main, comme vous verrez cy-apres. Monsieur s'en revint trouver le President, luy parle & luy dit ce qu'il avoit apris. Il fut resolu que nous

re-

retournerions apres la chaſſe à Nantes, & que là on embraſſeroit l'offre du Coudray. Puylaurens part devant avec le Preſident : ils s'en allerent droit chez luy, où Dieu ſçait de quelle ſorte ils firent leurs projets ; ils reſolurent de m'exclure des affaires & du ſecret de S. A. & faire en ſorte pendant noſtre abſence, de faire dire à Monſieur, au Roy & à la Reyne ſa mere, ce qu'il leur plairoit. S. A. revint à Nantes, deſcendre chez la Reyne mere, qui luy dit, qu'il devoit ſonger à nous mettre en ſeureté, & qu'elle ne luy pouvoit répondre de nos perſonnes. Monſieur au ſortir de là, me dit, qu'il nous falloit retirer : il me témoigna que c'eſtoit avec regret qu'il eſtoit obligé de nous quitter, & qu'il nous aſſuroit qu'il nous ſuivroit de prez. Je pris congé de luy, & m'en allay chez Monſieur le Coigneux, où je trouvay Puylaurens, qui conferoit avec luy, & quand on m'eut fait apporter quelque peu de choſe à manger, on nous amena nos chevaux. Il eſtoit pres de minuit lors que nous partîmes : nous reprimes la meſme route que nous avions priſe le matin. Comme nous eſtions à deux

lieues de Nantes, nous creumes qu'il falloit mieux passer ce qui restoit de la nuit dans une petite maison, que nous rencontrâmes; nous frapâmes à la porte, & nous trouvâmes que c'estoit le logement de quelques suisses: on fit difficulté de nous ouvrir, enfin la porte fut ouverte, & apres beaucoup de peine une lumiere allumée. Il y avoit dans un lit, un vieil homme avec une vieille femme, & cinc ou six enfans; la pitié que nous eûmes de leur misere, fit que nous reposâmes sur une table jusqu'au jour. Nous sortimes en diligence de ce mauvais giste, & allâmes nous loger dans une forest appellée la Forest du Scelier dans un petit village, où je faisois estat que nous serions long temps. Je donnay ordre à nos provisions, puis m'en allay escrire à Nantes, pour dire le lieu où nous estions. Le dimanche arriva le Lacquais, que nous avions envoyé, qui nous apporta un billet du President, par lequel il nous mandoit de retourner, que nous le pouvions en seureté, puisque le Roy nous avoit pardonné. Je fus estonné lors que j'appris de mon Lacquais, que Mr. de Bellegarde estoit entré chez Mon-

sieur;

ſieur ; c'eſtoit la derniere choſe dont nous eſtions demeurez d'accord en partant, que l'on ne toucheroit point aux charges du Mareſchal d'Ornano. Je me doutay dez-lors que la Commedie avoit eſté joüée,& que Monſieur le Mareſchal d'Ornano & Chalais étoient abandonnez.Nous arrivâmes le ſoir à Nantes, où nous fûmes viſitez de nos amis, & nous allâmes le ſoir meſme au chaſteau, où nous trouvâmes Monſieur, qui nous fit tres-bon accueil. Il alla ce ſoir là chez la Reyne ſa mere, & au retour il ne nous put parler à cauſe que Monſieur de Bellegarde eſtoit là, lequel faiſoit avec ſoin ſa nouvelle charge. Le lendemain, il nous conta qu'il avoit fait des merveilles, que Mr. le Mareſchal d'Ornano étoit ſauvé,qu'il ne nous en diſoit point les moyens, & qu'il nous en aſſuroit : au reſte, qu'il en avoit bien baillé au Roy, & à la Reyne mere, & qu'il leur avoit dit des choſes qui n'avoient jamais été penſées ; que pour leur faire croire celles là, il leur avoit dit quantité des choſes qui n'eſtoient de nulle conſequence. Je jugeay dez lors qu'il étoit attrapé, & qu'il n'étoit plus queſtion de le ſervir en homme de bien,

puis

puis que ceux qui avoient la principale part dans le miniſtere le trahiſſoient. Je vis dez lors que le mariage de Monſieur avoit eſté reſolu, & qu'il falloit y ſervir avec ſoin & adreſſe, la premiere choſe que je demanday à Monſieur, fut comme quoy il luy plaiſoit que nous veuſſions avec Monſieur de Bellegarde: il nous répondit, qu'il vouloit que l'on obſervât toute la civilité qui ſe pouroit, & qu'il ne deſiroit point que l'on ſe confiât à luy de rien. Ce procedé m'eſtonna, ne pouvant comprendre qu'il eut reçeu cet homme pour le traitter ſi mal.

Au ſortir de là, j'appris que Madame de Chevreuſe avoit eſcrit au pauvre Chalais, & qu'elle luy avoit fait tenir la lettre dans une fraiſe, & que cette lettre avoit eſté veue par Monſieur le Cardinal, qui apres l'avoir recachetée, l'avoit envoyée au priſonnier, apres en avoir pris copie, auſſi-bien que de la réponſe qui luy tomba entre les mains, de laquelle il uſa comme de la premiere.

Peu apres je rencontray Monſieur de la Ferte Imbaut, qui apres m'avoir fait plainte de ce que nous l'avions amuſé, pen-

pendant 8. ou 10. jours à parler d'une chose, où nous ne songions pas, me dit: vous estes des fous, si vous ne songez à vous, je vous dis encore ce que je vous ay dit il y à long-temps, que si vous voulez porter Monsieur à espouser Madamoiselle de Montpensier, que je vous feray donner cinquante mil escus pour vous deux (parlant de Puylaurens & de moy) & pour vous montrer que je ne ments point, voilà le grand diamant de Madame de Guise, que je vous mettray entre les mains pour seureté, tant que l'argent ait esté mis entre les mains de qui il vous plaira de vos amis à Paris. Je luy répondis, que pour ce qui estoit que nous l'avions amusé pendant quelques jours, je le priois de ne me point obliger à luy en dire les raisons; que pour le present, je le priois de dire à Madame de Guise, que nous la remercions de ses offres, que, où le service de Monsieur se rencontroit dans le mariage, ou qu'il n'y estoit pas: que si c'estoit le service de Monsieur, comme je n'en doutois point, qu'elle verroit de quelle façon elle seroit servie; que si aussi nous voyions le con-

traire, tous les presens, ny tout l'or du monde ne nous obligeroient pas à l'y servir; que cependant elle se pouvoit assurer de nous, comme de personnes, qui en gens de bien luy rendroient tous les bons effets qu'elle pouvoit esperer dans un pareil rencontre. On commença à parler du mariage. Monsieur le Coigneux voyant que Monsieur estoit assez difficile à s'y resoudre, ayant dit plusieurs fois qu'il aymeroit mieux estre diable que marié, s'avisa de dire au Roy & à la Reyne mere, que j'estois le seul qui empéchois le mariage. Le Roy creut la chose de telle sorte, que voyant un jour la Reyne sa mere parler à Madame de Guise, il leur demanda ce qu'elles disoient, & si elles ne disoient pas que j'empéchois le mariage. Je fus averti de tous costez, qu'il me trahissoit avec Monsieur Puylaurens. Je rencontray Fontenay Marevil sur le pont du chasteau de Nantes; qui me dit: ceux que vous croyez vos amis vous trahissent, ils font leurs conditions sans vous: Ce discours me toucha sensiblement, sçachant bien le commerce que celuy qui me parloit, avoit chez Madame de Guise.

Le

Le mesme matin nous parlâmes tous trois à Monsieur, pour l'obliger au mariage: il dit qu'il y estoit resolu, & donna commission à Monsieur le Coigneux, de l'aller dire à Monsieur le Cardinal, & de luy dire qu'il se trouvât chez la Reyne mere l'aprez-disnée. Monsieur estant allé au rende-vous parla à Monsieur le Cardinal, & luy dit qu'il desiroit se marier, mais qu'il ne le pouvoit pas si-tost, à cause qu'il estoit malade d'une maladie que l'on prend avec les femmes. Ce procedé rendit Monsieur le Cardinal si confus, qu'il ne put luy répondre. Monsieur me commanda le soir de l'aller trouver, pour luy parler des affaires de Chalais. La premiere chose qu'il fit, fut de me demander, si je n'estois point malade aussi bien que Monsieur. Ce discours m'estonna, & plus encore, lors que j'appris le procedé de S. A. apres luy avoir proteste, que nous ne sçavions rien de son dessein, je me retire avec peu de satisfaction. Si tost que je fus retourné, je demanday à Monsieur, s'il estoit vray ce que le Cardinal me venoit de dire. Il demeura quelque temps à répondre; enfin il me dit, qu'il
 estoit

estoit vray, & qu'il le vouloit ainsi. Ce soir mesme, la Ferte vint chez nous, pour sçavoir en quelle humeur estoit S. A. Je luy dis franchement que je croyois que l'affaire seroit facile sans le cabinet de la Reyne. On me fit passer ce discours, qui ne tendoit qu'au service de Monsieur, pour un crime, & il fut aussi-tost porté aux oreilles du Roy, & à celles de Monsieur. Ce fut le premier fondement qu'ils jetterent de ma ruyne.

Le lendemain, Monsieur estant sur la terrace du chasteau de Nantes, trouva bon qu'on luy parlât de son mariage, apres luy avoir representé toutes les raisons qui le pouvoient obliger à se marier, & avoir veu qu'il n'y pouvoit consentir, nous en vînmes aux invectives, jusqu'à tel point, que je ne croy pas qu'il y ait d'homme qui eut peu souffrir ce que nous luy dimes : mais apres nous avoir long temps escoutez, il consentit absolument au mariage, & de ce pas alla chez la Reyne mere, luy dire, qu'il se vouloit marier, & qu'il estoit prest, pourveu qu'il luy pleust le favoriser dans les conditions, ce qu'elle luy promit. Il luy dit, qu'il

qu'il luy laissoit Monsieur le Coigneux, pour traittter tant des asseurances qu il demandoit pour la liberté de Monsieur le Mareschal, que pour celle de Chalais, & pour son appanage : que cependant il luy demandoit permission d'aller se promener jusqu'à un lieu qu'on appelle la Pierre percée, qui est à une lieuë dans la mer. Ce fut en partant, pour aller à ce voyage, que je vis le premier témoignage du refroidissement de Monsieur. Il commanda à plusieurs personnes, de se mettre dans son batteau, entre autres à Puylaurens, & il ne m'en dit rien, ce qui me piqua sensiblement. Je ne laissay pas d'y entrer, mais il me témoigna qu'il ne le trouvoit pas bon : cela m'obligea sur la plainte que faisoient les Matelots qu'il y avoit trop de monde, à entrer dans un autre, ce que je fis. Le soir, il fut si bon qu'il me témoigna avoir deplaisir de me voir melancolique, & me commanda d'entrer dans son batteau.

On commencoit dez-lors à separer les charges de la maison de Monsieur, Puylaurens avoit assurance de celle de premier Escuyer pour son pere, & de celle de premier Chambellan, servant par quar-

tier pour luy. Il travailla à m'exclure de la ſemblable, & fit en ſorte que Monſieur, qui vouloit mal à Deſouches, la luy donna pour me l'oſter. Je vis en un inſtant tout le monde pourveu, & moy ſans charge, & trouvay bien plus que Monſieur faiſoit difficulté de me permettre de vendre celle que j'avois ; ce qui me piqua ſenſiblement.

Il ſe paſſa quantité de choſes en ce voyage, aſſez plaiſantes, qui m'obligent à les reciter, Monſieur partit d'un village, nommé ſaint Nazaire (qui eſt à l'embouchure de la riviere de Loire dans la mer) pour aller à la Pierre perſée, qui eſtoit le principal deſſein de ſon voyage. Ce rocher merite que je vous en faſſe la deſcription : il eſt deux lieues dans la mer d'aſſez difficile accez, à cauſe des bancs de ſable, & meſme que la mer y eſt extremement agitée, à cauſe que les vagues s'y rompent. Il à quelque deux cens thoiſes de circuit, le milieu eſt ouvert, & ſemble que la nature ſe ſoit pleu à faire une voute, ſur laquelle il y à terre plaine, qui eſt ſi couverte d'oiſeaux, qu'il eſt impoſſible d'aſſeoir le pied ſans marcher ſur des

œufs

œufs ou des petits. Apres que S. A. eut veu cette rareté, & tiré en voulant quantité de coups, il se remit dans son batteau, à cause que la marée commencoit à se perdre. Il alla de là dans une autre isle, beaucoup plus spacieuse mais sterile, où l'on fit dresser les tables, sur lesquelles on disna des viandes froides, que les Officiers avoient mises dans le batteau. Mr. prit grand plaisir à tirer, & tua quantité d'oiseaux en volant de diverses especes. Il commanda la retraite, de sorte que tout le monde se r'embarqua chacun dans le vaisseau où il estoit venu, il n'y eut qu'un Gentilhomme qui s'avisa, lors que l'on faisoit la retraite, d'aller tirer: il fut estonné lors qu'il vit sa petite flotte en mer qui cingloit vers le Solignon, qui est un petit havre de Bretagne. Le jeune homme estonné se mit sur le haut d'un rocher, d'où il fut veu; ce qui obligea les bourgeois de ce havre, qui estoient venus au devant de S. A. à retourner a l'isle, bien qu'avec grande peine, pour le reprendre. Monsieur arriva heureusement à ce havre, où il trouva que l'on estoit prest de mettre un vaisseau de deux cents cinquante tonneaux en

mer. Le Maistre du vaisseau pria Monseigneur de luy donner le nom, ce qu'il fit, & le nomma Jean Baptiste. Les ceremonies finies, nous vîmes descendre cette machine avec tant d'impetuosité, que nous croyions que le vaisseau, & ceux qui estoient dessus, fussent abisinez. Monsieur vouloit aller coucher à une lieuë de là à un autre havre nommé le Croyśil, auquel il falloit aller par terre à cause qu'il eut fallu doubler le Cap, & passer le Ras pour y aller par mer, qui est un passage tres-dangereux. Il n'y a rien de si plaisant à voir comme l'entrée que S. A. y fit, qui fut sur un cheval, qui à la verité avoit une espece de selle, mais qui n'avoit point de bride : tout le reste de la troupe se pouvoit comparer à une troupe d'Egiptiens, les uns estant montez sur des asnes, les uns sur des mulets, & tous en general sans selle ; Monseigneur fut reçeu par le Capitaine du Croiśil avec tout l'honneur deu à sa grandeur, toute la ville en armes vint au devant de luy, ce qu'il y avoit de vaisseaux qui eussent du canon tirerent. Enfin il fut bien logé & regalé de confitures, de vin d'Espagne, & de tout ce

ce que ces pauvres gens ſe peurent imaginer. Il faut que je rie quand je ſonge à l'eſtonnement que j'eus, lors que j'entray dans le logis de Monſieur, lequel eſtoit paré à la mode du Pays, il y avoit divers buffets; ſur les uns, il y avoit bien cent chandeliers de cuivre, ſur les autres il y avoit 30. ou 40. oreillers couvertes de toile brodée, ſur un autre 40. ou 50. rechauts, cent couvertes, & ainſi de diverſes meubles. Le logis où j'eſtois logé eſtoit paré preſque de meſme ſorte. Je m'enquis de mon hoſteſſe ce que cela vouloit dire: elle me dit que c'eſtoit la couſtume du pays, & que tous ceux qui avoient du bien eſtoient meublez de cette façon. Monſieur paſſa tout le ſoir à rire de la belle entrée, & entretint les mariniers de la quantité des havres qui ſont dans la coſte, du nombre des vaiſſeaux que ceux du Croiſil pouvoient mettre en mer, de leur trafic, de la grandeur de leurs vaiſſeaux,& des habitudes du Pays. Le lendemain, apres qu'il eut entendu meſſe, il remonta ſur les montures du jour precedent, & vint reprendre ſes petits vaiſſeaux au Polignon, où il les avoit laiſſez. Il eut

ſi bon vent, & la marée ſi favorable, qu'il revint coucher à Nantes. Il y avoit plaiſir à voir marcher cette petite flotte qui eſtoit bien de trente petites barques, qui toutes avoient leurs voiles hauſſées. Il arriva aſſez tard, mais il ne laiſſa pas de rendre ſes complimens au Roy, aux Reynes & à Mademoiſelle ſa Maiſtreſſe, apres avoir ry avec elles des accidens qui luy eſtoient arrivez en ce voyage, il ſe retira tres-content.

Monſieur le Coigneux le vint trouver pour luy rendre raiſon de la negociation qu'il avoit faite pendant ſon abſence. Il luy dit comme quoy le Roy luy avoit accordé pour ſon appannage les Duchez de Chartres & Orleans, & le Comté de Blois, qu'il luy donnoit cent mille livres de rente en fonds de terre, & ſept cens ſoixante mil livres pour l'entretenement de ſa maiſon. Il ne luy parla de rien moins que de Monſieur le Mareſchal & de Chalais, ce qui eſtoit un des principaux articles que S. A. luy avoit laiſſez à negocier. Cela fait Monſieur ſe retira : le lendemain ſe paſſa en negociations, où je ne pûs m'empeſcher, prevoyant bien ce qui

de-

devoit arriver du pauvre Chalais, de dire qu'il n'y avoit point de raiſon que le mariage de Monſieur fut ſanglant. Cecy fut rapporté au Roy & à Monſieur le Cardinal, qui ne le treuva nullement bon. Enfin le mariage fut conclu & arreſté. Ils furent fiancez le Mercredy apres diſner & mariez le ſoir par Monſieur le Cardinal dans le cabinet de la Reyne mere du Roy, où il y eut peu de perſonnes à aſſiſter. Apres la ceremonie achevée Monſieur revint chez Madame de Guiſe avec Madame, & il nous fit l'honneur à Puilaurens & à moy de nous envoyer querir, & de nous preſenter à Mad. qui nous reçeut humainement. Mad. de Guiſe ne voulut point permettre à S. A. de prendre les libertez de mary, qu'il n'eut entendu la meſſe, qui fut celebrée le lendemain dans l'Egliſe des Jacobins de Nantes. Il ne fut jamais veu de mariage ſi triſte. Madame eſtoit veſtue d'une robe de ſatin blanc, parée de ſes perles & de celles des Reynes. On n'entendit ny violons ny muſique de tout ce jour là. Monſieur n'avoit pas un habit neuf. On emprunta de tous coſtez l'ameublement que l'on tendit dans leur chambre. Il y a peu de-

de particuliers que l'on marie avec si peu de bruit. Le Roy vint le soir coucher S. A. à qui il donna sa chemise, & le conduisit dans la chambre de Madame, que les Reynes avoient couchée. Monsieur se mit dans le lit, & tout le monde se retira. Il luy arriva un assez plaisant accident. On avoit enfermé un chien dans la chambre, lequel obligea Madame de Guise, qui couchoit dans la chambre d'auprez, à se relever, pour faire la chasse à ce malheureux animal, qui troubloit un si beau mariage. Il y avoit plaisir à voir Madame de Guise rendre les devoirs à Madame, que peu auparavant elle reçevoit d'elle méme. Madame la Princesse se trouva fort surprise lors qu'elle vint voir Madame le lendemain de ses nopces quelle fut obligée de luy donner la serviette, lors qu'elle se mit à table.

La joye de Monsieur ne dura guerres, elle fut bien tost troublée par la continuation du proces du pauvre Chalais, qui fut condamné douze ou quinze jours apres à avoir la teste coupée. Monsieur fit ses efforts pour luy sauver la vie, mais il n'estoit plus temps, ayant perdu la seule occasion où il pouvoit mettre ses amis & ser-

ſerviteurs en repos. Il me ſouvient d'une parole que luy apporta Monſieur le Coigneux, qui eſtoit, que le Roy vouloit que Chalais fut jugé, & que l'on ne travailleroit à l'execution du proces, que huit jours apres le jugement, & que pendant ce temps il auroit loiſir de prier ſa Majeſté pour la grace de celuy qui mouroit ſon martyr. Monſieur creut que c'eſtoit ſigne qu'on le vouloit accorder à ſes prieres, puis qu'on luy donnoit parole de ſurſeoir l'execution. Il laiſſa juger ce pauvre miſerable, qui fut jugé le Jeudy, & executé le Vendredy. Les amis jugerent à propos de faire evader l'executeur, croyant que ce delay donneroit temps à Monſieur d'obtenir la grace du condamné. Je n'ay rien veu digne de compaſſion à l'egal de la pauvre mere de cet affligé; elle vient trouver S. A. le jour avant l'execution, qui fut infiniment touché de la voir, & certes à moins que d'eſtre de marbre, il eſtoit impoſſible de la voir ſans larmes, bien qu'il n'en jettât une ſeule. Monſieur ſe reſolut à partir du lieu ou l'on devoit jouer une ſi ſanglante tragedie, & des le matin envoya Monſieur le Coigneux
vers

vers Monſieur le Cardinal, pour le conjurer de ſa part de luy vouloir accorder ce que peu auparavant il luy avoit fait offrir, qui eſtoit le delay de quelques jours, à ce que pendant ce temps il pût flechir le Roy. Monſieur fit tenir ſon caroſſe tout preſt devant le logis de la Reyne ſa mere & tous ſes gens en eſtat de partir, il vit paſſer les gardes qui alloient ſe poſer dans la place, & enfin vid tous les apreſts de cet acte funeſte. Il eſtoit aſſez tard lors que Monſieur le Coigneux luy vint dire que Monſieur le Cardinal ne pouvoit rien en cet affaire. Il partit à l'inſtant & laiſſa Monſieur de Bellegarde & Monſieur le Coigneux pour pourſuivre la captivité de Louvigny, & obtenir que ſon proces luy fut fait & parfait pour avoir eſté ſi oſé d'accuſer S. A du crime qu'il euſt aymé mieux mourir que de penſer. Il alla coucher à deux lieües de Nantes dans un malheureux village : il avoit reſolu d'aller à Chaſteaubriant, mais il n'y pût aller pour ce jour là, eſtant party ſi tard de Nantes, qu'il ne pût paſſer. On luy apporta nouvelles le ſoir aſſez tard, comme quoy ce pauvre miſerable avoit
eſté

esté decoupé : que l'on avoit delivré un prisonnier de la conciergerie, qui avoit merité la mort, à condition d'excuser celuy pour lequel on avoit fait evader celuy qui faisoit cette charge : qu'il avoit donné vingt neuf coups d'espée à ce pauvre garçon, qu'il eut autant de patience dans son supplice, & de resignation aux volontez de Dieu dans sa fin, qu'il avoit esté grand pecheurs pendant sa vie. On ne le peut excuser d'avoir esté tres-imprudent de quiter les interests du Roy son maistre & son bienfaicteur, pour prendre ceux d'un Prince, qui quoy que tres-grand, eut eu peine à mettre sa fortune en un plut haut point, que celuy où il l'avoit mise aupres du Roy son maistre. Aussi puis je dire avec verité que la seule consideration des interests de Monsieur le grand Prieur l'avoit obligé á prendre les interests de Monsieur. Il est vray que toutes les obligations que l'on peut avoir à un homme de la consideration de Monsieur le grand Prieur, que Chalais les luy avoit, puis qu'il est vray que Monsieur le grand Prieur, comme j'ay dit cy-dessus, avoit voulu mettre sa vie pour luy. On

vint

vint donc apporter ces triſtes nouvelles à S. A. qui jouoit à l'abbé. Il ne quitta point ſon jeu, mais le continua, comme ſi au lieu de la mort, il eut apris la delivrance. Le lendemain nous allâmes à Chaſteaubriand, il me ſouviendra toutte ma vie de ce logement, y ayant eſté pris de la fievre continuë.

FIN.



RECUEIL
De quelques pieces ſervants D'ECLAIRCISSEMENT
De ces Memoires.

LETTRE

Du Mareſchal d'Ornano au Seigneur d'Antomarie ſon Lieutenant en ſon gouvernement du S. Eſprit, apres ſon empriſonnement.



ONSIEUR,

Je ne ſeray pas le premier à vous donner nouvelle du lieu où me ennemis m'ont fait mettre par leur calomnie : mais j'eſpere tant en la bonté du Roy, qu'il me fera juſtice : & cependant ne mancquez pas la preſente reçeuë de ſortir du S. Eſprit avec toute

toute la garnison, & mettre en vostre place Mr. des Gordes, ainsi que sa Majesté l'ordonne: & s'il ne suffit de cela, faites faire la mesme chose à toutes les autres, mesme à celles de ma femme s'il est besoin, le Roy me promettant que je seray remis dans ce qu'il m'ôtera, si je suis trouvé innocent. En meilleures mains que celles de Mr. des Gordes, je ne puis remettre ce que j'ay. Vous sçavez outre son merite ce qu'il est à ma femme; & je vous prie de tout mon cœur que vostre obeïssance soit prompte, puis que par là je sçauray plustost de quoy je suis accusé. Si on me laisse quelque chose, allez y sous le bon plaisir du Roy, avec la mesme authorité que si c'estoit moy: & si on m'ôte tout, allez aux lieux de ma femme, que l'on n'aura pas pris, & en usez comme du vostre: Et priez Dieu qu'il protege mon innocence, puisque je vous asseure, que j'aymerois mieux mille morts que d'avoir mancqué de fidelité. Vivez en tout asseuré je vous prie, & que je seray toûjours.

Vostre affectionné à
au bois de Vincennes vous faire service
ce 8. May 1626. D'ORNANO.

RELATION

De ce qui est passé à l'emprisonnement de Monsieur le Duc de Vendosme & Monsieur le grand Prieur son Frere au Chasteau de Blois.

SUr l'advis qu'eust le Roy qu'il se formoit un party de quelques jeunes Princes & Seigneurs qui entretenoient Monsieur en l'aversion de se marier selon la volonté du Roy, il commanda au Cardinal de Richelieu de decouvrir les desseins de ces Princes & jeunes Seigneurs, & principalement de Monsieur le grand Prieur.

Le Cardinal alla expressement loger quelque temps à la belle maison de Galiot, appartenant au beau pere du Comte de Chalais, ou sur de belles promesses il tira de Chalais quelque lumiere des desseins de ceux qui divertissoient ledit mariage.

Ces desseins estoient d'empécher le mariage de Monsieur avec Madame la Duchesse de Montpensier : de persuader à Mon-

Monſieur de rechercher une Princeſſe d'une maiſon eſtrangere, d'où il peut tirer des forces pour ſe faire donner un grand appanage, & pluſieurs autres choſes, à quoy eux, & aucuns de leurs alliez & amis le favoriſeroient des places qu'ils tenoient en leurs gouvernemens.

Monſieur le Comte de Soiſſons, & Monſieur le grand Prieur ſe monſtroient une parfaite amitie, & eſtoient amis de Monſieur, & le portoient entierement à l'averſion dudit mariage.

Monſieur le grand Prieur eſtoit treshabile & redoutable, ayant ſur tous part en l'eſprit de Monſieur, auſſi il ne fit rien ſans l'advis de ſon frere le Duc de Vendoſme Gouverneur de Pretagne, & il eſtoit Neveu de Madame de Villars, femme du Gouverneur de Havre de Grace, & eſtoit un Prince intelligent aux intrigues de la Cour.

Pour eſtouffer ce party de l'averſion en ſa naiſſance, il fut reſolu que les procedures devoient eſtre par repriſes, & non par eſclat tout d'un coup; que le Mareſchal d'Ornano, & ce qui avoit eſté en ſon pouvoir, eſtant bien aſſeuré en la puiſſance

du

du Roy, il faloit se servir de promesses, de bon œil, & d'aparance de bonne volonté pour s'asseurer de ceux de ce party qui estoient hors de la Cour, auparavant que d'arrester ceux qui seroient en cour, par emprisonnements ou bannissements.

On commençoit par promesses envers le grand Prieur, luy donnant esperance d'avoir l'estat d'Admiral, du quel il vouloit traitter avec Monsieur de Montmorency, ou si on supprimoit ledit estat, qu'il auroit seul la commission de l'exercer.

L'on sçeut si adextrement luy en faire la proposition, qu'il s'offrit d'aller persuader à son frere le Duc de Vendosme (qui avoit dit, à ce qu'on dit, que quiconque le voudroit voir, que ce seroit en Bretagne, & non á la Cour) de venir trouver le Roy à Blois.

A cet effet ayant demandé au Roy asseurance pour ledit Sieur Duc son frere, en le venant trouver à Blois, sa Majesté luy auroit dit: *Je vous donne ma parolle qu'il peut me venir trouver à Blois, & qu'il n'aura non plus de mal que vous.* Sur quoy ledit Seigneur grand Prieur (ne com-

comprenant pas le vray sens & l'intelligence des paroles du Roy, qui estoit qu'il les feroit arrester tous deux) prit congé de sa Majesté à Versailles, & alla trouver son frere en Bretagne.

Le Jeudy 12. jour de Juin le Duc de Vendosme, & le grand Prieur de France arrivrent à Blois, où estoit la Cour. On avoit envoyé dez le matin au devant d'eux un carosse à six chevaux pour monter dedans, à cause qu'ils venoient en poste: estant la coûtume d'user ainsi aux Grands qui viennent en Cour en poste, & ce par honneur. Estans descendus au Chateau, & ayants apris que le Roy estoit au jardin, ils allerent. Monsieur de Vendosme se mit à dessein au plus beau de l'allée où se promenoit le Roy, & ou estoit la plus grande compagnie, afin qu'un chacun vit la reception qu'on luy feroit. Comme le Roy vint à s'approcher, Monsieur de Vendosme le salua avec une profonde reverence, luy disant: *Sire, Je suis venu au premier commandement de Vostre Majesté, pour luy obeïr & l'asseurer que je n'auray jamais autre dessein ny volonté que de luy rendre treshumble service.* Le Roy se de-

cou-

couvrant, & luy mettant la main & le bras sur l'espaule, luy dit; *Monfrere j'estois en impatience de vous voir.*

Apres quelques autres parolles les deux freres furent accompagner le Roy à son souper, durant lequel il parla à diverses fois au Duc de Vendosme, & entre autres choses il luy dit: *Monfrere voulez vous venir demain à la chasse avec moy du costé d'Amboise?* A quoy ledit Duc luy répondit: *Sire je feray ce que Vostre Majesté me commandera: mais je suis venu en poste, & suis las:* Le Roy luy repartit: *Je vois bien que c'est monfrere, Vous voulez voir vos amis; je vous laisseray faire vos visites.*

Apres le souper, le Roy fut chez la Reyne Mere; où les deux freres l'accompagnerent aussi.

Et comme le Roy voulut aller coucher, les deux freres le conduirent jusques dans sa chambre, & luy donnerent le bon soir: & eux se retirerent dans une chambre du château, qu'on leur avoit preparée, où ils coucherent chacun dans un lict separement.

Le lendemain qui estoit Vendredy, ils alle-

allerent visiter leurs amis, & furent aussi visitez d'eux en cette chambre.

Sur les deux heures apres minuict, qui estoit le Samedy treiziéme dudit mois, le Roy envoya un valet de sa chambre appeller les Sieurs du Hallier & Marquis de Maulny, Capitaines des Gardes du Corps, qui estoient en leur chambre dans le chasteau. Estans venus, sa Majesté leur commanda d'allez arrester & s'asseurer des personnes desdits Duc de Vendosme & grand Prieur.

Pour executer ce commandement au partir de la chambre du Roy, ils prirent quinze ou seize Archers des Gardes du Corps, & s'en allerent en la chambre où estoient couchez les deux freres: Ayans frappé à la porte, & dit au Valet de chambre qui avoit demandé, qui est là, *c'est le Hallier*, il leur ouvrit la porte; estans entrez, lesdits Archers tenans leurs hallebardes en main, & les pointes baissées, du Hallier commanda au Valet de chambre, de tirer le rideau du lict de Monsieur de Vendosme, ce qu'il fit, & l'esveilla.

Du Hallier s'estant approché du lit, dit au Duc le commandement qu'il avoit de l'ar-

l'arrester ; de quoy il sembla estre esmeu au commencement. En mesme temps le Marquis de Maulny s'estant approché au lict de Monsieur le grand Prieur, luy en dit autant.

On dit qu'en cette action, les deux freres estans demeurez quelque temps sans rien dire, que M. de Vendosme commença le premier à parler, & que regardant son frere le grand Prieur, il luy dit ; *Et bien mon frere, vous avois-je pas bien dit en Bretagne que l'on nous arresteroit?* A quoy le grand Prieur luy respondit ; *Je voudrois estre mort, & que vous y fussiez.* Le Duc luy dit derechef ; *Je vous avois bien dit, que le Chasteau de Blois estoit un lieu fatal pour les Princes.*

M. du Hallier estant allé retrouver le Roy en sa chambre suivy de la pluspart des Archers, n'en laissa que cinq au Marquis de Maulny : ce qui donna sujet au Duc de Vandosme de dire audit Marquis, qu'il voyoit tout pensif: *Nous ne pensons point à nous sauver ; si nous y eussions pensé, dez hier nous receusmes une lettre sans signe en laquelle on nous mandoit que devions estre arrestez, un tel. . . . . . qui*

est à moy, a encore en sa pochette la lettre que je luy ay donnée pour la garder.

Sur ce que les deux freres s'entredisoient : *Ie suis cause de vostre prison : non mon frere, c'est moy qui suis cause de la vostre*, & qu'ils se disoient que c'estoit là la recompense qu'on leur donnoit pour avoir bien & fidellement servy, arriva Fouqueroles Enseigne de la compagnie du Comte de Tresme, qui estoit en quartier, suivy peu apres de quatre Gentilshommes de la suitte ordinaire du Roy, Gribauval, Brouly, Saint Michel le Pere, & Desfriches que sa Majesté y avoit envoyez, pour le sujet qui sera dit cy-apres.

Dez que Fouqueroles fut arrivé dans la chambre, le Marquis de Maulny alla trouver le Roy, qui luy commanda de mener lesdits deux Princes arrestez dans le chasteau d Amboise ; ce commandement reçeu il retourna vers eux, & leur dit *Qu'il falloit aller à Amboise, & qu le Roy leur permettoit de mener chacun un valet de chambre avec eux, & ce à leur choix.*

L'ordre pour les conduire de leur chambre au bateau qui les attendoit au por

pou

pour les mener au Chateau d'Amboise fut tel : les compagnies du Regiment des Gardes furent rengées en haye depuis le chasteau jusques au bateau ; le carosse du Roy se rendit au pied de l'escalier de leur chambre, tellement que lesdits deux Princes en estans descendus monterent dans le carosse, dans lequel le Marquis de Maulny entra avec Fouqueroles, & les quatre Gentilshommes cy dessus que le Roy avoit envoyez. Aux deux portieres & devant & derriere le carosse estoient nombre d'Archers du corps avec leurs hallebardes en main, & ainsi furent conduits jusques au bord de la Loire, & mis dans le bateau, où entrerent seulement ledit Marquis de Maulny & les Archers du Corps.

Dans d'autres bateaux aprestez pour les accompagner entrerent une compagnie de deux cent Suisses, & la compagnie de Restincler, Capitaine au regiment des Gardes l'un des freres du Sieur de Toiras, Gouverneur & Capitaine du Chasteau d'Amboise. Sur les levées pour servir d'escorte, d'un côté cheminoient les gendarmes de la compagnie du Roy, & de

l'autre ses chevaux legers & ses mousquetons

Ainsi furent conduits lesdits deux Princes freres à Amboise, où le Marquis de Mauluy les mena dans le chasteau, & les delivra entre les mains du Sieur de Restincler, puis s'en retourna à Blois, laissant ses deux compagnies de François & Suisses pour la garde du Chasteau d'Amboise.

Le mesme jour fut fait commandement à tous les Domestiques & Gentils-hommes desdits Duc de Vendosme & grand Prieur qui estoient à Blois, d'en sortir promptement.

Aussi il fut envoyé un Gentilhomme expres vers Madame la Duchesse de Vendosme, à ce qu'elle eust à se retirer de la Bretagne & à s'en aller avec tous ses enfans en sa belle maison d'Annet pres de Dreux au Perche (maison que feu Madame la Duchesse de Mercure sa mere avoit achetée, & qui avoit esté autrefois au Duc d'Aumale).

RE-

RELATION

De ce qui est passé au Proces de Chalais. Fait en la Chambre de Justice de Nantes 1626.

L'Affaire de Chalais estant decouverte, le Roy donna commission à Monsieur le garde de Seaux de Marillac, d'en informer secretement, & luy donna Monsieur de Beauclerc, Secretaire des commandemens, pour servir de Greffier.

Or outre les depositions des tesmoings cy dessous nommez, Monsieur fit une declaration devant eux, qui contenoit six chefs principaux : le premier portoit, que Monsieur avoit pour correspondant à la Cour Monsieur le Comte de Soissons, qui luy mandoit tout ce qui se passoit dans les affaires : le second que Chalais portoit les paroles entre eux : le troisiéme conseilloit à Monsieur de s'assurer de Madame de Villars, pour avoir sa retraitte au havre en cas de besoing : le 4. Chalais luy con-

ſeilloit auſſi de demander le gouvernement du Pont de l'Arche pour le Marquis de Cœuvres, afin de s'en ſervir de retraite en allant au Havre : le cinquiéme Chalais conſeilloit à Monſieur de pratiquer les Huguenots, & ſçavoit le particulier de ce qui s'eſtoit traitté avec eux, & qu'il luy avoit baillé auſſi la Louviere pour envoyer au Marquis de la Valette, afin de le gaigner pour Monſieur, & faire qu'il luy aſſeuraſt Metz en cas de beſoing : & le 6. Chalais avoit donné avis à Monſieur, que le Roy avoit dix mille hommes au tour de Nantes pour empécher qu'il ne ſortit de la Cour. Cette declaration fut ſignée du Roy, de la Reine mere, de Monſieur le Cardinal, & du Marquis d'Effiat qui y eſtoit preſent, outre leſdits Sieurs de Marillac & de Beauclerc. Chalais ſe trouvant chargé, le Roy eſtablit une chambre de Juſtice à Nantes, pour luy faire ſon Proces. Elle fut compoſée dudit Sieur Garde des Seaux, qui y preſida, des Sieurs de Cuſſé, & de Bry, Preſidens au Parlement de Bretagne, des Sieurs Foucquet, de Machaut & de Criqueville Maiſtres des Requeſtes, & de ſix Conſeillers du Parlement de Bretagne.

La

La Compagnie fut trouver Monsieur le Garde des Seaux chez luy ou il y eut quelques contestations sur la seance desdits Maistres des Requestes & Conseillers dudit Parlement. Les Maistres des Requestes pretendoient avoir les premieres places des deux costez : mais il fut resolu sur le champ, que laditte seance demeureroit reglée selon l'ordre qui s'est observé dans les Parlemens, à sçavoir touts les Maistres de Requestes de rang à main droitte de Monsieur le Garde des Seaux, & les Conseillers vis à vis du costé gauche, & les Sieurs Presidens de Cussé & de Bry en mesme rang que Monsieur le Garde des Seaux, avec cette difference neantmoins que la chaire de Monsieur le Garde des Seaux estoit eslevée sur un marchepied d'environ six pouces de haut.

Il y eut encore quelques contestations pour l'entrée du Greffier du conseil du quartier courant, & pour le faire servir de Greffier en laditte chambre de Justice. Il fut resolu qu'il y entreroit pour la lecture des lettres patentes, & establissement de la chambre & commission donnée en consequence.

Le Lundy dixiesme jour d'Aoust. Monsieur le Garde des Seaux fut trouver le Roy au Chateau sur les 9. heures du soir accompagné du President de Bry.

Le Mardy 11. d'Aoust l'ouverture se fit de la Chambre de Justice à dix heures du matin, & la seance fut aux Cordeliers.

Monsieur le Garde des Seaux sortit le premier de sa chambre avec sa robe de velours noir, les dits Sieurs Presidens & Conseillers avec leurs robes ordinaires, & les maistres des Requestes avec des robes de soye à manches estroittes par le bas, & monta ledit Sieur Garde des Seaux en son carosse accompagné desdits Sieurs President & maistre de Requestes, ayant ledit Sieur de Cussé au fond du carosse à sa main gauche.

Entrans aux Cordeliers ils prirent leurs bonnets, entendirent une messe basse, & puis monterent à la chambre, où ayants pris leur seance comme dessus, & le Sieur de Choisy Greffier s'estant mis au bas du Bureau, où estoit le Procureur general, à la derniere chaire du costé de la main droitte, Monsieur le Garde des Seaux luy dit

en

en plaine audience, *Lisez :* il leut debout & teste nue les lettres patentes de l'établissement de la chambre, verifiez au Parlement de Bretagne, & la commission donnée en consequence, où les Commissaires estoient nommez.

Le Procureur general parla avec quelques eloges de Monsieur le Garde des Seaux, & de l'Assemblée, & requit l'enregistrement desdites lettres & commission.

Monsieur le Garde des Seaux s'éleva, & toûjours decouvert prit les advis desdits Presidens, puis des maistres des Requestes, & puis des Conseillers: remonta en sa chaire, & prononça: *La Chambre de Iustice a ordonné que les lettres patentes en forme de Chartes, & commission donnée en consequence, seront enregistrées au registre de la Chambre pour estre executées selon leur forme & teneur, ouy ce requerant le Procureur General du Roy.*

Cela fait, Monsieur le Garde des Seaux fit retirer chacun de l'Audience & mesmes les Huissiers tant du Conseil, que de la Chambre, & demeurerent seulement le Procureur General, & le Greffier & son Commis avec Messieurs de la Chambre,

& puis il parla environ un quart d'heure tant ſur le ſujet de la commiſſion, que ſur la nomination des affaires faittes par le Roy. Le Preſident de Cuſſé parla en ſuitte en forme de remerciement & temoignage de fidelité des Commiſſaires du Parlement.

Apres celà M. le Garde des Seaux declara l'eſtat de l'affaire, & ſaiſit ledit Greffier de l'inventaire des pieces par Alphabet, comme informations, interrogatoires de l'Accuſé, nommé Henry de Tallerand Marquis de Chalais, faictes à divers jours, lettres des agens des Pays eſtrangers concernans la conſpiration du Mareſchal d'Ornano, & la retraitte de Monſieur de la Cour, tablettes eſcrites en Baſque interpretées, miſſives compoſées des mots qui ſignifioient autre choſe que leur ſens ordinaire, depoſitions particulieres ſur divers faicts, depoſition de l'Exempt qui commandoit la garde de l'Accuſé, nommé la Monté, lettre du frere du valet de chambre à ſon frere, portée & decouverte par le Laquay du dit Exempt, touttes les dittes pieces contreſignées par ledit Beauclerc Secretaire des commandemens.

Mon-

Monsieur le Garde des Seaux demanda les advis pour parachever l'instruction du proces, qui furent de le regler : & alors le Greffier commença de lire l'inventaire, debout, & nue teste, & M. le Garde des Seaux dit au Sieur de Quiergrais Conseiller, qu'il se mit au Bureau pour lire les pieces. Le Greffier luy ayant baillé les dittes pieces, il leut premierement l'inventaire, information, & l'interrogatoire de l'Accusé. Celà faict le Procureur general present requit, que le Proces fut extraordinairement faict & parfaict audit Accusé, qu'il nomma, & que les témoins ouys és informations seroient recollez, & si besoing estoit, confrontez; & cela fut ordonné.

Mercredy 12. d'Aoust, la 2. seance. Le Sieur Quiergray Conseiller se remit au Bureau, leut l'inventaire pour le verifier avec le Sieur Peschard Conseiller, puis leut encore l'information, & quelques depositions particulieres & separées de la ditte information & l'interrogatoire Le Procureur General fut present, lequel requit adjournement contre la Duchesse de Chevreuse, le Comte de Soissons, le Duc

de Longueville, & Decret de prise de corps contre le Duc d'Espernon, & le Marquis de la Valette, l'Abbé d'Aubasine, la Louviere, des Aulnois, Bois d'Almay, Puylaurens, Saint Gery, Sainte Terre, Marsillac, la Meilleraye & Mouy.

Il en fut deliberé & ordonné que l'on decreteroit prise de Corps contre tous, fors les prisonniers, qui estoient le grand Prieur, le Mareschal d'Ornano, Modene & Marsillac, & le Duc de Vendosme, & que la Duchesse de Chevreuse seroit arrestée pour estre oüye & interrogée sur les charges & informations, & le Sieur Comte de Soissons pareillement, comme aussi les Sieurs de Bois-d'Almay, de Puylaurens, & des Aunois: & neantmoins que le Decret ne seroit signé sans en avoir reçeu l'ordre du Roy, en remettant l'execution à sa Majesté. Mais il fut decreté prise de Corps absolument contre tous les autres, excepté contre les Sieurs de la Meilleraye & Mouy, & le Duc d'Espernon, pour n'avoir donné advis au Roy de la conspiration.

Les tesmoins qui furent ouys dans les informations, furent Louvigny, le Duc de Bellegarde, & le Marquis d'Effiat, Ils furent in-

interrogez par M. le Garde des Seaux, assisté du Sieur de Beauclerc ; & confrontez par les Presidens de Cussé & de Bry. La Dame de Chevreuse fut aussi interrogée en particulier, mais non confrontée

On douta si l'Exempt ayant escrit le discours de l'Accusé, cela pouvoit servir de deposition, tant à cause que l'Exempt estoit commis à la Garde de l'Accuse, que pour ce qu'il les avoit escrit hors la presence de M. le Garde des Seaux & Beauclerc, & il fut ordonné qu'il seroit mis entre les pieces du proces, ayant esté releu devant ledit Exempt, certifié & signé par luy en la presence desdits Sieurs Garde des Seaux & Beauclerc.

Les Sieurs Presidens de Cussé & de Bry, commis pour parachever l'instruction du Proces, ayant veu les charges, firent le recollement & confrontation, dont l'Accusé demeura d'accord, sans fournir les reproches contre les tesmoins qui perseverent en leur deposition.

Jeudy 13 troisiesme seance. On leut les decrets de prise de corps contre l'Abbé d'Aubasine & Saint Gery, & il fut resolu qu'ils seroient executez : mais pour ceux qui

qui avoient esté ordonnez contre Bois d'Almay, Puylaurens & des Aulnois, il fut arresté qu'ils ne seroient delivrez sans l'ordonnance de Monsieur le Garde des Seaux. Le decret de prise de corps contre la Duchesse de Chevreuse, fut signé & mis entre les mains du Roy, qu'il monstra au Duc de Chevreuse dans un conseil qui fut tenu chez la Reine mere : mais le Roy se contenta de luy faire faire commandement de se retirer en Lorraine, & elle partit de Nantes le Lundy 17. d'Aoust. Monsieur le Garde des Seaux declara que la volonté du Roy estoit, que l'on ne signat le decret contre le Sieur Comte de Soissons, & que les 3. decrets contre Bois-d'Almay, Puylaurens, & des Aulnois fussent sursis.

Apres celà on leut les advis, ou lettres, des Sieurs de Massan Resident pour le Roy prez la Comtesse de Hanau, & de Walenbourg Resident pour le Roy prez l'Empereur, portant les advertissemens qu'ils avoient donnez à sa Majesté de la conspiration du Mareschal d'Ornano. On douta si lesdites lettres seroient certifiées par le Sieur d'Erbault Secretaire

d'Est

d'Estat & son Commis, ayant esté mises entre les mains de Monsieur le Garde des Seaux par ledit Sieur d'Erbault, en suite de l'ordonnance du Roy. On prit les advis sur ce sujet, & il fut resolu que le Sieur d'Erbault certifieroit seul lesdittes lettres.

Apres qu'on se fut levé Monsieur le Garde des Seaux se mit au Bureau, & signa les susdits decrets de prise de corps touts separez.

Lundy 17. seance 4. La Dame de Chalais mere de l'accusé presenta à Monsieur le Garde des Seaux montant à la chambre, une requeste de recusation contre le premier President de Cussé, fondée sur ce qu'il estoit parent des enfans du Mareschal de Schomberg. Ledit Sieur Garde des Seaux luy respondit, quelle la donnast au Sieur des Quartes Rapporteur. Neantmoins il la prit, & la donna luy mesme au dit Rapporteur, qui la leut au Bureau. Le Sieur Cussé fut ouy sur laditte parenté pretendue en laditte recusation, & puis se retira. On delibera sur la Requeste, & y fut mis NEANT, attendu que ledit Sieur de Schomberg n'étoit partie, mais le Roy seul.

Apres

Apres celà on leut une autre Requeste presentée par laditte Dame, aux fins qu'il fut donné Advocat & Conseil à l'Accusé, & que le Sieur de Louvigny tesmoin fut reproché. On delibera si laditte Dame mere estoit reçevable à presenter Requeste pour son fils. Il fut dit qu'elle l'estoit, & on apporta l'exemple de la Dame mere du feu Sieur Prince de Condé, qui presenta Requeste à pareille fin de Conseil pour ledit Sieur son fils, & qu elle y fut reçeuë. Neantmoins on mit NEANT sur laditte Requeste, attendu que l'Accusé doit estre oüy par sa bouche, & alleguer les reproches contre les tesmoins suivant l'ordonnance.

Le Sieur de Quartes Rapporteur commença apres cela le rapport du proces succinctement par les qualitez, ayant avec luy au bureau les Sieurs Quiergray & Peschart Conseilliers. Ledit Sieur de Quiergray leut premierement la confrontation, en laquelle il n'y avoit aucuns reproches faits par l'Accusé contre les tesmoins, puis on leut les tesmoinages qui alloient à la charge dudit Accuse, les Informations, depositions particulieres, memoires

en

en forme de depoſition de l'Exempt, reconnuë par luy, les lettres des Reſidents en Allemagne, les informations faites par le Seneſchal de Moulins en Bourbonnois, les tablettes en Baſque interpretées en François, les lettres de JOANNES à Martin ſon frere, valet de chambre de l'Accuſé, l'Interrogatoire dudit JOANNES, la declaration de Monſieur frere du Roy en date de l'onziéme Aouſt, diverſes lettres de l'Accuſé eſcrittes de ſa main, à ſçavoir trois au Roy, & une à la Ducheſſe de Chevreuſe, les trois Interrogatoires de l'Accuſé faits par les Sieurs Garde des Seaux & Beauclerc, des dixiéme & vingthuictiéme Juillet, & du 11. Aouſt 1626. en vertu de la commiſſion du 23. Juin audit an.

Mardy 18. ſeance cinquieſme. On manda le priſonnier qui fut ouy ſur la ſellette, teſte nue, entre le coin du Bureau & le coſté gauche des ſieges. Il reconnut le contenu en ſes precedentes Interrogatoires, & perſiſta, qu'il avoit eſté treize jours de la faction; mais il dit qu'il n'y eſtoit rentré que par commandement du Roy & Monſieur le Cardinal, pour y ſervir le Roy. On luy confronta tou-

toutes ses lettres, qu'il reconnut, & puis on le fit retirer dans une salle joignant la dite chambre, où entra avec luy un Religieux Minime, à la priere de la Dame de Chalais sa mere pendant le jugement de son proces. On leut les conclusions du Procureur general, & puis on opina, & l'arrest de sa condamnation fut donné, & aussi tost on ramena ledit prisonnier au Chasteau.

Mercredy 19. seance sixiéme. Monsieur le Garde des Seaux fit encore amener le prisonnier; & pendant qu'on le fut querir le Roy envoya un Exempt, le Sieur Parfait & Monsieur Bouthillier, avec des lettres à Monsieur le Garde des Seaux, qui sortit une fois de la chambre pour parler à quelqu'un.

Le prisonnier estant arrivé, il fut ouy sur le bruit qui couroit qu'il avoit dit au Comte de Louvigny que. . . . . . . & il desavoüa l'avoir dit, & puis il fut mené dans la grande salle aupres de la chambre.

Monsieur le Garde des Seaux fit lire les lettres patentes que le Roy avoit envoyées pour la moderation des peines portées

par

par l'arreſt de condemnation du dixhuitiéme, & apres avoir pris les concluſions du Procureur General, & les advis des Commiſſaires, elles furent enregiſtrées; & puis on commanda que le priſonnier fut mené en la priſon de la ville, dit le *Bouté*. On leut l'arreſt de condemnation du jour precedent, & le dictum en fut deschiré. On leut en ſuitte l'arreſt d'enregiſtrement deſdittes lettres, & ce deuxiéme arreſt fut ſigné au Bureau par Monſieur le Rapporteur & Monſieur le Garde des Seaux.

Ce meſme jour les Sieurs Ducs de Rais, de Bellegarde, & de la Rochefoucauld furent interrogez ſur le bruit ſuſdit. Le Rapporteur & le Sieur de Quiergray Conſeilliers furent deputez, pour aller faire prononcer l'arreſt au priſonnier en la priſon: où eſtants allez, l'arreſt du dixhuitiéme luy fut premierement prononcé, puis luy furent preſentez les eſcarpins, & fut interrogé meſme ſur certain bruit qui couroit qu'il n'avoit confeſſé les crimes dont il eſtoit chargé, & dont meſme il avoit chargé les complices, qu'à la ſuſcitation de quelques-uns qui luy
avoient

avoient fait esperer sa grace, & l'avoient intimidé par diverses menaces au cas qu'il ne confessast; & il respondit qu'il n'avoit rien confessé qui ne fut vray, & qu'il seroit bien insensé & bien meschant de se charger & les autres de crimes qui ne fussent pas vrays.

Apres celà on luy leut l'arrest d'enregistrement des susdittes lettres de moderation de peine. Il supplia les Commissaires de dire à Monsieur le Garde des Seaux, qu'il demandast au Roy la grace de le faire mourir en prison. Mais le Roy estoit party de Nantes.

On luy donna le Pere du Rozier Minime pour l'assister, & il fut conduit en la place du *Bou'é*, où il y avoit deux compagnies du regiment des Gardes, & où l'execution fut faite: apres laquelle le corps avec la teste furent mis dans un cercueil sur l'eschauffaut, & puis dans un carosse qui le porta aux Cordeliers, où en presence de la Dame de Chalais sa mere, il fut ensevely & enterré dans la nef, devant la Chappelle des Espagnols.

Ex-

Extrait de deux lettres touchant la mort de Monsieur de Chalais.

De Nantes ce dix neufiéme Aoust M.DC.XXVI. à 7. heures du soir.

LE bruit qui menaçoit Monsieur de Chalais, s'est trouvé veritable ; il vient presentement d'estre decapité en la place publique. Il est mort avec une resolution inesperée de luy, & avec une conversion à Dieu qui promet beaucoup pour son salut. Son arrest luy a esté prononcé ce matin, en la chambre criminelle, par lequel il a esté condamné d'avoir la teste tranchée, & mise sur la porte de Sautour de cette ville, son corps escartellé & les quartiers exposez aux quatres coins de la ville, sa posterité declarée roturiere, & descheüe de touts droits & privileges de Noblesse ; ses maisons & bois de haute fustaye rasez. Il n'a rien dit à tout celà, si non qu'il resignoit son ame à Dieu & son corps au Roy. On luy a dit que sa Majesté luy faisoit grace, &avoit donné son corps à sa mere pour le faire

faire enterrer, & relevoit sa posterité & maison de la rigueur de l'arrest. Il a respondu que c'estoit une grace particuliere dont il luy estoit obligé, qu'il l'avoit servy avec affection, & reconnu le meilleur Prince de la terre ; mais que veritablement il avoit esté dix sept jours en volonté d'attenter à sa personne. Depuis il a employé tout le temps qui luy est resté, à se confesser, & prier Dieu, avec marques d'une parfaite contrition. Le malheur dudit Sieur de Chalais a voulu, que l'Executeur du grand Prevost se soit evadé, & qu'il ne s'en est trouvé en cette ville. On n'a pas eu la patience d'en envoyer querir à Renes, on a tiré deux hommes destinez au gibet, des prisons de cette ville, dont l'un a fait l'Executeur, & l'autre luy a assisté pour le servir : mais ç'a esté avec si peu d'addresse, qu'outre les deux premiers coups d'une espée de Suisse qu'on a achetée sur le champ, il luy en a donné 34. d'une doloire, dont se servent les tonneliers, & a esté contraint de le retourner de l'autre costé pour l'achever de coupper, le patient criant jusqu'au vingtiéme coup *Jesus Maria & Regina cali*, Il sera en-

encore parler de luy, ayant chargé plus de quatre vingts perſonnes, & particulierement ceux du Bois de Vincennes, & le Cadet qui eſt à Amboiſe, dont on dit qu'il a fort deſchargé l'aiſné. Le Comte de Louvigny, ſon accuſateur eſt icy en fort mauvaiſe poſture. Monſieur frere du Roy luy veut faire faire ſon proces comme complice, n'ayant formé ſon accuſation que huit mois apres en avoir ſçeu les cauſes, & le tout pour ſe venger d une inimitié particuliere, & née depuis. Il a la ſuite du conſeil pour priſon, juſques à ce qu'il ſe ſoit juſtifié.

De Nantes auſſi ce meſme jour dix-neufiéme d'Aouſt.

CHalais eſt mort dans la plus grande reſolution qui ait jamais eſté veuë. Ce qui a donné un étonnement general. Car le matin il ne ſe pouvoit reſoudre, & & diſoit mille impietez : mais il eſt tellement revenu à luy qu'il eſt impoſſible d'avoir plus grand repentir que celuy qu'il a temoigné. Il a dit dans la Chappelle

apres

apres qu'on luy a eu prononcé son arrest : *Ne suis je pas bien malheureux d'avoir deservy le meilleur Prince qui soit au monde?* Et apres il a prié Saincte Marie, Archer des Gardes du Corps, d'aller trouver sa mere, & luy dire, qu'il la prioit de se consoler, & de croire, qu'il mouroit tres-content, puis qu'il reconnoissoit avoir merité un supplice plus grand que celuy qu'il alloit souffrir, & que c'estoit une misericorde tres-grande que nostre Seigneur luy faisoit, & qu'il croyoit que s'il fut mort dans son lit, qu'il eust esté damné; qu'il esperoit de la bonté de Dieu qu'il luy feroit misericorde; & au reste que toute sa vie elle avoit tesmoigné tant de vertu depuis qu'elle estoit au monde, qu'il croyoit qu'en cette occasion elle n'en voudroit pas tesmoigner moins. Elle a respondu au dit Saincte Marie qui la trouva dans l'Eglise des Religieuses de Saincte Claire avec Messieurs de Bellegarde & de la Rochefoucault, *Pensez vous encore trouver mon fils en vie*, il luy dit qu'ouy, *dites luy donc que je suis tres-contente de l'assurance qu'il me donne de mourir en Dieu; que c'est la seul*

seule chose qui me peut donner de la consolation ; & que si je pensois que ma veuë ne l'attendrist point trop, & ne luy ostat quelque chose de la generosité qu'il tesmoigne, que je l'irois trouver, & ne l'abandonnerois point que sa teste ne fut separée de son corps, mais que ne pouvant l'assister comme cela, je m'en vay prier Dieu pour luy. Sainƈte Marie le trouva encore dans la chappelle, & l'embrassa fort; il a esté assisté par un Pere Minime, nommé du Rosier qui ne l'a point abandonné. Le Bourreau ne luy a pas sceu couper la teste tout d'un coup, car outre le premier coup d'espée, il luy en donna encore trente d'une doloire, à ce que ceux qui estoient aupres, disent avoir compté, & le Confesseur dit qu'il dit *Jesus Maria* apres en avoir receu plus de quinze. Le Roy a voulu que le corps fut rendu à sa mere pour le faire enterrer, car l'arrest portoit qu'il seroit mis en quatre quartiers, & n'a pas aussi voulu qu'on luy baillast la question, à laquelle il avoit esté condamné.

APOLOGIE POUR LE MARESCHAL D'ORNANO

PErsonne n'ignore la haute noblesse & les grands services de l'illustre Maison d'Ornano, dont la gloire n'a pas moins éclaté dans la France qu dans l'Italie, ayant toûjours produit des *Heros, qui ont joinct la prudence des anciens Romains, dont ils tirent leur origine avec la valeur & la courtoisie magnifiqu des François. Nostre Histoire est tout pleine des actions de San Petro Corse, q sortant d'une Isle fameuse, a semblé fai trembler toute la terre ferme, sous les a mes de nos Monarques, & qui n'a étab sa fortune dans cet Estat, qu'en y appuya glo

* Voyez l'Autheur des illustres maiso d'Italie.

glorieusement le Throsne du Souverain. Toute l'Europe sçait aussi les exploits de ce grand Mareschal d'Ornano, qui ne servit pas moins nos Princes durant les guerres Civiles, que dans les expeditions étrangeres, & de qui Henry le Grand, souloit dire, que le baston *a* d'Ornano luy avoit beaucoup aydé à conserver son Sceptre contre les Estrangers, aussi bien que contre les rebelles domestiques. C'est pour cela que ce grand Roy, qui ne se connoissoit pas moins à recompenser la haute vertu, qu'à l'exercer, tant en sa personne qu'en celle de ses subjets, voulut que ce Mareschal eut un gouvernement, *b* qu'on n'avoit accoustumé de donner qu'aux Princes, pource que son merite sembloit contre-peser leur naissance. Sa memoire est encore toute fraische dans la Guienne, où tout le monde confesse que dans le grand Ornano, le peuple avoit trouvé tout ensemble un Pere & un Protecteur. *c* Sa vie a esté escrite par un excellent homme, qui sans doute en gratifiera toute la France, comme les exploits de

a Thuanus & alii. *b* Le gouvernement de Guienne. *c* Monsieur Canaut.

ces morts illuftres ne doivent jamais mourir, & qu'il n'appartient qu'à des Genies choifis, & à des Politiques incorruptibles d'eftre Hiftoriens, auffi bien que Secretaires des Heros.

Ce fameux Marefchal laiffa une augufte pofterité en plufieurs enfans, heritiers de fes vertus auffi bien que de fa vaillance, qui ont efté autant perfecutez fous Louis le Jufte; que leurs predeceffeurs avoient efté bien traittéz des autres Roys, & qui ont pourtant cet avantage, d'avoir mieux aymé fuccomber fous le poids du malheur, que fous le pouvoir de la tyrannie, & que ce n'a pas efté l'equité du Roy qui les a tourmenté, mais l'iniquité d'Armand. Jean Baptifte d'Ornano principalement, a efté l'object de la rage de Richelieu, pource qu'il l'eftoit auffi de l'eftime & des inclinations de Louis, & il n'a pery fous la fureur du Miniftere, que pour avoir voulu fauver genereufement les Droicts de la Monarchie. En effet, ce fut luy qui ayant efté des premiers Confeillers qui refolurent la cheute du Marquis d'Ancre, & l'élevation de la Majefté eut ordre de porter au Parlement la nou-

velle

velle de l'execution, & de luy dire, qu'enfin * cet Auguste Senat estoit remis en liberté, que les loix avoient repris leur franchise, & que le Roy estoit rentré en possession de son Royaume, par la ruine du plus criminel de tous ses subjets. Voilà le premier sujet de l'aversion d'Armand contre Ornano, car comme Richelieu estoit une creature du Marquis d'Ancre, & qu'il vouloit mettre les fondemens de sa tyrannie, où l'autre avoit mis le faiste de la sienne, il apprehendoit que nostre Heros ne divertist son dessein, par un conseil, & par un message semblable à l'autre; Ainsi il se resolut de reléguer Ornano en l'autre monde, pour regner seurement en celuy-cy. La lâcheté perd tous les grands cœurs qu'elle n'espere pas de gaigner.

Mais voyons la suitte de la vie d'Ornano, devant que d'en voir la fin. Le Comte de Lude estant mort Gouverneur de Monsieur, on ne trouva point dans toute la Cour de personne plus capable de

* Voyez le gros volume du President Gramond qui en beaucoup d'endroits continuë l'Histoire du monde la plus veritable par la plus fausse.

remplir cette haute charge, que celuy dont nous parlons; qui a fait voir à toute l'Europe, que sa maison produict des sujets aussi digne de gouverner des hommes, voire des Princes, que les Provinces les plus importantes de l'Estat. Dupleix a donc tort de dire, que la recommandation du Duc de Luines fit élever un homme, qui avoit fort peu de conditions propres au gouvernement du Frere unique du Roy : en quoy il ne voit pas qu'il accuse sa Majesté d'imprudence, ou de peu d'affection envers son frere ; veu qu'elle ne sçavoit pas faire election en sa faveur d'une personne capable de le gouverner, ou qu'elle ne le vouloit pas. Ce sont deux blasphemes d'Estat. Il est vray qu'Ornano, n'estoit pas capable de gouverner Monsieur, suivant le caprice des Ministres, mais suivant les intentions de son Maistre, & les exigences de la Grandeur, qui ne sçait que c'est de ceder à un moindre que soy. Par là on peut voir encor que Gramond, quoy qu'Officier de Iustice, a esté un instrument d'iniquité, quand il a dit dans son histoire fabuleuse, qu'on donna à la brigue d'Ornano, ce

qu

qui ne fut en effet donné qu'à ſon extraction & à ſon merite. Les Heros n'ont proprement des partiſans que leurs vertus, & la bien-vueillance des gens d'honneur.

Ce qu'Ornano fit pour Monſieur, monſtra bien qu'il eſtoit tres-digne de l'election que le Roy avoit faite de ſa perſonne. Car il ne ſe vit pas ſi toſt dans cet illuſtre employ, que ſe ſouvenant, qu'il avoit à élever un Fils de HENRY LE GRAND & un Frere de LOUIS LE JUSTE, il commença de former le naturel de Gaſton à toutes les grandes choſes. Comme les ames pareilles à la ſienne, ne doivent rien tenir, ny de la baſſeſſe, ny meſme de la mediocrité, il luy aprenoit à rendre ſes devoirs au Roy, & à garder ſon rang apres ſa Majeſté, ſans jamais ſouffrir qu'un ſang inferieur au ſien, emportaſt la ſuperiorité ſur luy. Au reſte, il luy formoit à meſme temps l'eſprit & les mœurs, & luy apprenoit à joindre toutes les vertus morales avec les politiques. Et certes, ce n'eſt rien de ſçavoir gouverner les autres, ſi nous ne ſçavons nous gouverner nous meſmes, & la ſuffiſance

ſans la probité , n'eſt qu'une perfection defectueuſe. Apres tout , le ſoin de la conſcience eſt la plus haute ſcience du monde.

Les ſoins d'Ornano pleurent ſi fort à leurs Majeſtez , qu'elles creurent eſtre obligées de luy donner la meſme recompenſe , pour l'inſtitution de Monſieur, que Souvré avoit eüe pour celle du Roy. En effect , il fut fait Mareſchal de France , pour la conſideration de ſes merites , auſſi bien que de grands ſervices de ſa maiſon , & non pas comme le Cardinal a ſuppoſé dans l'hiſtoire de ſa Fourberie , pource qu'il vouloit eſtre diſpenſé de ſe battre contre ſes envieux : comme ſi ce grand homme , qui ſuivant l'exemple de ſes Anceſtres , s'eſtoit trouvé en tant de combats pour la gloire de la France , eut apprehendé de venir aux mains avec un rival , qui luy avoit eſté poſtpoſé au gouvernement d'une place , & que le Marquis de la Londe euſt fait peur à un Heros , qui s'eſtoit batu contre ſainct André de Vins , un de plus vaillans hommes que la Provence eut produit de pluſieurs ſiecles. Et puis le Mareſchal ſortit le

pre-

premier pour le rendez vous, & sans que Monsieur vint en personne empescher le combat, il ne luy eust pas esté difficile de gaigner une victoire aisée, apres en avoir emporté de dangereuses. On voit par là que c'est la procedure des tyrans, que de tâcher de ravir l'honneur à ceux à qui ils veulent oster la vie; Ils croyent rendre leurs crimes louables, en rendant les vertus infames.

Mais pour juger hautement, de ce que valoit Ornano, il suffit de sçavoir que Richelieu ne creut jamais le pouvoir gaigner à son party, quelque brigue qu'il fit pour celà, pource qu'il estoit injuste & trop bas pour un grand cœur; & que ce fut le premier que ce Ministre se resolut de destruire, ou pour ce qu'il croyoit qu'apres que celuy cy auroit succombé à la force, la plusspart des autres ne sçauroient resister à la fourberie, ou pource qu'en ce seul chef il vouloit commencer d'exterminer toute la vraye grandeur. En effet, la Cour n'eut jamais commis les lâchetez qu'on y a veuës, si un homme si genereux n'en eust esté éloigné, & le Bois de Vincen-

nes l'ayant emprisonné, causa l'abaisse-ment du Louvre. Et certes au lieu qu'Ornano n'avoit que des sentimens pour la Royauté, plusieurs Grands n'en eurent que pour une sujection honteuse, mais éclatante & bien payée. C'est qu'il y a des cœurs roturiers, qui naissent quelquefois dans les maisons nobles. L'Honneste ne leur est rien, pource que l'utile leur est tout.

Armand toutefois, quelque dessein qu'il eut de faire perir Ornano, nonobstant son innocence, tâcha de le rendre coupable, pour le moins en apparence. Ainsi il se resolut de le faire faillir, pour avoir sujet de le punir avec quelque sorte de raison. Mais comme Ornano n'estoit pas moins avisé, que l'autre estoit fourbe, il previnr toutes les infidelitez d'Armand, par une fidelité incorruptible au service du Roy & de Monsieur. Cela n'empescha pas, qu'Armand ayant obsedé l'esprit du Roy, ne fit congedier Ornano, qui n'estant attaché qu'à l'honneur, protesta hautement, qu'il aymoit mieux estre envoyé à la Bastille, que de se retirer d'une Cour, où il ne pouvoit laisser les Prin-

Princes à la discretion d'un Tyran. Il fut donc envoyé à la Bastille & puis à Caen; Mais Richelieu qui ne souspiroit qu'apres sa disgrace, fut contraint de le remettre en faveur, de peur que les mécontentemens de Monsieur ne ruinassent son Ministere. Quelquefois les esprits les plus violents, font un peu de bien pour éviter beaucoup de mal. Ils obligent en apparence, pour desobliger apres avec plus de raison, sous pretexte d'ingratitude. Mais l'humeur d'un meschant homme ne peut long-temps se dementir. Le Pere Ioseph, donc, cet Apostat politique, vint une fois de la part de son Messie, vers nostre grand Mareschal, pour achever ce que le Marquis de la Vieville avoit commencé, ne voulant pourtant paroistre que comme Ministre des volontés d'un homme, qui s'estant servy de luy pour ruiner Ornano, devoit se servir de la ruine d'Ornano pour celle de la Vieville. Ce Ioseph criminel dit à nostre Mareschal, parfaictement juste „ qu'il luy donnoit advis comme à son „ bon amy, qu'il estoit á propos de faire „ entrer Monsieur dans le Conseil, afin „ qu'il acquit la connoissance des gran-

,, des affaires , en s'y occupant de bonne ,, heure , & qu'il ne fit pas comme d'autres Princes, qui entrent plutoſt au tombeau qu'au Cabinet. Il luy avoit dit ,, encor autrefois , que Gaſton devoit demander le commandement d'une Armée ; N'eſtant pas de la bien ſeance , ,, que de ſimples ſubjets euſſent les charges des Princes ; & qu'il ne devoit point ,, ſe rebuter , quelque refus qu'il puſt recevoir , pource que l'interceſſion d'Armand luy feroit enfin accorder , ce qui ,, eſtant dû à ſon ſang & à ſon merite , ,, eſtoit pourtant donné à d'autres. Qui euſt crû , que cet homme qui devoit mener une vie de Seraphin , eut fait l'office d'un Demon ? C'eſt qu'un Moine reformé eſt touſiours ou Ange ou Diable.

Ornano connut bien , qu'on ne luy faiſoit des propoſitions avantageuſes , que pour avancer ſa deſtitution , & que pour diſgracier Monſieur dans l'eſprit du Roy , on promettoit de le mettre en plus grande faveur aupres de ſa Majeſté. Toutesfois , ce prudent Mareſchal ſe reſolut , de faire pour la gloire de Gaſton , ce que d'autres vouloient qu'il fit

fit pour sa ruine. Il proposa donc à Louis le Juste, *Qu'il estoit temps qu'un Prince qui pouvoit regner un jour, apprit à gouverner sous un si grand Roy, & qu'il s'entremit des affaires d'une Couronne dont la conservation l'interessoit de si pres.* Il adjousta, *qu'en cas qu'on ne voulust pas l'introduire encor dans le Conseil, du moins il luy falloit donner quelque employ à la campagne, & que s'il commandoit une armée, la presence d'un Prince animeroit sans doute plus les soldats, que celle d'un homme ordinaire. Qu'enfin Gaston estant fils & frere d'un Conquerant, meritoit d'apprendre par experience à le devenir.* Si on formoit de bonne heure les Grands aux emplois dignes de leur naissance, nous ne verrions pas tant de vers de terre dans les plus hautes occupations. Mais c'est pource qu'on amuse les premiers, qu'on est contraint d'employer les autres.

Richelieu, dont l'ambition ne vouloit pas entrer en concurrence, mesme avecque des Princes, ou plutost, dont la malice & la foiblesse craignoient la puissance & la vertu des Heros; pour se maintenir

seul

seul aupres du Roy, luy fit apprehender les avantages de son frere. Et comme la tyrannie est tousiours rusée, il representa à sa Majesté, *que Gaston ne vouloit entrer dans le Conseil, que pour se faire des Creatures jusques dans le cabinet du Souverain, & destruire enfin le Souverain mesme. Qu'il ne souhaittoit d'apprehender à regner apres Louis, que pour regner en chassant Louis, & qu'Ornano ne le portoit à de si hauts desseins, que pour avoir le gouvernement absolu sur toute la France, ayant desia celuy de l'esprit d'un Prince, qui sçachant les forces & les foiblesses de l'Estat, pourroit le ruiner avec l'appuy des Estrangers. Qu'enfin, il ne demandoit la conduite d'une armée, que pour la mener contre celuy qui la luy auroit donnée, & partager la France entre deux Monarques, comme autrefois elle s'est veuë partagée entre quatre.* Là dessus, il fut resolu qu'on refuseroit à Gaston, l'une & l'autre de ces demandes, Richelieu esperant par là, ou d'obliger Monsieur a se retirer de la Cour, sur un refus dont son esprit seroit aigry, ou d'aigrir l'esprit du Roy

Roy contre luy, s'il tesmoignoit à la Cour quelque impatience. Monsieur eut en effet le deplaisir, de ne pouvoir ob enir, ce que Richelieu faisoit accorder à de simples Gentils-hommes : mais comme Ornano luy apprenoit une excellente retenuë, mesme dans ses mescontentemens les plus violens, il luy remonstra, *qu'il falloit supporter les mauvais traittemens qu'il reçevoit de la part de ceux qui estoient bien dans l'esprit du Roy, & que la volonté du Souverain devoit servir de loy aux Princes, de mesme qu'aux autres subjets.*

Cependant, la patience d'Ornano ne servit qu'à rendre Richelieu impitoyable ; il eut bien voulu voir dans le crime, un homme qu'il vouloit punir, mesme nonobstant son innocence. Je ne sçaurois mieux exprimer les procedures de cet homme, que par les paroles d'un Prince, qui ayant hautement estimé Ornano durant sa vie, a fait luy-mesme son eloge apres sa mort. * Voicy donc comme Monsieur parle à sa Majesté, au sujet de ce Mareschal,

* Voyez son excellent lettre declararoire envoyée au Parlement.

chal, par où l'on peut voir que la verité n'a pas esté moins captive sous Richelieu, que la franchise, veu que chacun a approuvé des actions noires, que tout le monde devoit blâmer. *Il vous fit donc par tel artifice, & par l'intrigue du Pere Joseph & de Dandilly, dépeindre le Mareschal, comme le chef des miens, homme dangereux, interessé à m'élever à vostre prejudice pour sa fortune, homme attaché à ceux de qui vous pouviez avoir de la defiance; bref par diverses voyes obscures, il le rendit si noir, si ennemy de vostre conservation, & vous fit le peril si grand & si present, que vous ne pouviez pas estimer avoir rien de si important pour vostre seureté, que de le faire arrester. Et neantmoins, je suis obligé de jurer à vostre Majesté que le Mareschal d'Ornano avoit le cœur bien éloigné de ces sentimens, & qu'au contraire, le plus grand crime qu'il eust commis estoit de ne s'estre pas voulu devouer au Cardinal, mais d'avoir eu pensée de prendre intelligence, & me la donner avec vous directement par les voyes de vostres Vous sçavez quels ils estoient lors; d'avoir voulu vous*

te-

referer ses actions & non pas à luy; & en un mot d'estre vostre creature & non pas la sienne, qui est un crime irremissible à son regard. Aussi ne semble il pas que le crime de leze-Majesté, n'est plus d'attenter contre le Roy ou contre l'Estat, mais de n'avoir pas un zele, & une obeissance aveugle, pour toutes les violences & tous les desseins du Cardinal de Richelieu?

C'est ainsi que les grands Princes font l'Apologie des grands cœurs. Apres cela, ne faut il pas avouër, qu'Ornano est un vray Martyr, & qu'il a souffert pour la vertu, ce que d'autres pouvoient souffrir pour le crime? * N'est-il pas vray, encor que Gramond & Dupleix, monstrent bien qu'ils ont vendu leur plume, aussi bien que leur conscience à la tyrannie, quand ils disent: que les Messieurs d'Ornano, ayant esté successeurs du courage d'Alphonse, Mareschal de France leur pere, ne l'ont pas esté de la parfaicte affection qu'il avoit au service du Roy & de l'Estat, avec une obeissance aveugle à la Majesté souveraine? Ont ils esté hays dans l'Estat, que pour avoir aymé l'Estat, &

* Dans l'Histoire de Louis XIII.

& n'estoit ce pas la subjection, qui suivant la depoſition de Monſieur meſme, leur demandoit l'obeiſſance, qu'ils ne devoient & ne vouloient rendre qu'à la Majeſté du Prince? Mais il y a des prévaricateurs dans les Monarchies, qui ſe rebuttant quelquefois de ſervir de grands Monarques, s'attachent au ſervice des moindres de leurs ſubjets. Comme il n'y a que nos Rois, qui ſoient proprement Rois, nous blâmons ces *Etats temeraires des autres pays, qui veulent regner en la place des Souverains, & nous louons un miniſtre ou plutoſt un monſtre, qui prend la place de Louis le Juſte? Se faut-il donc eſtonner, ſi Ornano perit, où l'on voit vivre ſi peu de veritables François? Il faſche aux Heros de reſpirer long-temps parmy des Veillaques; ils ayment mieux expirer, pour rejoindre les grands cœurs.

Mais pour faire voir la forte paſſion que noſtre Mareſchal avoit pour la Couronne, je n'ay qu'à mettre icy, le teſmoignage d'un homme de grand eſprit & de grande vertu, & qui ayant ſçeu les ſecrets les plus cachez d'Ornano; m'a don-

* Le Parlement d'Angleterre.

donné le moyen d'en publier un à la gloire d'un Heros que l'infamie a voulu noircir. J'ay donc appris de Monſieur Canaut, que le Mareſchal allant un jour voir le Pere Segurand, luy dit en chemin dans ſon Carroſſe, ſur quelque diſcours d'Eſtat
„ qui ſe preſenta : Plongez moy un poig-
„ nard dans le ſein, s'il m'arrive jamais,
„ de former quelque penſée contre le ſer-
vice du Roy. Pouvoit-il donc faire des actions criminelles contre l'Eſtat, où il vouloit qu'on punit meſme ; ſes penſées involontaires ? Concluons donc, qu'on ne le rendit odieux à ſon Prince ; que pour ce qu'il eſtoit trop affectionné à ſes intereſts. Les Favoris vicieux châtient plutoſt la vertu que les forfaits, pour ce qu'ils s'appuyent ſur les uns, au lieu que l'autre les ébranle ou les menace.

Armand neantmoins, comme les Tyrans ſont touſiours diſſimulez, pour ce quils ne ſont jamais en aſſeurance de perſonne, tâchoit de s'entretenir bien avec Ornano, cependant qu'il s'efforçoit de le mettre mal aupres du Roy. Il le louoit en public & le trahiſſoit en ſecret. Mais ce fut particulierement à Fontainebleau,

que

que ce cruel flateur, fit faire au Mareschal des protestations d'amitié, à mesme temps qu'il se declaroit son ennemy irreconciliable. Monsieur produisoit hautement les belles qualitez de son ame, dans ce beau sejour de nos Roys, & l'on admiroit en luy une prudence avancée avec une grande vivacité. Richelieu reconnoissant bien que c'estoient là des fruicts de l'institution d'Ornano, & ne voulant point que nos Princes fussent habiles, de peur qu'il ne leur devint suspect ou odieux, bien loin de leur estre necessaire, en cas qu'ils pussent agir d'eux-mesmes; se resolut pour corrompre ces bonnes semences, d'exterminer le principe. Ainsi, sur ce que Monsieur faisoit quelque difficulté de consentir au mariage qu'on luy vouloit faire contracter avec Mademoiselle de Montpensier, tant, pource qu'une chaine qui doit durer toute la vie, ne doit pas estre prise en un moment, sans beaucoup de consideration; que pource qu'il fâche en matiere d'amour, de suivre plutost les inclinations d'autruy que les siennes: Armand fit accroire au Roy que Gaston ne resistoit à sa resolution, que par la sugge-
stion

ſtion des partiſans d'Ornano ; qui neantmoins avoit une inclination particuliere pour cette alliance, outre la generale que le devoir donne aux Officiers de la Couronne pour le contentement du Prince. Neantmoins, Richelieu perſuada à Louis le Juſte, qu'on propoſoit à Gaſton de ſe vanger par ſa reſiſtance, des refus qu'on luy avoit faicts. Il adjouſta, ſuivant ſes ſuppoſitions ordinaires, que ce Mareſchal, qui n'avoit point d'autre paſſion, que d'executer les volontez de ſon Prince, ſans abandonner les intereſts de ſon frere, repreſentoit à Monſieur, *Que s'il eſpouſoit une ſubjette du Roy, il ſeroit ſubjet en toutes façons : que la fortune des deux parties ſeroit entre les mains de Louis ; que ſon Alteſſe, à la verité, n'ayant nulle inclination à la brouillerie, n'avoit pas beſoin pour l'heure d'aucun ſecours étranger, mais que pour vivre dans la ſeureté, il faut touſiours avoir de la prevoyance. Et partant qu'il faloit uſer de prévention, en cas que le Roy, ſuivant les mauvais conſeils de ſes favoris, vint à abandonner ſon Frere à leur violence impetueuſe. Qu'en ce cas là Ga-*

Gaston ne trouveroit point d'appuy qu'au dehors de l'Estat, & que là mesme, il n'en sçauroit trouver, s'il n'avoit quelque alliance un peu estroitte. Qu'ainsi, pour avoir soin de son salut, il faloit avoir de la repugnance pour la societé qu'on luy proposoit dans la France, qu'autrement tout son bien estant dans le Royaume, seroit aussi-tost saisi, qu'il tomberoit dans une necessité, ou dans une servitude, indigne d'un Prince, & qu'il seroit d'autant plus difficilement secouru des Estats Estrangers, qu'il leur seroit importun; & que l'interest agit plus dans les Traitez politiques que la gloire & l'amitié. Au contraire qu'il trouveroit des grands advantages, s'il se marioit hors de la France; qu'il reçevroit d'un Royaume estrangere une riche dot, & une puissante protection, qu'enfin c'estoit l'unique moyen de subsister par les forces des voisins aussi bien que par les siennes. Richelieu disoit qu'Ornano faisoit en cette occasion tout ce qu'un fourbe, comme luy, eut fait, s'il eut eu la charge d'un Mareschal, qui preferoit tousiours la generosité à l'artifice, & qui aprenant à Mon-

Monſieur de n'obeir qu'au Roy, l'advertiſſoit de ne jamais manquer de luy obeir. Les impoſteurs chargent les autres de leurs crimes, pour paſſer poûr innocens. Ils font prendre les vrays-ſemblances pour des veritez, pout cauſer de veritables infortunes, pour des dangers ſuppoſez qu'ils veulent faire eviter.

Tant y a que le Roy, qui parmy de grandes perfections, avoit ce deffaut d'eſtre fort credule & fort deffiant, conſiderant moins l'innocence & la qualité de ſon Frere, que les conſeils pernicieux d'un Favory, fit arreſter dans la paix de cet Eſtat ce grand Mareſchal, qui ſuivant les traces glorieuſes de ces Anceſtres dans la guerre, eut pû ſe faire jour à travers cent mille ennemis. Fontainebleau, ce lieu de plaiſance de nos Roys, vit le déplaiſir qu'eut toute la Cour de l'empriſonnement d'un Heros, qui maintenoit l'honneur & la liberté, cependant que la pluſpart des autres couroient à l'eſclavage ou à l'infamie. Il n'y eut qu'Ornano, qui ne s'eſtonna point de ce qui eſtonnoit ſi fort tout le monde, non ſeulement, pource que l'innocence a touſiours ſa franchiſe, meſ-

mesme parmy les fers, & que la mesme generosité se joüe où la lâcheté tremble : mais encor pource qu'il n'estoit pas marry de perdre sa liberté dans un Estat, où il voyoit la Royauté au dessous de la tyrannie d'Armand. Le Sieur de Chaudebonne premier Mareschal des logis de Monsieur, fut arresté avec Ornano, soit pource qu'il estoit genereux aussi bien que luy, & par consequent suspect á un Ministre violent; soit pour ce que Richelieu, croyant se descharger du soupçon qu'on pouvoit avoir, qu'il voulut mal personnellement à Ornano, luy donna un compagnon de mal-heur. Et puis il faisoit mieux croire au commun du monde, qu'il y avoit une puissante faction où il y avoit bien des complices. Pour cet effet, on arresta encor à Paris les Sieurs de Masargues & d'Ornano freres, du Mareschal en vertu de mesme qu'en sang, & les Sieurs de Modene & Deagen, tous personnages qu'on ne faisoit passer pour coupables, que pource qu'ils avoient trop de cœur & de vertu. Le Mareschal & Chaudebonne furent conduits de Fontainebleau au Bois de Vincennes, les autres à la Bastille, dont

le

le gouvernement fut ofté au Duc de Luxembourg pour eftre donné à du Tremblay, comme une recompenfe des fervices de ce Jofeph, que le Cardinal n'avoit pas tiré de la Terre de promiffion pour fauver l'Egypte, mais pour la perdre, & qui n'avoit quitté les vœux de la Religion, que pour faire perir toutes les vertus des Grands du fiecle. S'il eft vray, ce que difoit un Pere de l'Eglife, qu'un * Moyne hors du Cloiftre, eft un poiffon hors de l'eau qui ne peut vivre long-temps: celuy dont je parle eftoit un monftre puifqu'il a fi long-temps vefcu hors de fon element.

Nos Martyrs Politiques ne furent pas fi toft arreftez, que leurs papiers furent faifis dans leurs logis, leurs coffres fellez, & le Roy remit en fa main les Gouvernemens du Pont de l'Arche, de Honfleur fur Seine, du Pont fainct Efprit, Tarafcon, & fainct André fur le Rhofne, que le Marefchal poffedoit: fur quoy l'on peut dire, que ce jour-là on ne dépoüilla la vertu, que pour revétir apres le crime de fes depouilles. Cependant Monfieur,

H ayant

* Saint Ephrem de Syrie.

ayant appris, comme il s'eſtoit retiré, la detention de ſon Gouverneur illuſtre, ſortit promptement de ſa chambre, & animé d'une cholere, auſſi eſchauffée qu'elle eſtoit juſte, s'en alla parmy les horreurs de tenebres trouver le Roy, pour luy faire tout à la fois ſes plaintes, & l'Apologie d'Ornano. S'eſtant donc preſenté devant ſa Majeſté, il luy demanda le ſujet de l'empriſonnement de ſon Gouverneur, & la pria de faire auſſi mener ſon frere en priſon, puis qu'il eſtoit coupable comme le Mareſchal. Il luy remonſtra, *Que Gaſton & Ornano pouvoient eſtre legitimement accuſez d'avoir eu trop d'affection pour le Roy & pour l'Eſtat; qu'on ne ſçauroit les charger juſtement que d'un ſi beau forfait; qu'au reſte, il vouloit mourir, nonobſtant ſon extraction, ſi on avoit deſſein de fair mourir Ornano, non obſtant ſon innocence. Qu'il reconnoiſſoit bien, que c grand homme, eſtoit enfin tombé dans le pieges que l'envie & la malice luy a voient dreſſez depuis long-temps, mai qu'il eſperoit que la juſtice du Roy n'a bandonneroit pas ſon frere, & un Offi*

cie

cier de sa Couronne à l'injustice de leurs ennemis. Qu'enfin, s'il reconnoissoit l'autheur de l'emprisonnement du Mareschal il n'y auroit que les bras du Roy qui luy pussent servir d'asyle, contre une vangeance legitime. Si tous les Princes sçavoient resister aux Favoris, les Favoris ne resisteroient pas aux Princes.

Toutesfois Gaston avoit tort de demander à Louis raison d'une chose, dont Richelieu seul, comme son autheur, sçavoit les motifs, & qui estoit contre la raison. Si les violences estoient justes, elles ne seroient pas violences. Le Roy ne parloit que par la bouche d'Armand. Ainsi, tout ce que Monsieur pût sçavoir de sa Majesté, ce fut que l'industrie d'Ornano tâchoit de diviser deux cœurs que la nature avoit unis; quoy qu'il fust veritable, que l'intention de ce Mareschal n'estoit, que de faire connoistre au Roy, par l'entremise de Monsieur, qu'Armand pour s'establir dans l'Estat, tâchoit de renverser tous les droits de l'Estat & de la nature. Mais sous des regnes dangereux, il y a quelquefois plus de risque à concevoir de bons desseins,

qu'à en executer de mauvais. C'est estre plus coupable devant un Ministre, d'estre trop homme de bien, que d'estre méchant à l'extremité.

Au reste, plus Gaston s'efforçoit d'interceder pour Ornano, & plus il le rendoit odieux : car il faisoit passer pour vray-semblable la calomnie du Cardinal, monstrant par l'affection de son cœur, le pouvoir qu'Ornano avoit eu sur son esprit, quoy qu'il n'eust jamais esté employé qu'à de legitimes usages. Aussi est-il veritable, que le dessein principal du Cardinal estoit de fonder, mesme sur l'indignation de Monsieur, la creance qu'il vouloit establir dans l'esprit du Roy, qu'il devoit se donner garde de son frere; & de jetter à mesme temps dans l'esprit de Gaston, l'apprehension d'un peril evident pour sa personne, sur les défiances que sa Majesté tesmoigneroit avoir de luy. Je ne diray point icy, comme on fit passer en suitte Chalais pou complice des bons serviteurs de Mon sieur, afin qu'ils passassent aussi pou complices de l'attentat ou prétendu o veritable de Chalais. Cette histoire e tro

trop importante pour eſtre touchée en paſſant ; & je feray voir ailleurs, comme Armand ne ſe ſervit du mariage de ſon Alteſſe, que pour faire éclater hautement parmy les ceremonies de cette Auguſte ſolemnité, le ſoupçon qu'il donna au Roy, qu'à meſme temps qu'il ſongeoit à marier ſon frere, on ſongeoit à avancer la mort de ſa Majeſté. En effet, on n'euſt pas crû, que Richelieu euſt oſé troubler cette feſte par une denonciation ſi funeſte, ſi elle n'euſt eſté vray-ſemblable en quelque façon. Mais qui ne ſçait que la malice rend ſes crimes plus apparens, en s'efforçant de leur oſter toutes les apparences.

I'adjouſteray ſeulement, que la rage du Cardinal ne s'eſtendit pas ſeulement ſur Ornano, mais encor ſur Madame la Mareſchale ſa femme, *de l'illuſtre maiſon de Montlor, comme la tyrannie ne s'attache pas moins à la foibleſſe du beau ſexe, qu'à la force du noſtre, pource qu'elle croit que tout peut deſtruire ce qui n'eſt fondé que ſur une lâcheté rehauſſée.

* C'eſt un des premiers Marquiſats de toute la France. Voyez du Cheſne.

Cette Heroine, dont le cœur estoit aussi grand que son esprit, & sa vertu eminente, fut bien aise de suivre la fortune de son mary, & n'eut pas beaucoup de peine à quitter une Cour, où la Reine mesme estoit esclave. Elle fut donc envoyée prisonniere à Gentilly, & depuis à la Ferté Vidame, & enfin à la Ferté Bernard; comme la cruauté, estant tousiours dans la deffiance, cherche la seureté dans le changement des lieux, quand elle tient aux liens des personnes innocentes. Baloüet, Enseigne des Gardes du Corps avoit ce beau depost entre les mains : en quoy l'on voit que nostre Cour estoit bien corrompuë, où les Gardes mesmes de Louis le Juste, retenoient contre tout droit, les personnes les plus fideles à son service. C'est ainsi que la facilité des Roys leur fait des adversaires de leurs appuis.

Mais avant que de se retirer, comme nostre Mareschale n'avoit pas moins de conduite que de courage, elle dissimula ses ressentimens, de peur d'aigrir un Favory, qui ne choquoit guere un homme redoutable sans le renverser; & apres avoir recommandé à Monsieur le salut du

Ma-

* Mareſchal, elle conjura ſon Alteſſe, de garder une extreme moderation, meſme dans l'extremité de ſes déplaiſirs. On dit encor qu'elle luy repreſenta depuis par une lettre, *Que la vangeance & l'opiniaſtreté ne pouvoient rien faire, où la douceur & la patience feroient tout; que la fortune du malheureux Ornano eſtoit à l'heure dans une telle conſtitution, qu'il eſtoit plus expedient de diſſimuler avec addreſſe, que de parler hautement avec Juſtice; que ſon Alteſſe pourroit obtenir ſans s'empreſſer, ce qu'on luy refuſeroit quand elle témoigneroit trop d'envie de l'obtenir. Qu'un ſi grand Prince en eſtoit reduit à ce point, par les ſoupçons que Richelieu entretenoit dans l'eſprit du Roy, qu'il mettoit en danger ceux pour la conſervation deſquels il s'employoit, & pource qu'il pouvoit regner un jour, qu'on croyoit que ceux qu'il aymoit, ſongeoient à le faire déja regner. Qu'ainſi le moyen de faire punir quelqu'un non obſtant ſon innocence, c'eſtoit de faire demander ſa grace*

* Gramond eſt mal informé de luy faire icy faire une harangue.

ou son élargissement à Gaston. Qu'à la verité ce n'estoit pas là un traitement deu ny à sa naissance ny à son merite, ny à son institution, mais enfin, que c'estoit un malheur du temps, plutost que de sa personne; & qu'il y a certains periodes dans les Estats, où tout se renverse par l'indulgence des Souverains, pour l'établissement de leurs Favoris.

L'Original de cette belle lettre fut mis entre les mains du Cardinal, ou par hazard, ou par dessein, & comme il craignoit tous les grands esprits, c'est ce qui l'obligea de tâcher, quoy qu'inutilement, à gaigner depuis celuy de la Mareschale, pour s'en servir avantageusement aupres de Monsieur; comme nous dirons en son lieu. C'est là qu'il paroistra qu'une femme genereuse croit avoir tout perdu, quand elle a perdu son mary, & que la Faveur ne luy est rien, pource que la Vertu luy est tout.

Cependant Gaston, qu'Ornano avoit instruit à suivre tousiours la raison, plutost qu'une passion fougueuse, promit à la Mareschale d'appaiser sa cholere pour adoucir celle de Richelieu, & de couvrir

pour

pour un temps son ressentiment, pour le faire éclatter apres aveeque plus de vigueur. Là dessus, son Altesse ne voulant pas abandonner un homme, qui n'avoit jamais abandonné son party, voulut que la Mareschale luy laissast quelqu'un, qui luy pût servir de Confident, pour entretenir son commerce avec Ornano, & faire reconnoistre à ce Heros, qu'il regnoit encor à la Cour, quoy qu'il fust en prison. La vertu est absoluë par tout, & quoy qu'on oublie facilement les autres perfections des Courtisans, on ne peut s'empescher de se souvenir de leur probité. Dans ce dessein, Madame de Verderonne proposa Puylaurens à Madame la Mareschale, comme un instrument propre à estre egalement fidelle au Prince & au Mareschal; elle mesme voulut estre caution de sa foy, & veritablement Puylaurens l'ayant tousiours gardée à Monsieur, eut esté tousiours heureux, si Richelieu n'eust trouvé moyen de l'engager dans une perte inevitable, en l'engageant dans son alliance. Il luy fit épouser sa Niepce pour luy faire épouser la mort. Mais il n'eust pas

pery dans la honte s'il euſt fait comme Ornano, qui ne perit que dans la gloire. On ne doit jamais ſe fier à des traiſtres; quoy qu'ils nous flattent, ils nous veulent étouffer, & ils n'oublient jamais les moindres deſplaiſirs, quoy qu'ils oublient facilement les plus grandes graces.

Puylaurens rendit quelques bons offices au Mareſchal, mais celuy qui porta ſes intereſts avec une confidence plus avantageuſe, ce fuſt Monſieur le Preſident le Coigneux, qui eſtimant hautement la vertu d'Ornano, comme les grands cœurs ayment leurs ſemblables, fit voir que ſous le Miniſtere d'iniquité, il reſtoit encor un Officier de Juſtice incorruptible. * C'eſt luy, qui a juſtifié le Mareſchal, tant par écrit que de vive voix, qui à mieux aymé perdre ſa charge, que la reputation d'une probité genereuſe, & qui eſt ſorty hors de ſa patrie par un exil glorieux, pour ne pas ſortir hors des bornes de ſon devoir. Son eſprit & ſa conſiance ont bravé ce puiſſant Demon, qui épouvantoit toute la France, & la Royauté l'a remis de re-

* Il eſt Autheur de la belle lettre adreſſée par Monſieur au Parlement.

recheſ ſur les fleurs de Lys, apres en avoir eſté arraché par une ſubjection tyranique. Les gens d'honneur ne patiſſent pas touſjours; quelquefois Dieu ne les couronne que dans le Ciel, mais en certain temps, il les couronne encor ſur la terre.

Maintenant voyons ce qu'on fit pour ſauver Ornano, devant que de voir ſa derniere perte. Monſieur ayant veu que le Roy ne luy donnoit aucune ſorte de ſatisfaction, au ſujet de l'empriſonnement de ſon Gouverneur; fut trouver la Reine ſa mere, & comme un juſte reſſentiment l'emportoit, il joignit les menaces à ſes plaintes. Cette Princeſſe qui dés lors eſtoit charmée par ce mauvais Genie, qui apres s'eſtre ſervy de l'authorité de ſon Fils, pour ruiner tous les Grands de l'Eſtat, s'en ſervit à la fin pour l'exiler honteuſement du Royaume, ne luy reſpondit que ſuivant l'organe du Cardinal, & luy declara, que la detention d'Ornano n'eſtoit pas tant un deſſein de Richelieu, qu'un reſultat du Conſeil du Roy. Là deſſus, Gaſton rencontrant Monſieur d'Haligre Chancelier de France, & l'eſtimant le chef d'une ſi violente reſolution, luy en repreſenta ge-

nereuſement l' injuſtice , mais ce grand homme, qui ne fut depuis diſgracié, que pour n'avoir pas voulu ſervir la tyrannie, „ dit à ſon Alteſſe: qu'Ornano n'avoit eſté „ arreſté, ny de ſon advis ny de ſon con- „ ſentement, & que les chaiſnes devoient „ eſtre pour les coupables & non pour les gens d'honneur, ny pour les plus hauts appuis de l'Eſtat. Et certes, il ne faloit pas que la Iuſtice & l'iniquité, ne fiſſent qu'un meſme party. Richelieu fut ſi fort picqué de la reſponſe du Chancelier, qu'il porta le Roy à luy faire promptement demander les Seaux, qu'Haligre rendit avec d'autant plus de plaiſir, que ceux qui ont accouſtumé de ne dependre que des Roys, ne ſçauroient ſouffrir de ſe voir dependre abſolument de l'inſolence des Favoris.

Mais Monſieur n'avoit garde de ſauver un homme, qu'on vouloit perdre à quelque prix que ce fuſt. Ornano avoit demeuré quelque temps au Bois de Vincennes, avec une conſtance, qui ſembloit menacer encore de ſa priſon la rage de ſes perſecuteurs : lors que Richelieu ſe repreſentant, qu'il ne faut jamais

mor-

mordre la barbe à un Lyon qu'on ne le tuë, & desesperant de trouver de la seureté tant qu'il y auroit dans le monde un homme assez genereux, pour hayr & pour châtier la lâcheté de ses crimes, se resolut de faire mourir Ornano pour vivre content. On peut dire encor, que comme le Cardinal se sentoit affligé d'une maladie incurable, & qu'il croyoit estre bien tost emporté, comme il ne servoit que de charge insupportable à la terre ; il vouloit avoir le plaisir de faire perir beaucoup de gens d'honneur devant luy, soit pour faire croire, à l'imitation d'Herode, que les regrets qu'on auroit pour les autres ne seroient conçeus que pour luy, soit pour leur oster le moyen de triompher apres son decez de la honte de sa vie. Tant y a que les habiles ne doutent point qu'Ornano ne fut empoisonné pour servir de victime à l'ambition tyrannique de Richelieu ; qui comme cet autre Prelat Machiavelliste d'Italie, disoit, qu'en faisant mourir des personnes de la sorte, il ne faisoit rien contre le devoir d'un homme d'Eglise, en ce qu'il n'épanchoit point de sang, se contentant ou d'endormir

ou de suffoquer. Voicy le témoignage de Monsieur sur une chose si importante, pour monstrer qu'il ne faut pas appeller du nom de calomnie, une verité si bien reconnuë. La cruauté invente assez d'enormités, sans qu'il luy en faille supposer. Pour coupable qu'on la face, elle est tousiours plus criminelle en effet qu'en apparence. a *Pour le genre de mort de mon Frere le Grand Prieur, aussi bien que de mon Cousin le Mareschal d'Ornano, j'en remets à Dieu la vangeance de mon cœur, sans en parler non plus que de celle du pauvre Fencan, du quel l'on dict qu'il s'est deffait,* b *pource qu'il avoit tant manié de ses affaires, qu'il ne pouvoit estre en seureté de ce costé-là, que cet homme ne fust hors du monde. Le plus grand desplaisir que m'ait apporté la mort de ces innocens, c'est qu'elle a fait tort à la reputation de vostre Majesté, d'autant qu'en effet vostre nom a servy pour couvrir & authoriser ces actions purement violentes, puis qu'il n'a paru au-*

a Dupleix appelle calomnie insupportable, le tesmoignage de Monsieur, Voyez la lettre declaratoire envoyée au Parlement. *b* Richelieu.

aucun Ministre de Iustice pour faire le procez ou l'execution. Aussi ne doit on pas s'imaginer, que le Cardinal eust pû trouver quelqu'un entre les hommes pour un tel office, mais seulement entre les Demons; encore n'a ce pû estre que celuy qui marche dans les tenebres. Et quand à vostre Majesté, il est tres-vray qu'elle a la conscience trop bonne, pour avoir jamais eu la pensée de participer à la moindre de ces injustices notoires, qui font trembler les bons François, desabusez par le pressentiment qu'ils ont de quelque jugement d'enhaut, sur le gouvernement d'un tel Ministre. Quoy que le Pere Joseph, qu'il tient à sa suite, & auquel il promet un bonnet de Cardinal pour sa recompense, publie par tout, que le Cardinal de Richelieu a des revelations du Ciel, & par ce moyen, qu'il voit les desseins de Dieu sur la France, & les choses futures sur terre; tout le monde croit assez qu'il a sceu à point nommé la fin de ceux dont je viens de parler presentement, & de quelques autres semblables, & pour cela il n'a pas eu besoin de consulter les destinées. Dieu

nous

nous garde un jour vous & moy, de ses propheties. Il suffit de dire, que ces deux grands appuis de vostre Estat, ont pery dans la prison, a leurs visages plombez, leurs corps deffaits & pasles contre leur ordinaire, leur estomach débauché, leur cœur palpitant outre mesure; leur poulmon suffoqué, leurs pasmoisons, & vomissemens extraordinaires, monstrerent bien qu'on avoit fait un effort contre la nature pour les faire mourir, devant que la nature ne fit un contre leur vie.

On peut voir par là, que Dupleix est encor plus inhumain que Richelieu, veu qu'il veut justifier une cruauté que l'autre mesme avoit en horreur, quoy que les effets luy en pleussent. Cet Historien imposteur, qui apres avoir laschement descrié une *b* Reine incomparable, qui l'avoit tiré de la faim, ne pouvoit bien parler que des Tyrans, &c. qui pour avoir une chetive charge du Cardinal, a vendu l honneur & la conscience qui luy restoit, dit, que la nouvelle de l'accomplissement du ma-

a Cette description est tirée de Gramond pensionaire du Cardinal, *b* La Reine Marguerite.

mariage de Monsieur, fit desseicher Ornano à veuë d'œil, comme si ce grand homme, qui ne cherchoit que les avantages de son Maistre, eut eu de l'affliction de ses plaisirs, & qu'il eust reprouvé une alliance qui ne pouvoit estre que fort illustre, nous ayant produit la plus belle Princesse de l'Europe. Mais ce ne fut pas pour avoir traversé ce mariage qu'il mourut, mais pour avoir traversé le ministere, & preferé une prison glorieuse, à une infame servitude sous un Tyran. Car pour le reste, beaucoup de personnes d'honneur pourroient tesmoigner, que le jour qu'on fit de feux de joye à Paris, pour l'heureuse conclusion de cette alliance, nostre Mareschal entendant l'agreable horreur des Canons, qui tirerent en cette occasion à l'Arsenal, dit qu'a l'heure il esperoit de r'avoir sa liberté, puis qu'il voyoit l'effet d'une chose qu'il avoit tant desirée, & qui luy seroit avantageuse en particulier aussi bien qu'à toute la France. Mais doit-on rien esperer sous une violence qui desespere tout le monde?

Dupleix adjouste, que l'humeur melancholique d'Ornano, une suppression d'uri-

d'urine, un vertigo à qui il ne voulut plus chercher de remede, & une tristesse inconsolable l'accablerent ; & certes, celuy qui luy a fourny la pluspart des memoires de son Histoire, luy en eust bien donné sur ce poiut, s'il eust voulu luy en communiquer de veritables. Ce ne fut pas l'affliction du cœur d'Ornano qui le fit mourir, mais la suffocation pratiquée par Richelieu, cet esprit atrabilaire qui n'estoit pas moins cruël que l'autre estoit genereux. Pour les autres incommoditez du Mareschal, le Cardinal qui les luy causoit, pouvoit bien sçavoir leur principe, quoy qu'il en voulust colorer l'effet. Ce sot Escrivain continüe à dire, qu'à l'ouverture du corps on ne trouva aucune marque de poison : mais il ne dit pas que Carmagnole, Maistre d Hostel du Mareschal, n'eust permission de s'y trouver qu'apres qu'on eust osté les parties qui pouvoient monstrer le venin. Enfin, cet Historiographe Cardinal conclud, que la mort naturel-
,, le d'Ornano, devançant l'instruction de
,, son procez, l'exempta d'une mort hon-
,, teuse, y ayant bien plus de preuves con-
,, tre luy que contre Chalais. Dupleix est-il
ga-

gagé comme un Executeur de haute injustice, pour faire mourir en effigie ceux que la tyrannie n'a pû executer en effet? Ou plutost ne merite t'il pas d'avoir le poing coupé & les bras rompus, pour avoir écrit qu'un Heros qui n'a jamais peché, qu'en ce qu'il a tousiours esté attaché à la grandeur de nos Princes, a mieux merité la mort que ceux que le Cardinal a fait punir comme parricides? Qui a donné la commission à un petit Assesseur de Condom, de juger si effrontement un grand Officier de la Couronne, & de ternir la reputation d'une maison, dont la memoire est aussi Auguste que celle de Richelieu sera infame à tous les siecles. * Les meschans ne seront nommez à l'avenir, que pour perdre tout leur renom.

L'impertinence de Dupleix se produit encor, en ce qu'il loue Saincte Croix, apres avoir parlé si desavantageusement d'Ornano, comme si ce n'estoit pas flatter l'oreille d'un homme à qui l'on a blessé le cœur. Tous les Freres du Mareschal sont dignes d'une charge pareille à la sienne, comme ils ont des vertus semblables; mais

**Non nominabitur in æternum semen pessimorum*

mais ils participent aux injures comme à la gloire de leur Aiſné. Les peut on donc obliger en fletriſſant ſa memoire, & ne fais-je pas leur Eloge en faiſant le ſien ? Enfin, noſtre Gaſcon penſe beaucoup louer Monſieur, en diſant qu'il regretta fort Ornano, fit prier Dieu pour ſon ame, & qu'en ſa conſideration, le Roy fit mettre en liberté la Mareſchale ſa femme, avec ſes deux freres Maſargues & Ornano, * leur permettant de faire emporter le corps du Mareſchal; comme ſi la haute extraction & l'innocence de ces perſonnes, n'euſt pas plutoſt moyenné leur elargiſſement, que l'interceſſion d'un Prince. Mais faut-il s'eſtonner, ſi un Eſcrivain qui a calomnié la Reine Mere, & tout ce qu'il y a de Grand dans l'Eſtat, a pareillement diffamé la maiſon d'Ornano, pource qu'elle faiſoit ombre à celle de Richelieu ? Le ſang des Heros pourtant éclatte touſiours, meſme quand on s'efforce de le fletrir. Et quoy que Meſſieurs d'Ornano ayent depuis preferé le repos de la campagne aux tumultes de la Cour, & qu'ils n'y ſoient re-

ve-

* Il fut porté à Aubenas.

venus avec plaisir que lors que la Iustice y est revenuë avec toute sa liberté; la posterité neantmoins les estimera d'autant plus, que le plus grand de tous les Tyrans a apprehendé leur vertu, & qu'il n'a tâché de les opprimer que pour oster l'empeschement qu'il trouvoit à mettre la Royauté au dessous de la subjection. Apres tout, les grands hommes sont plus illustres par leurs malheurs que par leurs prosperitez. Les uns monstrent leur courage, où les autres ne font voir que les caprices de la Fortune.

Il ne faut pas oublier icy, que la rage du Cardinal s'estendit si avant, qu'apres avoir tourmenté la vie d'Ornano, il voulut encor tourmenter ses Manes. Il souhaittoit qu'on fit le procez à son corps, mais Monsieur Canaut l'obtint du Roy, qui eut horreur de la proposition de son Ministre, mais qui eut encore paru plus juste, s'il en eust eu de sa personne & de ses mauvais conseils. Je tiens encore de bonne part, que ce Prince parlant de Monsieur d'Ornano, premier frere du Mareschal, dit, qu'on avoit eu tort de le tenir si longtemps en prison, qu'il l'avoit tousiours esti-

estimé homme de bien, & qu'il faisoit grand estat de sa personne & de sa maison. Il luy avoit mesme donné les lettres patentes de Chevalier de l'ordre, afin qu'il fut reçeu à la premiere promotion : mais Richelieu le fit oublier, soit par envie contre le haut merite d'Ornano, soit parce qu'il ne falloit pas qu'un grand homme fust commis avec quelques rivaux, dont la Noblesse est encore contestée, apres que des Genealogies fabuleuses l'ont dérivé de Louis le Gros : pour disposer Armand à marcher avec un droit apparent sur Louis le Juste. Pour les autres Freres du Mareschal, ils ont tous répondu à son merite aussi bien qu'à son extraction, & ont cet avantage, qu'outre qu'ils se sont hautement signalez par leurs exploits, tant dans la France que dans les pays estrangers, ils ont sçeu accorder par un temperament merveilleux en des conjonctures bien dangereuses, le service de sa Majesté avec celuy de son Altesse Royalle. Aussi est il vray, que les droicts des Princes ne semblent jamais contraires, que lors qu'un milieu violent, pour subsister par leur rupture, tâche de les rendre incorruptibles.

Quant

Quant à Madame la Mareſchale elle a touſiours deploré la perte de ſon mary, mais elle a mépriſé genereuſement ſes ennemis, & n'a non plus cedé aux violences qu'aux flatteries de Richelieu. Toute la France a ſçeu, comme il la fit accompagnér par un exempt des Gardes, pour l'empeſcher de ſejourner autour de Paris apres ſon elargiſſement, comme le crime craint meſme l'ombre des perſonnes vertueuſes, & que ce Miniſtre apprehendoit que la preſence de la plus belle & la plus chere moitié d'Ornano, ne portât les Grands & le peuple à vanger l'abſence eternelle de ces Heros. Mais peu de gens ſçavent ce que j'ay appris d'un teſmoin irreprochable, qu'apres la mort du Duc de Montmorency, les Sieurs de Bulion & de Bouthillier furent envoyez vers elle de la part du Cardinal, pour luy propoſer de grands avantages à la Cour, ſi elle vouloit aider, par ſa conduite & par ſon credit, les deſſeins ſecrets de ſon Eminence ſur ſon Alteſſe. Mais elle fit voir par ſon procedé, qu'un eſprit genereux n'ayme point une faveur criminelle, & qu'une Mareſchale de France ſçait ſeconder les averſions legiti-

mes

mes, aussi bien que les inclinations d'un grand Mareschal. Il n'est pas necessaire de representer icy les honneurs funebres qui furent faits à la memoire d'un homme qui ne devoit jamais mourir, s'il n'eust dû mourir pour la Justice & pour la Vertu. Le zele & la reconnoissance des tres-Reverends Peres Jesuites parut en cette occasion, & je me dois taire icy apres qu'on a oüy leurs Eloges. L'eloquence profane ne dit rien pres de la sacrée.

Je me suis un peu estendu sur la mort du Mareschal d'Ornano, pour décrire les souffrances de Monsieur; tant pource que la rage n'immola cette illustre victime qu'en haine d'un si grand Prince, que pource que les cœurs bien nés, ne voyent jamais sans une violence extreme la separation des personnes, qui leur ayant donné l'institution, semblent leur avoir donné une seconde vie. Et puis Richelieu, n a fait que poursuivre depuis le dessein qu'il avoit commencé dans la mort du Mareschal. Il vouloit perdre Monsieur en perdant Ornano. Mais que ne fit-il point en suite, pour mettre la plus haute innocence du monde dans le soupçon du crime le plus enorme qu'on

qu'on puiſſe, je ne diray pas executer, mais conçevoir ? Ne ſuborna-il pas Chalais pour le faire perir, ſur une prevention de parricide, afin de jetter le Roy dans la deffiance de ſon Alteſſe ; comme ſi on euſt eu deſſein de luy ravir la vie avec la Couronne ? Nous traiterons cette Hiſtoire à part, où nous verrons que le Seianus de la France, a fait expres des coupables, pour faire paſſer des innocens pour leurs complices. Au reſte, le Grand Prieur de France fut-il ſolicité de prendre une abolition, quoy qu'il n'euſt peché qu'en ce qu'il ne vouloit pas faillir comme les lâches ; qu'afin que Monſieur fut pris ou pour autheur ou pour fauteur de ſon crime, comme il eſtoit fort amy de la perſonne de ce Heros ? Enfin le poiſon emporta-il ce Grand homme, que pource qu'il ne voulut jamais trahir ſa vertu, & qu'on vouloit oſter à ſon Alteſſe un ſi bon appuy, apres avoir eſſayé inutilement, d'en faire un accuſateur contre elle. On ne laiſſa pourtant pas d'ouyr un des Secretaires du Grand Prieur, pour laiſſer dans l'eſprit du Roy l'image d'un attentat, ſuppoſé en effect, mais qui laiſſe touſiours des

ombrages veritables, méme contre les personnes les plus fidelles & les plus proches. D'ailleurs, les brouilleries que le Cardinal imputoit faussement au Duc de Vendosme, s'addressoient indirectement au Duc d'Orleans; car comme ils estoient étroitement liez & de sang & d'amitié, on táchoit de les rendre suspects l'un dans l'autre, tant il est vray que sous un Ministere tyrannique, il y a plus de danger à estre fidele à l'Estat, qu'a le trahir, parce que les vertus ne peuvent qu'estre persecutées, où les crimes sont absolus.

Je viens maintenant à la detention de la Reine Mere, qui est un des plus grands points du Martyre de Monsieur, qui eut le regret de voir la Mere des plus grands Princes de la Chrestienté, dans une prison d'autant plus fascheuse, qu'elle luy estoit ordonnée par l'ingratitude d'une de ses creatures, qui pour joindre la bravade à la cruauté, l'appelloit un affranchissement de Cour. Louis le Juste, eust-il pû jamais consentir à un si funeste dessein, si Richelieu ne luy eut fait entendre, qu'elle avoit des desseins contre le salut d'un fils à qui elle avoit donné la vie, & que pour vanger

ger la mort du Marquis d'Ancre, elle avoit resolu de transferer la Couronne au Duc d'Orleans. L'effet justifia cette conjecture. Comment eut-il esté possible qu'un si bon Prince que Louis, qui se confessoit si souvent, n'eust jamais eu aucun remords de conscience pour le mal qu'on faisoit souffrir à sa Mere, si un Cardinal ne luy eust fait prendre la meilleure Princesse de l'Europe pour une Agrippine, qui ne vouloit pas l'agrandissement, mais l'abaissement de son fils? Mais de ce sujet, nous en traiterons amplement ailleurs. Il suffit d'observer icy, que l'humeur credule & deffiante de Louis luy avoit fait conçevoir depuis ce temps-là de si funestes impressions, qu'il ne les a jamais quitées, qu'en quittant la vie. Les charmes de Richelieu ont lors esté deffaits, & la nature n'estant plus sujette à la violence d'un Favory, a reconnu que Gaston estoit aussi digne Frere de Louis le Iuste, que fils de Henry le Grand. Mais devant que son innocence fut reconnuë, que ce Prince a souffert, ô Dieu Immortel! & que les siecles à venir le croiroient coupable, suivant les peines qu'il a essuyées, si nous ne leurs apprenions

qu'il a enduré pour la vertu & pour la Majesté, ce que d'autres endurent pour des sujets d'ignominie ? C'est aussi le charactere des Martyrs, de reçevoir beaucou p de mal pour un bon subjet.

Ne l'avons nous pas veu trois fois exilé du Royaume, non pas par l'ordre d'un Roy, mais d'un Favory, & apres avoir tâché de détruire ses maisons, n'a-t'on pas destruit ses Asiles ? Le Duc de Lorraine a-t'il perdu ses Estats, que pour avoir sauvé Monsieur des poursuittes de Richelieu, plutost que pour avoir rompu des traittez captieux ? & n'a-t'il pas reçeu mille desavantages de la France, pour luy avoir donné une Auguste Princesse, au lieu d'une suivante que la faveur vouloit faire épouser à Gaston, de gré ou de force; comme si la qualité de Madame Royale eut appartenu à Madame la Niepce Cardinale ? Et c'est icy que Gaston a eu besoin de toute sa patience, voyant qu'on haïssoit à mort la plus belle moitié de luy méme ; que l homme vouloit diviser ce que Dieu avoit uny, & faire passer pour infame le sang des Roys de Hierusalem. Que diray-je des autres déplaisirs que

Ga-

Gaston a reçeus d'Armand.? Cet esprit broüillon ne trouva il pas le moyen de jetter de la division entre les gens de la suite de la Reine Mere & de Monsieur, afin que cette Princesse se mécontentant de tout, donast ce déplaisir à ses enfans de la voir mourir la plus grande & la plus mal-heureuse de toutes les Reines ? Ne gaigna-t'il pas Puylaurens pour le perdre avec son Maistre. Au reste, Gaston à-t'il rien aymé, que Richelieu n'ait hay, & ce Prince est-il jamais entré seurement dans la Chambre du Roy, que depuis que Richelieu est entré dans le tombeau? Il ne faut point icy parler de cette infame Declaration, qui visoit plus à flechir tout le sang Royal, qu'à dépoüiller Monsieur de ses droits. Mais j'ay tort de me taire, il faut que toutes les Provinces, & tous les siecles aprenent, que Gaston pour avoir voulu ruiner la tyrannie d'un Favory, a esté declaré criminel d'Estat, & qu'il a failly à perir, pour avoir voulu sauver le Prince & la Monarchie. Il faut encor qu'ils apprennent ce miracle de la Providence de Dieu. Gaston vit encor aprés tant de morts qu'il a souffertes ; Il est

Lieutenant de la Regence, au lieu qu'il n'estoit pas seulement reçeu au Conseil. Madame triomphe à Paris, où l'on n'osoit autrefois faire une simple proposition de son retour. Enfin la France a ce bonheur d'avoir un Roy sans Superieur; une Reine sans Tyran; un Frere de Roy sans Rival; des Princes sans compagnon; des Prelats sans impieté; une Iustice sans corruption; une Noblesse sans lâcheté; un peuple sans oppression. C'est ainsi que les meilleurs Regnes succedent quelquefois à la tyrannie introduitte par les Favoris, & que le Ministere l'ayant emporté sur la Majesté, la Majesté l'emporte derechef sur le Ministere.

RE-

RECUEIL DE QVELQVES LETTRES DU ROY ET DE MONSIEUR

Touchant sa sortie du Royaume.

Lettre de Monsieur au Roy.

MONSEIGNEUR,

Ie fus grandement surpris quand je sceus ces jours passez, en suite de la detention de la Reyne Madame ma Mere, que vostre Majesté venoit vers moy à Orleans, avec une armée & un attirail de guerre, comme si j'eusse esté un ennemy de l'Estat. Je suis encore aussi surpris de voir aujourd'huy, qu'ayant quitté ma maison pour n'estre point obligé en m'y deffendant, de faire aucune chose qui vous peust deplaire, & m'estant retiré en cette Province qui ne vous pouvoit estre suspecte, veu que mon Cousin

le Duc de Bellegarde (lequel j'ay reçeu de voſtre main pour mon domeſtique) en eſt Gouverneur, j'y ay trouvé les portes des villes fermées par les ordres precis de voſtre Majeſté ; & j'apprends en outre qu'elle vient à grandes journées avec les meſmes armes pour faire violence à ma perſonne, ſans que j'en ſçache le ſujet, ſi ce ne ſont ceux que j'ay veu dans une lettre de voſtre Majeſté, qui contient divers faits à quoy je n'ay jamais penſé, ainſi que teſmoignera de bouche le Sieur de Briançon : Mais cette lettre me fait connoiſtre par quels artifices & ſuppoſition calomnieuſe, l'on me veut faire paſſer dans voſtre eſprit pour un factieux, & me faire haïr de voſtre Majeſté. Auſſi Monſeigneur, ne pourrois-je pas croire ſans faire tort à voſtre bon naturel, que le mauvais traittement que la Reyne Madame ma Mere reçoit, & que la perſecution que je souffre vinſſent de voſtre mouvement, & que vous n'ayez eſté provoqué à y conſentir, par les inventions captieuſes de ceux qui travaillent à noſtre diviſion, & pretendent s'eſtablir par ma ruine & par la voſtre ſuc-
ceſ-

ceſſivement. Ie ſupplie donc tres humblement voſtre Majeſté avant qu'elle paſſe outre, & qu'elle ſe porte juſques au point de me chaſſer par force hors de ſon Royaume, de ſe bien informer ſi ce que l'on luy a fait entendre de moy, eſt veritable, tant ſur les ſujets de laditte lettre, que ſur d'autres qui me ſont inconnus. Ie la conjure auſſi de vouloir faire reflexion ſur ce qui s'eſt paſſé, & d'examiner les deſſeins de ceux qui en ſont autheurs. Vous trouverez, je m'aſſeure, ſi vous y prenez garde, que leurs intereſts ne ſont pas les voſtres, mais qu'ils ſont d'autre nature, & vont plus avant que vous n'avez penſé juſques icy, quoy qu'ils faſſent & diſent ce qu'il leur plaiſt, ſe ſervans de voſtre nom. Ie puis bien neantmoins repreſenter à voſtre Majeſté, que s'ils ne redoutoient non plus la cenſure de la juſtice, & eſtoient auſſi preſts d'y rendre compte de leurs actions, que ceux des miens qu'ils appellent mauvais eſprits, & qu'ils accuſent de me donner de mauvais conſeils, ils n'auroient pas beſoin de prendre un ſi grand eſtabliſſement, ny tant de places & de Citadelles. Ie vous ſupplie encore

Monseigneur, de n'adjouster ny foy ny creance en ce qui viendra d'eux pour tout ce qui me touche, & d'avoir agreable de me traitter plus favorablement qu'ils ne veulent; Comme de ma part je vous jure & vous proteste que je m'attacheray à vostre Majesté, & par affection & par interest plus que jamais. Apres cela si Dieu veut permettre pour mon malheur, & pour le vostre en suitte, & pour celuy de toute la France, que leurs artifices prevalent sur la verité, qu'ils ayent plus de force que l'innocence & la sincerité de mes pensées & de mes actions, & que leurs desseins succedent contre le vœu commun de tous les gens de bien; de sorte que pour les advancer ils me mettent en vostre disgrace, & vous portent à me chasser hors de France, comme ils ont desja fait hors de vostre Cour & de ma maison; Au moins obligez moy de me donner quelques jours de relasche, pendant lesquels je puisse mesnager une retraitte dans les terres des estrangers. Ie me promets d'autant plus cette faveur de vostre Majesté, qu'elle ne pourroit que perdre en me faisant perir, & que de ma conservation depend

pend en partie la sienne, pour laquelle de bon cœur je voudrois mettre ma vie si elle y estoit utile, estant

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-obeissant serviteur & sujet

GASTON

A Bellegarde le 23. Mars 1631.

RESPONCE DU ROY

MOn Frere, pour responce à la lettre que le Sieur de Briançon me rendit hier au soir de vostre part, je vous diray que je ne puis assez m'estonner, qu'apres avoir sceu les supplications & les instances que j'ay faites, & fait faire plusieurs fois à la Reyne Madame ma Mere, de rentrer dans mes conseils & se reünir avec moy, pour y vivre comme elle a fait par le passé; sans qu'elle y ayt voulu entendre, vous vous

serviez du mot de detention de sa personne, pour signifier la priere que j'ay esté contraint de luy faire, de s'en aller pour quelque temps en sa maison de Moulins, afin d'y demeurer avec toute liberté. C'est à mon grand regret que le bien de ses affaires m'a obligé de me separer d'elle. Si vous en avez autant de déplaisir que j'en ressens, vous n'estes pas je m'asseure content de vous mesme, puisque vostre partement de la Cour sans mon sçeu & mon congé en est la principale cause. Ie luy rendray tousiours ce qu'un bon fils doit à sa Mere sans que rien m'en puisse divertir, non plus que m'empescher de satisfaire à ce que je dois à mon Estat, au bien & au repos de mes sujets. C'est ce qui me fit partir de Paris lors que je desirois le plus d'y demeurer, & c'est ce qui me porta à m'approcher du lieu où vous estiez, pour tascher à vous destourner de prendre des resolutions, qui estans desavantageuses à ce Royaume, vous fussent prejudiciables. Ceux qui vous ont persuadé que je vous suivois avec une armée, ont esté ou mal informez, ou bien ma-

malins, puisque je n'ay que ce qui marche d'ordinaire avec moy, pour la dignité & seureté de ma personne, que j'emploieray tousiours aussi volontiers à vostre advantage, comme il me seroit impossible de m'en servir à aucune violence contre vous. Ie suis bien resolu d'empescher qu'il ne s'en fasse en mon Royaume, qui puisse troubler le repos que je veux conserver à mes sujets, & me divertir du soulagement que je leur veux donner. Vous avez grande raison de tesmoigner que ce qui vous a fait sortir de ma Cour & de vostre maison, vous fera sortir de la France, puisqu'en effet ce sont les mauvais conseils que l'on vous a donnez, & les desseins cachez que l'on a fait sans mon sçeu, & peut estre sans le vostre. Si c'est vous en chasser & vous persecuter de vous avoir rendu des preuves de ma bienveillance en toutes occasions, & d'avoir departy de grands biens faits aux vostres, vous pouvez dire que j'use de persecution envers vous, & que je suis cause de vostre sortie; mais en effet je la tiens si prejudiciable à vostre personne,

ne, que comme je n'ay rien oublié de ce que j'ay pû pour vous obliger à demeurer autres de moy, il n'y a rien que je n'eusse voulu faire pour vous destourner d'une si mauvaise resolution que celle que vous avez prise : Si j'adherois à la priere que vous me faites de vous donner du temps pour traiter avec les Estrangers, je ferois une aussi grande faute comme ceux, qui vous en ont fait venir la pensee, ont commis un crime notable; je vous en donneray tousiours tres-volontiers pour revenir à vous ; dont je vous prie avec instance ; non pas pour vous engager plus avant en des intelligences estrangeres, dont il ne vous peut revenir que du mal; mais il est inutile de vous destourner d'un dessein que vous avez desia executé, & que l'evenement a fait voir que vous aviez resolu & formé auparavant que de m'en escrire les preparatifs que vous avez faits devant que je pensasse à partir de Paris; l'amas de vos gens d'armes & des troupes qui vous sont venuës du Lymousin le tesmoignent assez. Je ne respons point aux calomnies qu'on a inserées dans vostre
let-

lettre contre ceux dont je me sers; leurs actions y respondent assez, faisans voir clairement à tous ceux qui ne sont point aveuglez de passion, qu'ils n'ont jamais eu d'autres interests que les miens & ceux de l'Estat qui doivent estre les vostres; mais ce n'est pas de cette heure que ceux qui veulent attaquer l'authorité des Roys, ont de coustume de se plaindre de leurs Ministres; Les miens ne craignent point la censure de la Justice, puis qu'ils sont aupres de moy qui la rends à tout le monde. S'ils ont des places, ce sont des marques de ma bonne volonté, & de l'estime que je fais de leurs services, & non des tesmoignages de leur crainte. Au reste ils n'en ont point qu'ils n'eussent il y a cinq ans devant les grands effets qui sont arrivez à l'advantage de cet Estat; aussi voy-je bien que ce n'est pas tant les places que je leur ay commises qui blessent ceux qui y trouvent à redire, comme la facilité qu'elles leur ont donné de contribuer au bon succez des entreprises que j'ay faites depuis ce temps. Ceux qui sont auprez de vous, vous conseilleroient volon-

lontiers de vous plaindre non seulement de moy sur ce sujet, mais de mes predecesseurs qui en ont commis des plus importantes du Royaume entre les mains des personnes si fidelles, qu'elles ont esté à l'espreuve de toutes les sollicitations qu'ils leur ont fait faire sous vostre nom; Je supplie Dieu qu'il me conserve les serviteurs dont vous vous plaignez, parce qu'ils continuent à suivre mes intentions, & à me rendre des services aussi signalez qu'ils ont fait par le passé. C'est ce que desirent tous les gens de bien, & ce que vous devez souhaitter vous mesme, puisque non seulement ils ne peuvent estre passionnez pour ma personne sans desirer vostre bien; mais qu'en outre ils n'ont perdu aucune occasion de vous servir, quand ils l'ont peu faire, sans sortir des termes de ce qu'ils me doivent. Vous aymant cherement, comme je vous l'ay tousiours tesmoigné par effet, bien que la priere que je vous ay faite de Paris par mon Cousin le Cardinal de la Valette; d'Estampes par le Sieur de Chaudebonne, & d'Auxerre par le Sieur d'Amanzay, de revenir

aupres

aupres de moy, ait esté inutile, je ne laisse pas de vous en conjurer encore, vous asseurant que vous y recevrez tout le bon traitement que vous pouvez attendre. Mon Frere, de

Vostre tres affectionné frere.

LOUYS

Escrite à Chamseaux le 26. de Mars 1631.

Lettre de Monsieur au Roy.

MONSEIGNEUR,

Je voy avec grand deplaisir par la lettre qu'il a pleu à V. Majesté de m'escrire pour responce à la mienne, que l'on ne travaille pas seulement à me noircir dans vostre esprit par divers artifices, ainsi que je vous ay desia fait entendre, mais aussi que l'on vous surprend sur le sujet peut-estre de la plus grande consequence, entre tous ceux qui vous touchent, & que l'on vous

vous deguise la substance & les circonstances d'un fait dont il vous importe au dernier point de sçavoir la verité pour y mettre ordre. Vous vous estonnez, Monseigneur, que je vous aye parlé en passant de la detention de la Reyne Madame ma Mere, comme si cela n'estoit pas, & me reprenez d'appeller de ce nom la priere que vous dites luy avoir faite d'aller en l'une de ses maisons en toute liberté ; Et quoy, Monseigneur, qui pourra s'imaginer qu'elle soit en pleine liberté, puis qu'il est constant qu'elle a esté arrestée par le Mareschal d'Estrée, que le Chasteau de Compiegne où l'on la retient, est environné de troupes de Cavallerie & d'Infanterie, ausquelles il commande pour empescher qu'elle n'en sorte ; Qu'il y a autant d'appareil, & que l'on apporte autant d'observation à la garder que l'on feroit le plus grand ennemy de la France, qu'on auroit pris en guerre ; Que l'on luy a osté & emprisonné son Medecin qui est necessaire à la conservation de sa vie? Tout cela est si vray & si public, que ce que vous trouvez à dire que j'appelle detention, pleust à Dieu que le reste des hom-

hommes ne l'appellassent pas prison & captivité. Vrayment, Monseigneur, je penserois bien me trahir moy mesme aussi bien que V. Majesté, & la Reyne Madame ma Mere, si je manquois à vous declarer franchement cette verité d'autant plus qu'on s'efforce de vous la couvrir, & qu'en effet il semble qu'elle vous soit inconnuë, & si je ne vous conjurois, comme je fais pour l'amour de vous-mesme, de vouloir jetter les yeux sur cette procedure estrange, & d'y pourvoir. Je ne doute point que vous ne soyez sollicité de le faire par plusieurs respects & infinies considerations: Mais sur tout permettez moy de vous representer celle-cy; S'il arrivoit (ce que Dieu ne vueille) que les douleurs violentes que ressent la Reyne Madame ma Mere par ces rudes traitements, qui vous sont, je m'asseure, aussi cachez que le reste; Si, dis-je, les ressentimens qui la pressent par tant d'outrages luy causoient la mort en l'estat où elle est, quelle atteinte reçevroit vostre reputation? Mais quel regret auriez vous d'estre privé en cette sorte de ses dernieres paroles, & de ses dernieres benedictions?

Com-

Comment pourriez vous jamais vous consoler d'une telle perte, veu sa cause & ses circonstances? Quelle joye pourriez vous jamais sentir apres un accident si funeste? Au nom de Dieu, Monseigneur, prevenez le, & trouvez bon que je vous en parle en ces termes comme estant un effet de mon devoir, & du sentiment fidele que j'ay pour tout ce qui vous touche, aussi bien que pour ce qui regarde la Reyne Madame ma Mere, & ne pensez pas qu'en ce faisant je vueille participer au restablissement de sa liberté pour diminuer l'obligation qu'elle vous en doit avoir, Je sçay qu'il est advantageux pour vous, que vostre seule main fasse & accomplisse cet ouvrage, & que personne n'y prenne non plus de part qu'on vous en doit donner aux mauvais traitemens qu'elle reçoit. Ainsi le remettant à vostre justice, à vostre prudence, & à vostre bon naturel, je reviendray à ce qui me concerne, & vous diray que je ne suis point sorty de la Cour pour troubler vostre Estat, ny pour alterer le repos de vos sujets. J'ay veu de mes yeux quelques-unes de leurs miseres, qui sont si deplorables qu'il n'y a point de Bar-

Barbare qui n'en euſt compaſſion, & Dieu ſçait ſi je voudrois contribuer de mon ſang pour les ſoulager, tant s'en faut que je les vouluſſe accroiſtre: il a bien paru ſi je penſois à faire des brouilleries dans voſtre Royaume, puiſque je n'ay pas ſeulement fait munir Amboiſe, & que j'ay donné ordre de le remettre entre les mains de Fecquieres ſur voſtre commandement, ce qui eſt bien contraire à ce que l'on vous a voulu perſuader que j'avois deſſein ſur d'autres places. Il a bien auſſi paru quelles eſtoient mes intelligences avec les Princes Eſtrangers, en ce qu'eſtant contraint de ſortir de Bellegarde, je n'eſtois aſſeuré d'aucun lieu où l'on me deuſt ouvrir les portes dans ce Comté. Que ſi j'ay obtenu quelque faveur des Eſtrangers en ma retraite, la violence ſans exemple de celuy qui me pourſuivoit avec vos armes, les a comme obligez à ce faire, & à prendre compaſſion de mes ſouffrances, pluſtoſt que ma venuë ne leur a fait naiſtre des ombrages & des penſées de s'y oppoſer, & de me courir ſus; Si bien que l'extreme paſſion qu'il a teſmoigné d'avoir de me faire perir, a eſté cauſe

cause de mon salut en ce rencontre, qui est peut-estre le seul advantage (s'il se peut ainsi appeller) que j'ay eu dans ma disgrace : & si en partant d'Orleans j'avois quelques Gentilshommes avec moy autres que mes domestiques, qui ne pouvoient estre cent en tout, il est bien evident que je ne m'en voulois pas servir pour rien entreprendre, mais seulement pour ma seureté par les chemins, veu que je les ay renvoyez incontinent apres avoir passé les rivieres, & qu'à peine ay-je à present ceux de ma maison. Il paroist encore assez par d'autres circonstances, dont j'ay informé vostre Majesté par le Sieur de Briançon, que je ne me suis pas separé de la Cour pour faire aucune chose contre vostre service. Je vous ay fait entendre seulement deux considerations qui m'y ont porté, n'ayant point voulu jusques icy mettre en avant celles qui m'ont autrefois obligé de sortir de vôtre Royaume ; l'une est l'interest que j'ay eu de garentir ma reputation du blasme que l'on me donnoit de participer au mal dont l'on accusoit vostre principal Ministre, à quoy je ne pouvois mettre ordre par autre maniere

niere plus respectueuse à vostre regard, que par mon esloignement, apres la profession publique que j'avois faite d'estre son amy par vostre commandement. L'autre motif de ma retraite a esté la juste apprehension que j'ay euë d'un entreprise sur ma liberté, ce qui estoit fondé sur divers advis & quantité de presomptions bien fortes; Aussi maintenant est il bien constant que ma crainte n'estoit pas vaine, voyant de quelle sorte l'on m'a poussé jusqu'où je suis, & apres ce qui s'est passé à l'endroit de la Reyne Madame ma Mere, dont je vous diray, Monseigneur, qu'il seroit bien nouveau de me referer à present la cause, comme il semble qu'on vueille faire, puisque non seulement elle est assez evidente, mais encore qu'elle a esté precisement specifiée par les lettres qui ont esté exposées au public, incontinent apres le retour de V. Majesté du voiage de Compiegne, lesquelles contiennent les premieres declarations, & consequement plus naïfves sur ce sujet, sçavoir que ce mal luy est arrivé pour n'estre pas en bonne intelligence avec vostre Ministre. Il seroit encore aussi nou-
veau

veau de faire passer pour une faction & une caballe l'union & l'amitié cordialle qui doit estre entre une Mere & un Enfant, telle qu'estoit celle de la Reyne Madame ma Mere, & de moy ; & de faire qualifier un service notable à l'Estat, la division irreconciliable qu'on s'est efforçé de mettre entre Nous par milles inventions malicieuses, dont il a pleu à Dieu donner quelque veuë à des gens de bien, pour en empescher les effets. Peut estre est-ce le vray sujet de la disgrace secrette de feu mon Cousin le Cardinal de Berulle, de n'avoir pas entierement fermé les yeux, ou plustost de n'avoir pas contribué aux artifices & intrigues de celuy qui nous veut diviser : C'est bien aussi l'un des principaux sujets pourquoy il veut tant de mal aux miens dans son ame : Mais la plus grande faute qu'ils ont commise en effet, c'est de m'avoir tousiours retenu de me plaindre & de declarer à V. Majesté ce que j'avois sur le cœur pour ce regard. Ie ne dis point cecy pour les excuser, & ne refuse point d'estre informé de leurs actions s'ils ont fait quelque chose à mon insçeu, ce que je ne crois pas, je seray bien ayse
de

de le sçavoir. Pleust à Dieu que V. Majesté fut aussi disposée d'ouir les veritez d'extreme consequence de quelques-uns des siens, & d'y mettre ordre : Si celà estoit, le public seroit bien-tost satisfait, & V. Majesté en repos, & la Reyne Madame ma Mere en liberté, & moy en vostre bonne grace, & consequemment en seureté sans chercher d'autres precautions. Je ne veux point repliquer à tous les points de vostre lettre; Celà sembleroit plustost poinctiller avec V. Majesté hors des termes du respect que je luy porte, que la vouloir contenter. De maniere que je veux finir cette depesche par la supplication tres-humble que je luy fais, de me vouloir accorder ce qu'elle me demande, qui est mon retour dans son Royaume; je ne desire pour celà que ma seureté, & telle que toute personne qui aura seulement le sens commun, l'estimera juste & raisonnable, eu esgard à ce qui s'est passé. Ie ne veux point mettre icy en consideration la liberté de la Reine Madame ma Mere, pour les raisons que j'ay touchées cy-dessus; presupposant aussi par les termes de vostre lettre qu'elle la

possedera toute entiere, avant que vous ayez reçeu celle cy, joint que je ne crois pas que vous puissiez vivre content non plus que moy, jusques à ce qu'elle soit en cet estat. De ma part, Monseigneur, je voüe & promets tres religieusement à V. Majesté une affection plus tendre & plus sincere qu'elle n'en pourroit attendre d'un fils, & une obeyssance plus sousmise qu'elle n'en pourroit desirer du moindre de ses sujets: Et apres tout, si je suis si malheureux qu'elle me refuse, j'adjouste quand l'on auroit assez d'artifices pour la porter à me faire encore pis que je ne souffre presentement, je conserveray tousiours pourtant le respect & l'affection que je luy dois, ainsi que luy tesmoignera plus particulierement de bouche le Sieur de Briançon, qui luy rendra cette lettre de ma part, auquel je la prie d'adjouster creance, & ne point douter que je ne vueille vivre & mourir,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-obeyssant serviteur & sujet.

GASTON.

A Bezançonce 1. Avril 1637.

LET-

LETTRE DE MONSIEUR AU ROY.

MONSEIGNEUR,

Bien que les paroles injurieuſes qui ſont dites contre moy & contre mes plus fideles ſerviteurs dans la Lettre que V. Majeſté m'a fait l'honneur de m'eſcrire, ſoient des effets de la haine que voſtre principal Miniſtre me porte, & à eux auſsi, & des mauvaiſes impreſsions qu'il vous a donné de moy, pluſtoſt que des marques de voſtre colere; voyant neantmoins voſtre nom au bas de la Lettre, je l'ay reçeuë avec tant de reverence que je n'ay point eu de reſſentiment contre luy de ce qu'il eſt autheur de ces injures; & encores qu'en cela, comme en la plus part de ſon procedé, il perde le reſpect qu'il

me doit, à cause de l'honneur que j'ay d'estre vostre Frere, je ne veux pourtant pas à son exemple manquer à celuy que je vous ay tousiours porté, ny à la bien seance que doit garder un homme de ma condition, en repliquant par des termes semblables contre luy. Je diray donc à V. Majesté pour responce que ce n'a esté ny l'interest, ny la suggestion des miens qui ont donné lieu à ma derniere depesche : Il est aysé à voir que la plus grande partie de ce qu'elle contient, est de ma connoissance, & non point de la leur, & qu'ils n'en ont peu sçavoir que ce que je leur en ay voulu apprendre Le zele que j'ay au bien de vostre Estat, & l'affection que je porte à vostre personne, ont esté les principaux motifs qui m'ont excité à faire cette depesche, en laquelle je n'ay eu autre but que le salut de l'un & de l'autre, comme un châcun le peut connoistre en la lisant ; Et partant je ne puis pas croire que vous ayez pris la peine de la considerer, veu les qualitez que vous luy donnez. Si vous m'aviez fait cet honneur, vous en auriez un meilleur sentiment. C'a esté sans doute vostre principal Ministre qui a employé
le

le pouvoir qu'il a pour vous empeſcher de la voir ; Auſſi eſt-il ſeul entre tous vos ſujets qui ma Lettre accuſe, & qui ſçachant en ſon ame qu'il ne peut rien reſpondre aux faits ſinguliers dont elle eſt compoſée, s'efforçe de les tourner en deriſion, & de les eluder par des invectives en general, ſans rien particulariſer, qui eſt un artifice aſſez ordinaire à ceux qui ſe ſentent preſſez de la verité. Si ma Lettre eſt longue, c'eſt le grand nombre de ſes crimes qui en eſt cauſe, leſquels je n'ay pas meſmes deduits avec exaggeration ; Tant s'en faut, je me ſuis retenu d'en exprimer beaucoup d'autres tres-noirs dont je ſuis bien informé ; & comme il voit qu'il ne ſe peut deffendre par raiſon de ceux que j'ay ſpecifiez, il dit tout haut à un chacun ce qu'il vous a perſuadé de m'eſcrire, que ce n'eſt pas à moy ny aux miens de diſcourir de vos affaires, ny de ceux que vous y employez, que je n'ay point de pouvoir ſur luy, & choſes ſemblables. Je laiſſe à juger à voſtre Majeſté ſi un Miniſtre qui n'auroit point de mauvais deſſeins, donneroit conſeil à un Roy ſon Maiſtre, d'exclurre ſa Mere &

Frere unique de ses affaires, d'arrester l'une, & de poursuivre l'autre, avec une telle violence, de leur fermer la bouche à tous deux sur toutes sortes de sujets, pource qu'ils ont parlé de son Ministre avec liberté ; Et si ces deux personnes estans esloignées, & n'osans plus parler de luy, il n'a pas facilité de tout entreprendre impunement, sans qu'on le puisse contredire. Ce qui me fait juger encore que vostre Majesté n'a point veu ma Lettre, c'est qu'elle me blasme & condamne les miens pareillement sur deux points, dans lesquels je ne comprends pas qu'il y ayt matiere de me reprendre. Le premier, d'avoir descrié & censuré vos actions ; Le second, d'avoir eu dessein de fortifier des factions dans vostre Royaume ; D'avoir voulu empescher l'établissement du repos en Bretagne, la prise de la Rochelle, le secours de Ré, & la protection de vos Alliez. Pour le premier, tant s'en faut que j'aye failly comme vous m'imputez, qu'au contraire sçachant que vostre Ministre est en horreur & en abomination à vos peuples par la violence, la perfidie, & l'inhumanité dont il use en son administra-

ſtration, j'ay eu un ſoin particulier de faire voir dans ma Lettre, combien voſtre naturel & vos intentions ſont eſloignées de ſes procedures injuſtes & extraordinaires, meſmes de celles qu'il a tenues envers la Reyne, Madame ma Mere, & envers moy, afin qu'il demeuraſt ſeul chargé des maledictions du peuple, & que les effets de mauvaiſes actions ne fuſſent point capables d'alterer les affections naturelles que vous portent vos ſujets, & qu'ils vous doivent, à cauſe de voſtre dignité & vertu. Que ſi j'ay dit que vous eſtes ſouvent ſurpris & forcé par ſes fourbes & ſes intrigues, je ne penſe point pourtant vous avoir offencé, car il n'eſt pas nouveau qu'un Prince tres-ſage & tres habile, ſoit quelquefois trompé, & meſmes contraint d'agir malgré luy par les menées & les artifices d'un meſchant: Mais pour faire connoiſtre que voſtre Miniſtre, ou ceux qui le ſervent, vous veulent deſcrier, & non pas moy, je vous ſupplie de vous faire lire un Chapitre de l'Hiſtoire du Cardinal d'Amboiſe qu'il a fait depuis peu compoſer à ſa louange, où il eſt parlé de moy ſur le ſujet de Charles

de Lorraine qui fut exclus de la Couronne par Huges Capet, & vous verrez à quelles personnes vous, luy, & moy, sommes comparez tacitement, mais fort intelligiblement; comme il est partagé en ses riches comparaisons; & si celà respond à cette exacte fidelité dont vous le louez si hautement. Pour le regard de l'autre point où vous faites les miens si criminels, je pense avoir assez justifié par ma Lettre, que c'est ce mesme Ministre qui m'a voulu diviser de vostre Majesté au voyage de Bretagne par d'execrables moyens, & que les miens ont deslors constamment resisté à ses mauvais desseins; Que pareillement contre son intention j'ay fait ce que j'ay deu pour le service de Ré; Que pendant le premier voyage d'Italie & de Languedoc, je suis demeuré dans mes maisons sans me plaindre, craignant de nuire à vos affaires, quoy qu'il m'eust chassé de vos armées, & fait menacer de prison, & qu'au point de vostre second voyage en Italie, je suis revenu promptement de Lorraine pour agir suivant vos Ordres, bien que j'estimasse cette derniere entreprise ruineuse pour vo-

stre

ſtre ſervice, & qu'il euſt eſté plus expedient de ratifier le traité qu'avoit fait mon Couſin le Mareſchal de Crequy, comme la ſuitte l'a mouſtré, qu'eſtant demeuré à Paris pendant voſtre dernier voyage, j'empeſchay l'arrivée d'une grande armée d'Allemans en France, ſans aucunes forces, par le moyen de Monſieur le Duc de Lorraine mon frere, qui les arreſta à ma priere, comme je partois pour m'aller oppoſer à eux ſur la frontiere, & payer de ma perſonne, n'ayant avec moy que ma maiſon : Cette conduite eſt bien eſloignée d'un deſſein de prendre ces conjonctures pour faire tort à vos affaires & m'en prevaloir, & ſi je ne me fuſſe contenté de la place que je penſois poſſeder dans voſtre cœur, & que je n'en euſſe fondé la ſeureté ſur voſtre affection comme j'ay fait, je ne ſerois peut eſtre pas aujourd'huy en l'eſtat où je ſuis. Or il eſt conſtant qu'en ces occaſions je n'ay changé, ny de conſeil, ny de Miniſtres, & que je me ſuis touſiours ſervy de ceux que j'ay maintenant, qui partant ne peuvent pas juſtement reçevoir le reproche de s'eſtre oppoſez à ces ſervices que ie vous ay ren-

dus, lesquels j'ay esté obligé de desduire dans ma derniere Lettre, & que je repete icy avec peine pour ma justification, n'en voulant tirer aucun advantage que l'honneur de vous avoir fidelement servy, & souhaittant que vous ayez la gloire entiere de tous les bons succez. L'intention de vostre Ministre est bien autre, car il ne se veut eslever dans l'authorité & dans l'estime des hommes, qu'en ce qu'il s'efforce de vous oster de vostre prix, lors qu'il affecte d'attribuer à vous seul par les Lettres qu'il publie sous vostre nom, & autres, tout ce que son malin esprit fait executer d'odieux par vostre puissance absoluë; comme la detention de la Reyne Madame ma Mere, mon expulsion, ou choses semblables; & qu'il s'applique à vostre exclusion, ce qui est tellement deu à vostre propre vertu qu'aucun autre n'y peut pretendre part sans commettre un crime notable. Que si d'ailleurs je vous ay depleu, Monseigneur, en declarant au public les pernicieux desseins, & les mauvaises actions d'un ambitieux Ministre à vostre descharge, mon zele m'a fait commettre en cela une faute qui vous est si utile

utile & si advantageuse, qu'elle merite bien que vous me la pardonniez promptement, & d'autant plus que j'en prends Dieu à tesmoin, si j'ay dit un seul mot de loüange pour vostre Majesté & de blasme contre luy, que je n'estime en ma conscience tres-veritable; Et pour justifier qu'il n'y a rien de supposé ny dans ma Lettre que je vous ay escrite, ny dans la Requeste que j'ay envoyé à vostre Parlement, je suis prest de luy en faire voir la preuve par les formes de la justice, sans me servir du conseil ny du ministere des miens, & veux sousmettre ma personne aux mesmes peines qu'on imposeroit à un particulier calomniateur, si je ne verifie moy-mesme tout ce que j'ay dit de luy, & beaucoup d'autres crimes tres-enormes qu'il a commis, & que je n'ay point encore declarez; Je ne sçay pas si apres cette submission vostre Majesté aura bonne grace de soustenir que ceux qui vous approchent & vous servent, ne sont pas sujets à la justice, car bien qu'il pretende peut estre s'eslever en plus grande condition que moy par son usurpation, je puis pourtant bien dire sans vous offencer,

& sans luy faire tort, que iusques à cette heure il ne doit pas avoir plus de privilege que moy. J'adjouste que vostre Maiesté ayant la Justice en singuliere recommandation, ne peut meriter le nom de Juste à meilleur titre qu'en faisant chastier exemplairement celuy qui estoit obligé par toutes sortes de respects de la servir avec fidelité, s'il est convaincu d'avoir conspiré contre vostre personne, contre celle de la Reyne vostre Mere, celle de vostre Frere, & contre vostre Estat. Pour le regard de mes Ministres, il n'y a point de Juges si severes devant lesquels ils ne soient prests de rendre compte de leurs actions; quand ils n'auront qu'à satisfaire à la Justice & aux gens de bien, ils paroistront aussi vertueux, que vostre Ministre qui les veut noircir, parce qu'ils sont fideles à vous & à moy, se trouvera coulpable s'il est exposé à semblable espreuve. Quant à ce que vous remarquez à la fin de vostre Lettre, qu'il y a des gens qui ont conçeu des esperances abominables à vostre prejudice, & des desseins contre vostre personne; il ne peut venir en la pensée qui sont ceux ausquels cela se refe-

re. Vous avez bien raiſon, Monſeigneur, de faire ce bon jugement de moy, que je les deteſte comme Monſtres, & que lors qu'ils viendront à ma connoiſſance, je les confondray ſi je puis, comme je n'ay point heſité à me porter partie contre voſtre Miniſtre, qui eſt celuy ſeul que j'ay reconneu juſques icy avoir de ſemblables penſées, & c'eſt l'unique ſuiet dont j'ay eu du reſſentiment contre luy, & non point des outrages qu'il m'a fait en mon particulier, comme il a bien paru en ce que ie ne luy ay point fait d'autre mal que de vous advertir de celuy qu'il vous veut faire; Et ſi Dieu par un ſpecial miracle l'avoit converty, & que voſtre Maieſté pour ſignaler à iamais ſa clemence luy euſt pardonné ſes fautes paſſées, i'aurois plus de joye de ſa converſion que ie ne puis iamais reçevoir de ſatisfaction pour ſon chaſtiment. Mais ſi Dieu veut permettre que ce Miniſtre demeure endurcy, ie le prie au moins qu'il vous faſſe la grace de deſcouvrir l'état où il vous a reduit, & le mal qui vous menace, & qu'il vous donne les conſeils neceſſaires pour vous en garantir, qu'il vous faſſe auſſi connoiſtre les intentions

& les affections sinceres que la Reyne Madame ma Mere & moy, avons pour vostre service & pour vostre personne. Alors toute la France sera comblée de bon-heur, & d'un vœu commun, vous donnera plus de benedictions que iamais, lors que par les mouvemens libres de vostre bon naturel, vous r'appellerez prez de vostre personne la Reyne Madame ma Mere & moy, qui ne pouvons vivre contens ailleurs qu'avec vous. Lors je me promets encore que mes devoirs vous seront agreables, & que j'auray autant de part en l'honneur de vos bonnes graces, que le souhaitte,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, &c.

LET-

LETTRE DE MONSIEUR AU ROY

Contenant les sujets de sa derniere retraite hors le Royaume apres la bataille de Castelnaudari.

MONSEIGNEUR,

Il est vray que le devoir auquel m'assujetit ma naissance & mon inclination à honorer vostre personne m'obligeront tousiours de rendre à V. Majesté toute sorte de respects : mais comme ces derniers jours elle a desiré de moy des submissions extraordinaires, & sans exemple, je luy avoue que pour m'y porter il ne falloit pas une consideration moins puissante que celle qui m'y a fait resoudre. Je croy aussi, Monseigneur, que Monsieur de Bullion n'aura

n'aura pas manqué de dire à V. M. les protestations que je luy ay faites quand il me dit sur l'instance que ie luy faisois pour sauver la vie, & donner la liberté à mon Cousin le Duc de Montmorensy ; Que le seul moyen que i'avois pour l'obtenir de V. M. estoit de me soubmettre absolument à toutes vos volontez, que de vous en demander des asseurances, c'estoit vous irriter, & offencer la confiance que ie devois prendre en vostre bonté ; Qu'estant une grace dont vous deviez avoir la gloire toute entiere, je faisois mesme tort à mondit Cousin si je ne la laissois en la disposition de V. M. & que l'obeyssance aveugle que je luy rendois en cette occasion me devoit mettre hors de crainte, & me donner des esperances aussi certaines pour cet effet, que ie les pouvois souhaiter ; Tellement, Monseigneur, que ne pouvant pas douter que Monsieur de Bullion n'eust charge de V. M. de m'en parler de cette sorte, & de me donner à connoistre qu'asseurement ie devois attendre de sa clemence la conservation d'une personne qui luy estoit considerable par le merite de ses Ayeulx, ses eminentes quali-

tez

tez & ses signalez services qu'il a rendus à vostre Majesté en tant d'occasions où il a respandu son sang, & deux batailles qu'il a gaignées tres importantes au salut de vostre Estat, & à l'honneur de la France, je me resolus des-lors d'obeyr aveuglement à V. Majesté en tout ce qu'elle me demanderoit, & plustost de sacrifier tous mes interests, & ceux de mes serviteurs, d'estouffer tant des iustes ressentimens, & dissimuler mes plus cheres affections, & plustost mesmes de renoncer pour un temps aux devoirs où la nature m'oblige, que de manquer à la moindre des choses que V. Maiesté m'ordonnoit, croyant qu'elles m'estoient prescriptes pour meriter une grace que i'aurois mesme acheptée aux prix de mon sang, & d'une partie de ma vie; Aussi est ce qui m'obligea à demeurer d'accord de cette promesse de paroistre insensible à toute sorte d'evenemens, inserez dans les Articles, m'ayant esté representé qu'elle estoit necessaire pour disposer entierement vostre Majesté à ce dont je la suppliois, & que si j'en faisois difficulté ce seroit luy donner ombrage que je voulusse faire croire que j'aurois ob-

obtenu d'elle par un Traité secret ce qui devoit partir purement de sa misericorde: C'est enfin ce qui m'a contraint de me reduire au plus grand aneantissement où jamais soit tombé aucun Prince de pareille naissance que moy. Mais pour ne rien obmettre en une chose qui m'est si sensible & si importante, je rapporteray à V. M. les mesmes paroles que je dis precisement au Sieur de Bullion, à sçavoir que je me soumettois à toutes vos volontez, & que je signois toutes les conditions qu'il me presentoit de vostre part sans y rien changer, tant par le respect que je vous dois & l'obeyssance que je vous veux tousiours rendre, que pour l'esperance qu'il me donnoit, & que ie concevois moy-mesme, que cette submission extraordinaire seroit utile à sauver la vie & à rendre la liberté à mondit Cousin, luy protestant formellement que si j'estois trompé en cette attente, ie luy declarois pour le dire à vostre Maiesté, que ie ne m'obligeois à rien de tout ce que je signois, puisque c'estoit pour cette occasion que ie passois pardessus tant de considerations qui m'en devoient retenir. Je luy ay renou-

nouvellé cette protestation plusieurs fois, & luy ay fait confirmer tres-souvent par ceux qui ont ma principale confiance. Je l'ay reconneu trop affectionné à vostre service pour croire qu'il ayt oublié d'en rendre compte à V. M. De sorte, Monseigneur, que si la resolution que ie prens maintenant vous fasche, permettez moy de vous dire, que c'est à ceux qui vous ont conseillé une si grande violence à qui V. Maiesté s'en doit prendre justement : Car pour moy i'estois sans ce funeste rencontre absolument resolu à ne manquer à aucune des choses à quoy ie m'estois engagé, quoy qu'elles fussent tres-dures & tres desavantageuses. Mais il n'y avoit point des conditions si rigoureuses que ie n'eusse acceptées pour le salut d'une personne si chere à la France, & qui m'avoit si sensiblement obligé. Que ne devois-je point donner à l'extreme douleur de ma Cousine la Duchesse de Montmorency, & aux prieres continuelles qu'elle me faisoit de me soubmettre à toutes choses : Et à quoy ne me falloit-il pas resoudre pour me garantir d'un opprobre dont l'on m'eust infailliblement char-

chargé, si j'en eusse usé autrement ? Ne m'auroit on pas imputé la cause d'une action si deplorable, apres mesmes la menace que me fit le Sieur d'Aiguibonne de la part de V. Majesté, que si je faisois la moindre desmarche devers la Roussillon, qu'il en cousteroit la vie à mondit Cousin ? Ie devois avec grande raison inferer de ce discours que je pouvois esperer un effet tout contraire, si j'obeïssois a V. Majesté : Mais apres vous avoir rendu les plus basses submissions que vostre Majesté eust peu esperer du moindre de ses sujets, comment aurois je peu croire qu'elle n'eust pas esté touchée de compassion, en considerant l'estat ou elle reduiroit un Prince qui a l'honneur d'estre son Frere, par un effet que personne ne pourroit s'imaginer ? Pardonnez moy, Monseigneur, si je vous parle avec beaucoup de liberté : La consideration de mon honneur & de ma reputation, ne devoient-elle pas vous fleschir ? C'estoit un contrepoix suffisant à la faute de mondit Cousin, & vostre Majesté ne peut tirer aucuns advantages de sa justice en cette occasion pour le bien de cet Estat, qu'elle n'en eust reçeu de beaucoup plus

grands

grands de sa clemence par mes respects,& benedictions de ses peuples. Je sçay bien, Monseigneur, que les loix de vostre Royaume m'obligent à de grands devoirs envers vostre Majesté, mais je vous supplie tres humblement de considerer qu'elles ne destruisent pas celles de la nature, qui sont beaucoup plus fortes & plus equitables; Et que comme elles vous obligent à reconnoistre les submissions que je vous rends pour toute sorte de tesmoignages de vostre bonne volonté, elles me donnent maintenant la permission de me plaindre de ce qu'elle m'a manqué au sujet le plus important à mon honneur que je peusse avoir en ma vie Le ressentiment que j'en ay est si juste que V.M. ne le peut pas condamner: Aussi luy protestay-je qu'il part d'un cœur percé au vif de douleur & de regret, & que la confiance que j'avois prise en vos bonnes graces me le rend beaucoup plus sensible. I'appelle Dieu à tesmoin, que je n'ay jamais rien souhaitté plus ardamment que d'en pouvoir estre honnoré; ç'a tousiours mesmes esté au milieu de mes plus grandes souffrances, l'objet le plus agreable de mes pensées & de

mes

mes desirs les plus passionnez ; Aussi à quel degré de bon-heur n'estimoy - je pas la gloire de les avoir acquises, bien que c'eust esté avec une bresche notable à ma reputation. Mais, Monseigneur, pourquoy m'a-t'on si tost envié un bien qui m'estoit si cher, & à quelle fin cette violence sur la bonté de vostre naturel ? Que V. Majesté y fasse s'il luy plaist les reflexions qu'elle jugera necessaires pour son service ; & cependant je la supplie tres-humblement de n'avoir point desagreable la resolution que je prends de sortir de son Royaume, & de chercher chez les Estrangers une retraitte asseurée pour ma personne, puis qu'apres la connoissance que j'ay du peu de bonne volonté que vostre Majesté a pour moy, je dois apprehender les suites & les consequences d'un si grand mespris de toutes mes submisions. Ce n'est pas, Monseigneur, que dans l'excez de mes desplaisirs, je ne me flatte de la creance que la tendresse & l'affection, dont vostre Majesté m'a autresfois donné tant de marques, n'est pas entierement esteinte. Je ne me puis persuader que vostre Majesté qui prend un soin

si particulier des interests de ses alliez, vueille ternir la gloire qu'elle s'acquiert par l'assistance qu'elle leur donne, en ostant tousiours la seureté & le repos à son Frere. C'est ce que je remets à la bonté de vostre Majesté, luy protestant que quelque lieu de la Terre que mes disgraces me donnent pour ma demeure, j'y conserveray tousiours plus cherement que ma vie le zele & la passion que je dois à vostre service, & que je seray tout le reste de mes jours inviolablement.

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-obeyssant serviteur & subjet

GASTON.

De Montereau Faut-Yonne le 13. Novembre 1632.

FIN.

